

## Table des matières

<b>Résumé</b> .....	<b>2</b>
<b>Remerciements</b> .....	<b>4</b>
<b>Avant-propos</b> .....	<b>5</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>10</b>
<b>Chapitre 1 - Le projet d'exploitation d'une mine d'apatite au Lac Saint-Jean d'Arianne Phosphate</b> .....	<b>18</b>
1. Le projet de la mine d'apatite d'Arianne Phosphate .....	19
1.1 Le projet Arianne Phosphate.....	19
1.1.1 Historique .....	19
1.1.2 Le projet, en bref .....	21
1.1.3 L'audience publique.....	23
1.1.4 Le transport du concentré.....	24
1.1.5 La démarche de consultation du promoteur.....	25
1.1.6 Le projet de terminal maritime à Sainte-Rose-du-Nord .....	26
1.1.7 La santé et la qualité de vie .....	27
1.1.8 Le bruit .....	29
1.1.9 L'approche du choix du trajet du promoteur.....	30
1.1.10 Le site minier .....	31
1.1.11 Le comité de suivi.....	32
1.2 En guise de synthèse.....	35
<b>Chapitre 2 - Perspectives du développement durable et de l'acceptabilité sociale du projet</b> .....	<b>38</b>
2. Perspectives du développement durable et acceptabilité sociale du projet ...	39
2.1 Amorcer les distinctions : développement durable et acceptabilité sociale .....	39
2.2 Les acteurs en action et les mécanismes d'intervention.....	40
2.3 Le développement durable.....	42
2.3.1 Évolution du concept .....	43
2.3.1 Les ressources du milieu dans un concept élargi du développement durable .....	44
2.4 L'acceptabilité sociale .....	48
2.4.1 Les définitions .....	48
2.4.2 L'acceptabilité sociale et le BAPE.....	49
2.4.3 L'acceptabilité sociale en pleine évolution .....	52
2.4.4 Points de convergence : écoute, transparence, intégrité.....	54
2.4.5 Le gouvernement du Québec et l'acceptabilité sociale .....	55
2.5 Un territoire et son développement .....	56
2.5.1 Impact de la mondialisation sur la dynamique locale .....	57
2.5.2 Penser globalement, développer localement .....	58
2.6 Le projet Arianne Phosphate, le développement durable et l'acceptabilité sociale .....	60
2.6.1 Le rapport du BAPE comme grille d'analyse.....	60
2.7 Tableaux d'analyse des critères.....	63

2.7.1	Le transport du concentré.....	63
2.7.2	La démarche de consultation du promoteur.....	64
2.7.3	L'évaluation environnementale (le projet de terminal maritime à Sainte-Rose-du-Nord) .....	65
2.7.4	La santé et la qualité de vie .....	66
2.7.5	La préservation du milieu naturel.....	67
2.7.6	Les aspects économiques .....	68
2.7.7	La raison d'être du projet.....	69
2.7.8	L'approche d'analyse comparative du promoteur .....	70
2.7.9	Le site minier .....	71
2.7.10	Le comité de suivi.....	71
2.8	Élément de discussion .....	73
2.9	En guise de synthèse.....	74

**Chapitre 3 - Du développement durable à l'acceptabilité sociale - Cadre d'interprétation éthique .....77**

3.	Cadre d'interprétation éthique.....	78
3.1	Prendre la voie de l'acceptabilité sociale autrement.....	79
3.2	Contexte québécois .....	80
3.2.1	Comment utiliser les valeurs dans la perspective de l'éthique ....	83
3.2.2	L'éthique pour cheminer vers l'acceptabilité sociale .....	85
3.3	Notions essentielles .....	85
3.3.1	L'éthique.....	85
3.4	Approche de la personne selon M. Paul Ricœur par l'estime de soi.....	87
3.5	Le dialogue dans le cheminement de la visée de l'éthique.....	97
3.6	Le rapport du BAPE, source des valeurs en cause .....	97
3.6.1	Le « JE-TU-IL » de Paul Ricœur.....	98
3.6.2	Application du JE-TU-IL dans le projet d'Arianne Phosphate....	102
3.7	Interprétation de l'approche par le « JE-TU-IL ».....	104
3.8	En passant par le comité de suivi.....	107
3.9	En guise de synthèse.....	108

**4. Conclusion..... 110**

**5. Bibliographie..... 117**

## Tableaux et figures

Tableau 1	Expression traduisant des sentiments de participants à l'audience publique .....	23
Tableau 2	Mots et expressions sur la démarche de consultation du promoteur.....	25
Tableau 3	Expressions de mécontentement sur le terminal maritime .....	27
Tableau 4	Expressions exprimant la dégradation de la qualité de vie.....	28
Tableau 5	Expressions relevant les préoccupations sur le bruit .....	29
Tableau 6	Préoccupations sur le transport du concentré.....	63
Tableau 7	Préoccupations sur la démarche de consultation du promoteur.....	64
Tableau 8	Préoccupations sur le terminal maritime .....	65
Tableau 9	Préoccupations sur la santé et la qualité de vie .....	66
Tableau 10	Avis sur la préservation du milieu naturel .....	67
Tableau 11	Avis sur les retombées économiques .....	68
Tableau 12	Avis sur la raison d'être du projet.....	69
Tableau 13	Avis sur l'approche d'analyse comparative du promoteur .....	70
Tableau 14	Avis sur le site minier.....	71
Tableau 15	Avis sur le comité de suivi .....	72
Tableau 16	Concepts de régulation éthique selon Paul Ricœur .....	85
Tableau 17	« JE-TU-IL » dépositaires personnalisés .....	89
Tableau 18	Identification des items conflictuels par les valeurs et le « JE-TU-IL ».....	92

# Introduction

L'acceptabilité sociale devient de plus en plus une condition incontournable pour le développement des territoires du Québec à des fins minières, énergétiques ou forestières. L'expression « acceptabilité sociale » a fait son nid dans le langage des citoyens, des médias et de nos élus. Malgré les critères de développement durable, malgré les démarches comprenant ces grilles d'analyse de développement durable, un projet répondant aux critères de développement durable ne réussit pas automatiquement à passer la rampe de l'acceptabilité sociale.

Les obligations de consultation des communautés ont été mises en place dans les lois, comme celles sur les mines et la forêt, afin d'éviter de se servir des communautés locales comme d'une simple source de ressources naturelles qu'on abandonne après, rendant ainsi la communauté dévitalisée et les gens qui la composent en détresse.

Toutes ces obligations de consultation visent à dénouer une impasse, soit celle d'avoir un projet de développement qui remplit des promesses de développement économique sans atteindre les personnes directement ou indirectement touchées par le projet. Il y a donc des valeurs en cause dans ce cheminement d'acceptabilité sociale.

Lorsqu'un projet de développement sur les ressources naturelles est soumis à la communauté, il suscite des attentes. La première préoccupation du promoteur s'attarde à la rentabilité du projet pour les investisseurs. Pour la communauté, élus, entreprises, syndicats et une partie de la population, c'est la perspective des retombées qui prime, par les emplois directs qui seront générés et par les contrats qui seront octroyés auprès des entrepreneurs locaux. Pour d'autres, citoyens, groupes de défense de l'environnement, cette préoccupation s'accompagne d'autres valeurs. Des emplois oui, mais pas à n'importe quel prix. Au-delà des retombées économiques, le prix doit maintenant être justifié en matière d'environnement et d'impact social. Il y a donc là toute une série de valeurs auxquelles devra répondre le promoteur qui fera pencher la balance en faveur ou non du projet de la part de tous les gens concernés.

Il y a plusieurs auteurs qui abordent l'acceptabilité sociale comme un phénomène global de valeurs collectives. Mais si ces valeurs nous mettent en piste pour tirer un constat sur le nœud du problème, comment doit-on se comporter dans nos relations pour dénouer l'impasse et réussir à harmoniser les relations entre nous afin de réaliser un mieux être, mieux faire et mieux vivre ensemble? Car, essentiellement, quand l'acceptabilité sociale est au rendez-vous, ce qu'elle sème dans la communauté et entre des gens, c'est l'harmonie.

Ainsi, la question que nous nous posons dans le cadre de la présente analyse est la suivante : jusqu'à quel point les critères du développement durable permettent-ils d'atteindre l'acceptabilité sociale?

Depuis la création du Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE) au Québec, l'objectif principal visé par la tenue d'audiences est de permettre au promoteur de présenter les justifications à la réalisation d'un projet. Parmi les critères d'analyse, l'acceptabilité sociale du projet représente un facteur important dans la recommandation favorable à un projet par les commissaires. Il semble donc évident que plus un projet est stigmatisé par le manque d'acceptabilité sociale, plus il s'expose à une recommandation peu favorable de la part des commissaires du BAPE auprès du gouvernement.

Au Québec, l'utilisation des ressources naturelles répond de plus en plus à ces prémisses de gestion qui doivent tenir compte des préoccupations des gens qui occupent le territoire et aussi de celles de l'ensemble du Québec.

Nous avons donc utilisé un projet que nous connaissons bien depuis le début pour réaliser l'analyse dans le présent mémoire, le projet d'Arianne Phosphate, un projet de mine d'apatite au Lac Saint-Jean. Nous avons cherché à comprendre le cheminement de l'acceptabilité sociale du projet. Malgré une recommandation négative du BAPE au gouvernement, Arianne Phosphate a obtenu l'autorisation de procéder au déploiement de son projet. L'acceptabilité sociale peut-elle encore émerger du projet?

Les concepts de développement durable, d'acceptabilité sociale et d'éthique sociale sont décortiqués dans ce mémoire sur la base d'une revue de littérature réalisée dans les banques de données de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC). Ils sont également mis en lumière via le rapport n° 317 du Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE) sur le projet de mine d'apatite du lac à Paul au Lac Saint-Jean. Ce projet est réalisé par l'entreprise Arienne Phosphate. Le rapport du BAPE servira de grille d'analyse pour le présent exercice.

Cette contribution tente de faire le point sur les comportements dans la manière d'agir individuelle qui interfère dans l'atteinte de l'acceptabilité sociale lors de la réalisation d'un projet. Nous traitons ce sujet sous l'angle du développement durable, de l'acceptabilité sociale et de la perspective éthique. Un projet répondant aux critères de développement durable reçoit-il automatiquement l'acceptabilité sociale?

Nous cherchons à montrer l'importance que la sollicitude, par l'approche du « JE-TU-IL » de Paul Ricœur, constitue un pilier dans la recherche de l'acceptabilité sociale d'un projet et que cette approche contribue à l'inscrire dans la perspective de l'éthique. L'argumentaire est développé par chacune des approches pronominales afin de les justifier. Un parti est donc pris pour une présentation ciblée sur les notions de développement durable et d'acceptabilité sociale commune à l'analyse de tous les projets dans le cadre des processus d'audiences publiques et de consultation. Ces notions dans l'approche privilégiée au Québec dans le cadre du cheminement du développement durable des projets sont essentielles pour comprendre le processus de construction et d'émergence d'un projet réalisé dans une perspective éthique et donc favorisant l'acceptabilité sociale.

Il est important de comprendre que dans la présente démarche, nous utilisons trois variables de recherche : le développement durable, l'acceptabilité sociale et l'éthique.

Pour le développement durable, nous avons trois critères d'analyse, soit l'environnement, l'économie et le social. Pour l'acceptabilité sociale, les trois critères recommandés par le Conseil patronal de l'environnement sont l'écoute, la transparence et l'intégrité, et, pour l'éthique, ce sont les valeurs.

La cueillette de données permet de dégager comment les valeurs des parties concernées par le projet interfèrent en regard de l'acceptabilité sociale. Pour y arriver, nous utilisons les expressions des participants au processus d'audiences publiques. Ces expressions dégagent des valeurs que nous avons distinguées. Nous pourrions ainsi mieux cerner les éléments relevant des critères du développement durable ou de l'acceptabilité sociale. Pour l'acceptabilité sociale, nous utilisons les critères retenus comme étant essentielles selon le Conseil patronal de l'environnement. Lorsqu'elles sont toutes nommées et identifiées, nous avons analysé comment ces valeurs contribuent à inscrire un projet dans une perspective éthique favorisant le processus d'acceptabilité sociale ou signifiant son absence.

On peut se demander jusqu'à quel point les éléments reliés aux valeurs soulevées nous permettent de mesurer l'acceptabilité sociale du projet?

Aussi, nous avons utilisé la méthode *a posteriori* de Bruno Cadoré (1997) pour démontrer l'importance de la sollicitude par le « JE-TU-IL » de Ricœur et procéder à l'analyse des valeurs. Ce choix méthodologique est privilégié, car il se fait à partir du rapport du BAPE au lieu de réaliser un nouvel exercice. Nous utilisons des données existantes, très récentes, pour prendre une décision sur le déroulement d'une situation qui est encore influençable.

Dans le rapport du BAPE (n° 317), la Commission a choisi d'illustrer les opinions communes à plusieurs participants par des citations représentatives. Cela est très pertinent pour le travail du présent mémoire puisqu'il permet, via cette synthèse, d'avoir une vue globale des préoccupations des participants. Nous avons donc utilisé le rapport du BAPE comme grille d'analyse. À partir dudit rapport du BAPE, nous avons relevé les énoncés retenus par les commissaires qui mettent en lumière l'absence d'acceptabilité sociale du projet.

Comme les consultations visent à dénouer une impasse, il y a donc des valeurs en cause dans ce cheminement d'acceptabilité sociale. La transparence, l'écoute et l'intégrité sont les valeurs qui ont été identifiées comme étant prioritaires par le Conseil patronal de l'environnement, dans l'objectif d'atteindre l'acceptabilité sociale d'un

projet. Nous avons concentré notre analyse du rapport du BAPE et sur ces trois valeurs dans l'analyse du projet. Le Conseil patronal de l'environnement affirme que seulement trois valeurs (écoute, transparence, intégrité) sont essentielles pour atteindre l'acceptabilité sociale. Nous souhaitons vérifier si l'acceptabilité sociale relève uniquement de ces trois valeurs. Nous avons également porté une attention sur l'ensemble des valeurs rencontrées tout au cours de l'analyse et les avons identifiées.

Pour interpréter les données, nous avons retenu l'approche de Paul Ricœur.

L'approche de la personne par le « JE-TU-IL » de Paul Ricœur peut permettre de supporter le cheminement d'un projet dans une perspective éthique qui pourrait servir au comité de suivi du projet.

Aussi, est-il maintenant nécessaire de se demander comment faire cheminer un projet dans une perspective éthique qui soit en mesure de favoriser la place de chacun dans le discours sans mettre en péril la mise en œuvre du développement des communautés locales? Quelles sont les pistes de solution permettant d'éviter qu'après un exercice d'audience publique sur un projet, les citoyens exprimant leur manque d'adhésion au projet n'en ressortent pas avec le sentiment qu'ils ont été abandonnés parce que le cheminement ne s'est pas réalisé dans une perspective éthique?

Nous avons choisi de faire ressortir les valeurs rencontrées dans le cadre d'un projet en développement « Arianne Phosphate » afin d'identifier comment les valeurs aident à cheminer dans une perspective éthique.

### **Qu'est-ce qu'une valeur?**

Michel Rainville (1993) distingue les phases du processus d'élaboration et d'articulation de la valeur, soit l'évaluation et la valorisation. Cette dernière phase faisant son apparition dans un premier temps, la personne réagit d'abord affectivement et subjectivement à une situation donnée. Vient ensuite l'évaluation, phase où le cognitif prend le relais en objectivant la situation. La personne essaie alors



de prendre de la distance vis-à-vis le vécu affectif pour non pas l'évacuer ou le nier, mais pour mieux l'intégrer dans une compréhension d'ensemble.

Cette distanciation critique du vécu affectif par l'intermédiaire de l'évaluation objective permet une meilleure prise en compte de la situation à évaluer. Il est nécessaire de nous distancer de nos affects pour ne pas perturber notre capacité de jugement.

Il y a une manière de réaliser les processus d'évaluation au sein des valeurs. Il s'agit de questionner et de préciser la dynamique du désir et du désirable. Le désir est constitutif du processus de valorisation, il s'agit de voir si toute forme de désir est valable.

M. Rainville pose la question : tout ce qui est désiré est-il désirable? Dans un premier temps, le choix d'une valeur est toujours l'expression subjective d'un désir. Grâce au désir, la personne peut exprimer ses préférences, croyances ou partis pris. Or, la valeur n'est pas un simple reflet du désir. L'auteur explique que le désir est comme un moteur sur le point de démarrer, mais comme tous les moteurs, il lui faut du carburant. Et, ajoute-t-il, tous les carburants ne sont pas de qualités égales; les propriétés explosives étant distinctes pour chacun, le moteur « désire » davantage certaines sortes de carburants. Ainsi, dans le domaine des valeurs, on peut désirer l'argent, mais pas l'effet pervers venant de l'argent et de la richesse.

Ainsi, le problème du « valorisable » vient à soulever la problématique du « désirable » : désirer ceci serait-il bon pour moi? Quand le désirable devient-il objet de valeur? La marge réside entre le désir et la valeur. Cet écart sera le pas, l'échelle posée par le jugement, c'est-à-dire le passage du ressenti au réfléchi. Le désir n'aura de valeur que dans la mesure où il sera ratifié par le jugement.

Le jugement, c'est le discernement dans un ordre qualitatif dans les éléments désirés et valorisés. C'est ainsi qu'il met en ordre les désirs selon des critères de valeurs sans pour autant nier le désir ressenti.

Plus simplement, une valeur est un élément de la motivation effective permettant de passer de la décision à l'acte. Elle constitue la fin visée par l'action envisagée dans la

décision et se traduit verbalement comme raison d'agir ou comme sens de l'action en créant une ouverture au partage de sens pour toutes les personnes impliquées par la décision. (Dionne-Proulx et Jean, 2007)

Les enjeux d'éthique sociale sont logés entre le développement durable et l'acceptabilité sociale, dans les valeurs et le rapport à l'autre (le « TU » de Paul Ricœur) s'exerçant sur la base de la sollicitude et dont l'accomplissement se révèle dans les valeurs exprimées. C'est avec l'approche de Paul Ricœur, en poussant plus loin la façon dont on peut accomplir un exercice interpellant la sollicitude que l'acceptabilité sociale pourra émerger. C'est en utilisant les mémoires déposés en audience publique que les valeurs exprimées par les participants peuvent être détectées et utilisées pour cheminer vers l'acceptabilité sociale dans une analyse *a posteriori*.

Voyons comment la présence des valeurs exprimées lors d'audiences publiques nous permet de qualifier l'acceptabilité sociale du projet.

Le premier chapitre décrit le projet minier et le déroulement de l'audience publique. Il identifie les parties du projet suscitant des préoccupations reliées à l'acceptabilité sociale. Les expressions sont relevées systématiquement afin de dégager la liste des valeurs qui sont véhiculées chez les participants. Chaque partie du projet est visitée en fonction des commentaires relevés par la Commission du BAPE et des valeurs qui s'en dégagent de manière générale.

Le deuxième chapitre traite des perspectives du développement durable et de l'acceptabilité sociale du projet. Les concepts de développement durable et d'acceptabilité sociale sont définis et différenciés dans des tableaux sous forme de grilles contenant les critères de développement durable et des critères conseillés par le Conseil patronal de l'environnement pour chaque partie du projet analysé. Les autres valeurs rencontrées et identifiées au premier chapitre et mises en lumière dans le rapport du BAPE sont également reprises dans chaque partie du projet.

Le troisième chapitre porte sur la perspective éthique du projet. Le rapport du BAPE nous aide à mettre en lumière les valeurs permettant d'identifier le manque

d'acceptabilité sociale du projet. Grâce à l'approche de la sollicitude du « JE-TU-IL » de Paul Ricœur, comment ces valeurs nous renseignent-elles sur le manque de réciprocité entre les intervenants dans certaines parties du projet? On cherchera alors à identifier où loge la difficulté d'obtenir l'assentiment au projet et, ultimement, l'acceptabilité sociale grâce à cette relation avec le nombre de valeurs rencontrées dans le rapport du BAPE.

# **Chapitre 1**

## **Le projet d'exploitation d'une mine d'apatite au Lac Saint-Jean d'Arianne Phosphate**

# **1. Le projet de la mine d'apatite d'Arianne Phosphate**

La prise en compte de l'acceptabilité sociale d'un projet de développement est de plus en plus incontournable dans la décision du gouvernement lors de l'émission des certificats d'autorisation. Et même lorsqu'un projet est autorisé par le gouvernement, les opposants ne semblent pas vouloir se ranger à la faveur du projet. Afin de faire ressortir les éléments qui sont suscités par l'opposition à un projet, nous avons choisi de décortiquer un projet de développement d'une mine d'apatite au Saguenay–Lac-Saint-Jean, le projet d'Arianne Phosphate. Ce projet a soulevé une vague d'opposition. Le rapport du Bureau d'audiences publiques met en relief les propos de manière à faire ressortir les préoccupations environnementale, économique et sociale du projet, mais aussi les sentiments vécus par les gens consultés lors du développement du projet.

Outre la description de chaque partie du projet, ce premier chapitre présente le projet minier soumis aux audiences publiques et il permet de distinguer les éléments suscitant l'opposition et la faveur du projet par les participants. À l'aide du rapport synthèse du Bureau d'audiences publiques, on peut relever les expressions traduisant les préoccupations et on peut également en faire ressortir les valeurs qui animent les participants au processus d'audience publique. Ces valeurs serviront à mesurer l'acceptabilité sociale des différentes parties du projet. C'est donc avec le souci de découvrir les valeurs des participants que nous décrivons chaque partie du projet minier. Regardons ce projet d'envergure pour la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

## **1.1 Le projet Arianne Phosphate**

### **1.1.1 Historique**

Nous connaissons bien le projet d'Arianne Phosphate. Nos fonctions professionnelles nous ont permis de comprendre l'émergence de ce projet depuis le début, avant même que le site soit l'objet d'un projet d'une telle envergure.

Aussi, afin d'en tracer son cheminement, voici les démarches historiques qui ont mené à son développement.

À l'aube des années 2000, la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean s'est dotée d'un mécanisme d'exploration minière, le Fonds minier. Financé par le gouvernement du Québec, ce fonds minier visait à former des prospecteurs dans le but de les amener à faire des découvertes d'indices de gisement de minerai sur le territoire de la région.

En 2001, la découverte de l'indice d'apatite par les prospecteurs a suscité la prise de claims et une analyse de l'abondance de cet indice. Le portrait minéral de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean résume l'importance de la découverte de l'apatite : *« Ces ressources sont concentrées dans le secteur du lac à Paul (22E15). Il s'agit d'une ressource ayant un potentiel de dépôts extensifs (très grand volume, faible concentration). Les travaux de l'entreprise Ressources d'Arianne inc., en 2001, ont mis en évidence des indices avec des valeurs d'environ 7.84 %  $P_2O_5$  et 8.24 %  $TiO_2$  dans une roche grenue (GM-58767). SOQUEM et Virginia ont également intersecté en forage des roches enrichies en  $P_2O_5$  et  $TiO_2$  (GM-56023). L'évaluation de ces ressources pour les utilisations courantes (fertilisants) rencontre des difficultés liées à l'éloignement de ces dépôts des lieux d'expédition. Cependant, une augmentation dans la demande de l'apatite pour la fabrication de fertilisants (acide phosphorique) ou dans le développement de nouvelles applications de l'apatite à plus forte valeur ajoutée pourrait changer la situation de ces dépôts. Actuellement, la crise alimentaire au niveau mondial pousse à la hausse le prix des produits à la base de la fabrication des fertilisants, la potasse ( $K_2O$ ), le phosphore ( $P_2O_5$ ) et les nitrates (N). Cette augmentation de la demande et du prix de ces substances pourrait améliorer la viabilité économique des dépôts du lac à Paul. »*

La découverte de cet indice est donc le fruit d'une volonté régionale visant à développer la diversification de l'activité économique du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Cette volonté a été supportée par des investissements financiers et des ressources humaines sur plusieurs années.

Au moment d'amorcer la rédaction de ce mémoire, le 22 décembre 2015, Ariane Phosphate venait d'obtenir le décret gouvernemental l'autorisant à exploiter la mine.

La première partie de l'audience publique a eu lieu à Saguenay les 28, 29 et 30 avril 2015. La seconde partie s'est tenue à Saint-Fulgence les 26, 27 et 28 mai 2015.

La Commission a reçu 89 mémoires, dont 52 ont été présentés en séance publique et auxquels se sont ajoutées deux présentations verbales. De façon générale, les participants se montrent favorables au volet minier du projet. Ils ont toutefois soulevé diverses questions sur le transport du concentré et sur l'exclusion du projet d'un terminal maritime à Sainte-Rose-du-Nord à l'extrémité sud du tracé retenu. Ils avaient aussi des préoccupations concernant la démarche de consultation du promoteur, l'évaluation environnementale, la santé et la qualité de vie, la préservation du milieu naturel, les aspects économiques et la raison d'être du projet.

### **1.1.2 Le projet, en bref**

Le promoteur désire entreprendre l'exploitation d'un gisement d'apatite, appelée également roche phosphatée. La mine serait à proximité du lac à Paul, à 200 km au nord de la ville de Saguenay. La zone considérée exploitable économiquement laisserait place à une fosse d'extraction à ciel ouvert qui aurait une largeur de 600 m, une longueur de 2 300 m et une profondeur d'environ 450 m. La production prévue est de 3 Mt/année de concentré d'apatite à 38,6 % de pentoxyde de phosphore ( $P_2O_5$ ), pour une durée d'exploitation de 26 ans.

La réalisation du projet exigerait la mise en place de nombreuses infrastructures et installations connexes. Les principales composantes sont : des équipements de concassage et une usine de traitement du minerai, un site de préparation d'explosifs, un campement permanent pour les travailleurs, une aire de stockage de minerai concassé, un bassin de 1 km. Polissage des eaux minières d'une capacité de

1 100 000 m<sup>3</sup>, un système de traitement des eaux usées industrielles, une halde<sup>1</sup> à stériles et un parc à résidus minier.

Le président du BAPE, M. Pierre Baril, a formé une commission d'enquête dont le mandat a débuté le 27 avril 2015 pour une durée maximale de quatre mois. Rappelons que la commission d'enquête a pour mandat d'examiner et d'analyser les répercussions environnementales du projet dans le but de formuler des constats et des avis afin d'éclairer les recommandations que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques fera au Conseil des ministres.

L'exploitation de la mine comporte plusieurs étapes. Après l'extraction du minerai de la fosse, celui-ci sera concassé en morceaux de 150 mm et moins pour être broyés sur des circuits de broyage primaires et secondaires afin de les réduire à une taille de moins de 210 µm. La roche phosphatée sera séparée de la magnétique dans un séparateur magnétique. La partie non magnétique (celle qui intéresse le promoteur, la partie valorisable) sera épaissie sous forme de pulpe afin d'obtenir un concentré d'apatite. Il faut une grande quantité d'eau pour produire le concentré par flottation (11 000 m<sup>3</sup>/h). Le projet décrit les sources d'approvisionnement envisagées. Le concentré d'apatite filtré et séché sera transporté par de très gros camions, qui sont qualifiés comme « hors normes » sur plus de 200 km jusqu'à un port en eaux profondes afin de pouvoir être acheminé dans d'autres pays par voie navigable. Le coût du projet est estimé à 1,2 milliard de dollars, cela excluant les coûts de construction du port en eau profonde. Les frais d'exploitation de la mine et des chemins forestiers seraient de 7,4 milliards de dollars sur une période de 26 ans, tandis que la restauration du site serait estimée à 42 millions de dollars.

---

<sup>1</sup> Halde à stérile : un amoncellement formé par les déchets et stériles issus de l'extraction du minerai.



En définitive, depuis les dix dernières années, il s'agit du plus gros projet pour la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean avec la création de 475 emplois durant la construction et 375 emplois directs après la mise en service de la mine.

### 1.1.3 L'audience publique

Dans l'esprit du mandat de la commission d'enquête, le mandat d'analyser et d'examiner les répercussions environnementales du projet s'exerce sur la base des principes de la Loi sur le développement durable. Ces principes doivent orienter les actions du gouvernement du Québec.

Pourtant, une grande partie des recommandations et des commentaires des participants soulevant du mécontentement s'attarde à la capacité du promoteur ou son incapacité d'atteindre l'acceptabilité sociale du projet, et ce, en regard de plusieurs paramètres environnementaux.

Dans le rapport du BAPE, la Commission a choisi d'illustrer les opinions communes à plusieurs participants par des citations représentatives. Cela est très pertinent pour le travail du présent mémoire, puisqu'il permet, via cette synthèse, d'avoir une vue globale des préoccupations des participants. Aussi, cela nous permettra de classer les expressions dans certaines catégories qui serviront ultérieurement à mieux cerner la perspective d'éthique sociale dans laquelle le projet pourrait s'inscrire.

Tableau 1 Expression traduisant des sentiments de participants à l'audience publique

<b>Mot ou Expression</b>
Méthode d'analyse déficiente
Critères d'analyse discutables
Doute du respect des intentions du promoteur
Doute de la capacité du service des incendies de St-Fulgence
Répercussions incalculables
Irritant majeur pour les résidences secondaires
Manque flagrant de planification
Faillite de notre imagination
Protection de l'intérêt commun
Manque d'échange et de transparence du promoteur
Aucune consultation auprès des citoyens de la haute Côte-Nord pour mesurer l'acceptabilité sociale
Amertume

Par l'analyse de cette partie du rapport, plus générale, on peut extraire des valeurs qui transparaissent des expressions des participants comme le manque de transparence, la faillite, le doute, l'analyse déficiente. Ces expressions sont liées aux valeurs de confiance, de transparence, de quiétude, de collectivité et de qualité de vie.

#### **1.1.4 Le transport du concentré**

Parmi tous les sujets de préoccupation, celui du transport est sans aucun doute celui qui a soulevé le plus de commentaires aux audiences et le plus d'inquiétudes. Voyons les raisons qui suscitent autant de questionnements et quelles sont les valeurs liées à cette partie préoccupante du développement de la mine.

Le projet envisage le transport par camion hors norme sur 200 km, soit jusqu'à un terminal maritime qui serait localisé dans le fjord du Saguenay. Ce transport par camion nécessiterait le passage de 232 camions par jour de semaine, 10 passages à l'heure, essentiellement sur des routes utilisées pour la villégiature en forêt.

Sur les deux parcours évalués, 128 baux de villégiateurs sont présents à moins de 500 mètres des tracés. La distance de périmètre urbain traversé par le passage des camions est minime, c'est donc dire que peu de citoyens vivant en ville seront impactés par le transport, car les camions utilisés ne traversent pas de périmètre urbain.

Parmi les intervenants défavorables, l'Association des villégiateurs du lac Grand considère que la variante au sud du lac Rouvray constituerait « *un irritant majeur pour les propriétaires de résidences secondaires, les membres et usagers de la zec Onatchiway, ainsi que pour la faune et la flore* » [...]. Elle redoute aussi une forte augmentation du bruit causé par le passage des camions et l'utilisation de frein-moteur : « *il s'agit d'un niveau de nuisance significatif qui affectera grandement la qualité de vie des villégiateurs* ».

Il y a aussi le groupe de neuf villégiateurs propriétaires de chalets situés dans le secteur Azur de la zec Onatchiway qui estime que le tracé du sud modifierait leur

environnement de façon radicale. Ces villégiateurs redoutent une dévaluation de leurs chalets et demandent d'être expropriés et indemnisés si cette option est retenue.

Les impacts négatifs se feront surtout ressentir par des gens qui ont choisi d'aller en forêt pour profiter de leur temps libre. Ils sont à la retraite, sur des terres publiques, et ils aspirent à la détente et à profiter d'un coin de paradis.

Les valeurs rencontrées à travers les questionnements sont particulièrement liées à la qualité de vie.

### 1.1.5 La démarche de consultation du promoteur

Le promoteur, l'entreprise Ariane Phosphate, a fait des séances d'information et de consultation auprès des différents intervenants du milieu impactés ou intéressés par le projet. Les avis sur ces démarches sont partagés entre la satisfaction et l'insatisfaction.

**Tableau 2 Mots et expressions sur la démarche de consultation du promoteur**

Le manque d'échange et de transparence du promoteur
Le promoteur n'a organisé qu'une seule rencontre publique avec les 125 villégiateurs et aucun processus pour recueillir leurs commentaires n'a été mis en place
Le promoteur ignore de plus en plus les gens de l'Anse-à-Pelletier
Les résidents du lac Neil ont obtenu la signature d'une entente assortie de compensation
Une participante dénonce l'attitude du promoteur et recommande d'intégrer et de considérer la « non-acceptabilité sociale » énoncée haut et fort par les résidents de l'Anse-à-Pelletier
Un participant estime que l'entreprise a fait preuve de transparence
L'Association minière du Québec dit qu'Ariane Phosphate a mis en place des mécanismes de consultation permettant de bien saisir les préoccupations du milieu et les intégrer à son projet
Le Syndicat des salariés de la scierie St-Fulgence souligne qu'il y a eu de nombreuses tables de travail où des gens étaient disponibles pour faire connaître leur projet
Le promoteur a semblé à l'écoute, la preuve est qu'il a été en mesure d'obtenir des ententes avec les organismes et les citoyens en bordure du chemin utilisé pour le transport
Le SACERF des Passes dit que la minière a fait preuve d'un comportement responsable et transparent

Dans ces expressions, on peut reconnaître les valeurs de collaboration, de désintéressement, de détachement, d'ouverture d'esprit et de transparence.

Les échanges entre les représentants du milieu et le promoteur revêtent une grande importance dans la démarche d'acceptabilité sociale. Peu importe la nature de la démarche (consultation, information), ce qu'elle laisse comme impression auprès des gens du milieu concernés par le projet aura des répercussions significatives sur l'acceptabilité sociale de celui-ci. Les affirmations quant à la transparence du promoteur relèvent des éléments de qualification pour affirmer que le projet obtient l'acceptabilité sociale.

#### **1.1.6 Le projet de terminal maritime à Sainte-Rose-du-Nord**

Le projet d'extraction de minerai vise à fabriquer un produit qui sera exporté hors de la région. L'un des enjeux de ce projet soulevé abondamment lors de cette consultation est la construction du terminal portuaire d'où partiront ces extraits. Au début, le promoteur a envisagé utiliser les infrastructures du port de Grande-Anse, localisé sur la rive opposée d'où arrivent les camions. Cependant, cette alternative a été abandonnée et le promoteur a envisagé construire un terminal maritime à l'Anse-à-Pelletier, située du même côté que la route de transport du minerai. À la suite des interventions des résidents de l'Anse-à-Pelletier, en défaveur de la construction du terminal maritime à proximité, le projet a été déplacé deux kilomètres plus loin, soit à Saint-Rose-du-Nord, libérant ainsi l'Anse-à-Pelletier des inconvénients reliés à cette infrastructure.

Finalement, le projet de construction du terminal maritime, bien que nécessaire au projet, a été repris par Port Saguenay. Il fait donc l'objet d'une consultation indépendante pour deux raisons, parce qu'il s'agit d'un promoteur différent et parce qu'il doit faire l'objet d'une analyse d'étude d'impact du gouvernement fédéral.

Le fait que la minière ait décidé de ne pas inclure le projet de terminal maritime a soulevé des objections auprès des citoyens et des intervenants. Le gouvernement du Québec est aussi interpellé négativement pour sa décision d'avoir accepté de tenir des audiences malgré que le projet soit dissocié de cette infrastructure.

Face à cette dissociation des deux projets, on y retrouve l'expression de ce mécontentement par les affirmations suivantes :

**Tableau 3 Expressions de mécontentement sur le terminal maritime**

Manque de cohérence
Perturbe nos relations avec le promoteur et crée de nouvelles incertitudes pour nos Première Nations
Efforts additionnels pour comprendre et assembler tous les morceaux du casse-tête
Incohérent que le projet de terminal soit présenté comme multi usager par l'administration portuaire
Sentiment ressenti d'horreur de voir construire un port industriel, bruyant, poussiéreux dans ces coins magnifiques
Immaturité du projet perceptible
Il est facile de se rendre compte que le projet est précipité par manque de temps
Le fait qu'Arianne Phosphate ait rendu publiques tardivement différentes analyses [...] a pour conséquence que j'éprouve de la difficulté à leur accorder ma confiance
Comment obtenir une acceptabilité sociale quand nous avons l'impression que la minière tente de cacher de l'information au public?

Cette partie a soulevé un très large mécontentement. À travers les expressions, une grande variété de valeurs transparaît : cohérence, confiance, conformité, discernement, droiture, équité, immaturité, transparence, persévérance.

La Commission d'enquête du BAPE considère que le projet de terminal maritime est indissociable du projet. Aussi, la Commission affirme qu'à partir du principe d'accès au savoir, cette information, selon son interprétation, est essentielle pour formuler une recommandation favorable au projet.

On sent la préoccupation de certains intervenants qui les empêche de faire confiance à la démarche du promoteur.

### **1.1.7 La santé et la qualité de vie**

Dans cette partie, les participants font part de leurs intérêts à être compensés en matière de qualité de vie. La pensée que le territoire fait l'objet d'une visée d'utilisation divergente fait l'objet de réclamation pour des compensations.

Tableau 4 Expressions exprimant la dégradation de la qualité de vie

<p>1. Il considère qu'un nouveau grand projet « <i>viendrait augmenter notre amertume et nuire à notre occupation du territoire</i> » (M. Jimmy Siméon, DM43, p. 2). Il cite à ce sujet la vue des fardières et de la machinerie forestière, le bruit, la vue des nombreux camps de villégiature ainsi que, de façon indirecte, le seul fait de savoir qu'il y a des activités minières qui occupent « <i>une place importante dans notre esprit et se rappeler sans cesse que le territoire est exploité pour ses ressources et qu'il n'est plus un lieu paisible pour se ressourcer</i> » (p. 20)</p>
<p>2. On parle ici de cap Jaseux, la pointe aux Pins, tous les lacs de villégiature, cap au Leste, lac à Neil, l'Anse-à-Pelletier et le reste. On parle ici d'activités de plein air, de villégiature, de jardins biologiques, de familles qui ont donné leur vie à bâtir un monde meilleur dans un paysage aussi sauvage et pittoresque que les montagnes et le fjord du Saguenay. On parle ici de parcs [dont] nous nous sommes dotés afin de se distinguer dans le domaine touristique. Tous ces endroits ont été choisis par des gens qui ont fait de ce secteur un endroit unique dans notre région, un endroit merveilleux où il fait bon se retrouver et toute la population peut y accéder sans contrainte en profitant au maximum de tous ses bienfaits. (M<sup>me</sup> Linda Girard, DM59, p. 3)</p>
<p>3. C'est précisément là que j'ai l'impression que mon histoire, celle de Saguenay puis de Saint-Fulgence a commencé. Savoir que mes pieds touchent le sol à l'endroit même où mon ancêtre a marché et que j'habite un lieu historique [...] fait en sorte que j'ai un attachement très émotionnel au site de l'Anse-à-Pelletier. (M<sup>me</sup> Emmanuelle Gilbert, DM54, p. 3)</p>
<p>4. Des villégiateurs situés à 75 mètres du chemin qui serait utilisé pour le transport demandent d'épargner leur territoire et de considérer d'autres options de tracé. Ils disent être dans l'incertitude et la peur de voir les camions arriver : « <i>La tranquillité. Les territoires de chasse. La pêche. La sécurité. La faune [...] Tous nos rêves partis en fumée</i> » (M. Denis Genest et M<sup>me</sup> Cécile Amyot, DM61, p. 1). Deux autres expriment des sentiments semblables : « <i>si le projet est accepté et bien tout s'écroule, ce qui était supposé être notre petit coin de paradis pour une retraite bien méritée sera un enfer que j'ose croire que nous ne méritons pas</i> » (M. Denis Belley et M<sup>me</sup> Marthe Lavoie, DM15, p. 3)</p>
<p>5. D'autres villégiateurs situés dans la zec Martin-Valin, au kilomètre 21 du chemin R0200 à partir de la route 172, sont aussi préoccupés par les répercussions des camions qui passeraient à environ 100 m de leur chalet, notamment à l'égard de la qualité de vie, de la sécurité routière ainsi que de la valeur de revente de leur bien. Ils proposent que le processus et les modalités menant à des ententes entre des villégiateurs et le promoteur soient mieux définis et demandent d'autres possibilités de dédommagement que la relocalisation selon les offres de la MRC. Ils demandent aussi que soient offerts des dédommagements financiers pour ceux qui auraient à subir des effets négatifs, ainsi que le rachat d'un chalet si aucune solution n'est acceptable pour un propriétaire (MM. Gaétan Dassylva, Guy Lavoie et Steeve Lavoie, DM88, p. 1 à 3 et 8)</p>
<p>6. D'un autre côté, un participant salue l'entretien du chemin R0200 qui serait fait par le promoteur. Il ajoute qu'il faut garder « <i>en tête que ce sont les villégiateurs qui empruntent une route industrielle et non les camions classés hors normes qui empruntent une route de villégiateurs!</i> » (M. Frédéric Lebrun, DM37, p. 2). Un villégiateur installé dans le secteur du réservoir Pipmuacan espère, quant à</p>

<p>lui, la réalisation du projet puisque le chemin qui y mène serait déblayé l'hiver, tandis que présentement, il doit circuler pendant deux heures en motoneige pour s'y rendre (M. Éric Tremblay, DM81, p. 1).</p>
<p>7. Pour sa part, le SACERF des Passes inc. souhaite arriver à un protocole d'entente avec le promoteur. Il demande que celui-ci contienne notamment des actions pour les impacts environnementaux relatifs à la faune, la flore, la chasse, la pêche, les activités récréatives et de villégiature et la qualité de vie des villégiateurs (DM40, p. 3 et 4). En ce sens, l'organisme demande des « <i>mesures compensatoires monétaires et matérielles permettant à la zec de déployer des activités de substitution susceptibles d'atténuer l'impact du projet et de favoriser l'harmonisation des usages au profit de tous</i> » (ibid., p. 4).</p>

La qualité de vie prend plusieurs visages, selon les participants. Le sentiment d'être affecté par le projet dans sa qualité de vie soulève des préoccupations très importantes et des recommandations qui ont des impacts majeurs sur le projet, tant d'un point de vue technique que financier. Les aspects concernant la qualité de vie sont clairement signifiés comme étant très importants pour l'acceptabilité sociale du projet.

Les valeurs ressortant des mémoires sont identifiées comme étant les suivantes : collaboration, contribution, conviction, écologie, équité, flexibilité, progrès, profit, qualité de vie, ressourcement, sacrifice. Essentiellement, ils souhaiteraient être considérés différemment dans le projet.

### 1.1.8 Le bruit

Bien que faisant partie intégrante de la qualité de vie, le bruit a fait l'objet de plusieurs interventions, reflétant des valeurs portées par des participants. Des questionnements sont soulevés par rapport au bruit que les camions feront sur leur passage. Des demandes de compensations, incluant la possibilité d'être relocalisés sont faites par les participants. Le bruit est d'ailleurs l'une des préoccupations majeures des résidents étant donné le silence qui règne actuellement le long du parcours du concentré qui se fera sur 200 km. Les mots et expressions suivantes sont relevés dans le rapport.

**Tableau 5 Expressions relevant les préoccupations sur le bruit**

Le promoteur n'a pas modélisé les bruits générés pendant la construction
Une participante doute des modélisations réalisées par le promoteur

Le bruit fait partie des variantes affectant la qualité de vie. Aussi est-il un élément analysé indépendamment. L'insuffisance des informations pour rassurer les citoyens semble faire l'unanimité. La Commission partage l'avis des citoyens et des organismes qui soulèvent des préoccupations à l'égard du bruit et démontre que les analyses sont insuffisantes, en fonction des préoccupations mues par les valeurs des participants. Aussi, ceux-ci lient les valeurs suivantes à leurs préoccupations : assurance, certitude.

### **1.1.9 L'approche du choix du trajet du promoteur**

Le promoteur avait quelques scénarios de transport du minerai possibles.

Le promoteur effectue le choix de l'emplacement le plus pertinent à l'implantation des infrastructures associées au projet parmi les emplacements possibles, en les comparant tant sur les plans environnemental et social que technique et économique. L'étude explique en quoi les emplacements choisis se distinguent nettement des autres emplacements envisagés et pourquoi ces derniers n'ont pas été retenus.

Les ministères de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) ainsi que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) ont demandé au promoteur l'application d'une pondération aux différents critères environnementaux, techniques, économiques et sociaux.

Finalement, un seul scénario répondrait à tous les critères, présentant une solution viable pour le projet. Ainsi, le scénario en direction de Saint-Fulgence/Sainte-Rose-du-Nord, par la route R0200, est désigné pour être la seule variante possible pour le transport du concentré d'apatite du projet minier du lac à Paul. De ce fait, c'est le seul scénario qui nécessite de passer à l'étape suivante de pondération. Les autres scénarios globaux de transport ne nécessitent pas d'analyse plus approfondie puisqu'ils ne passent pas la première étape de présélection.



Un fulgencien questionne la méthodologie de comparaison des différentes possibilités que le promoteur a utilisée et conclut que « *la démonstration n'est pas faite que l'Anse-à-Pelletier représente la meilleure destination pour la réalisation du projet* ». (p. 14)

Le Collectif de l'Anse-à-Pelletier avance qu'un scénario de transport vers Forestville représenterait une option intéressante et il suggère la réalisation d'une grille multicritères par une firme indépendante pour effectuer un choix qui aurait « *le moins d'impact sur la sécurité de tous les usagers et sur l'environnement* ». La ville de Forestville estime également que la méthode d'analyse de critères défavorisant ce tracé est discutable.

En vertu des principes de participation et engagement et d'accès au savoir, la Commission d'enquête est d'avis que pour construire l'acceptabilité de son choix de scénario de transport auprès des différentes parties prenantes, le promoteur devrait les consulter pour définir une valeur relative à chacun des critères économiques, environnementaux et sociaux retenus dans l'analyse des scénarios de transport de Dolbeau-Mistassini, Alma, Forestville ainsi que ceux proposés par le Collectif de l'Anse-à-Pelletier et de la communauté innue de Mashteuiatsh. Plusieurs participants auraient souhaité participer à cette pondération. Ce souhait est mis en lumière par les valeurs associées à cette participation pour le choix du trajet, telles que : compétence, équilibre, flexibilité, prudence.

#### **1.1.10 Le site minier**

Le site minier et les infrastructures qui y sont liées occuperaient une superficie totale d'environ 15 km<sup>2</sup> à 200 km au nord de Saguenay. La fosse d'exploitation, à elle seule, s'étend sur 1,7 km<sup>2</sup>. Entourée de trois lacs, les impacts environnementaux envisagés sont majeurs considérant les possibilités de glissement de terrain, le contrôle des pressions hydrostatiques, la gestion des eaux et les effets de rabattement de la nappe dans la fosse sur le niveau des lacs environnants.

Pour le chapitre sur le site minier, il n'y a aucun commentaire des participants en regard des impacts environnementaux occasionnés par le développement de la mine comme tel. Ainsi, l'élément central de ce projet ne soulève pas de préoccupations

sociales. Cependant, la Commission d'enquête soulève des lacunes très graves sur le projet de mine à ciel ouvert.

Le fait qu'aucun commentaire de la part des participants portant sur l'élément central ne soit réalisé est ici l'élément dominant à retenir dans le cadre du présent mémoire. Le fait que le site minier soit très loin des populations n'est pas anodin sur l'acceptabilité sociale. Les gens se sentent-ils moins concernés, car il n'y a pas ou très peu d'intervention en regard des valeurs de cette partie du projet. Cela est significatif, loin de la vue, point de tourment?

#### **1.1.11 Le comité de suivi**

Le gouvernement du Québec a reconnu l'importance de cet élément de l'acceptabilité sociale en instaurant l'obligation, pour un promoteur minier ou un exploitant de mine, de constituer un comité de suivi « *pour favoriser l'implication de la communauté locale sur l'ensemble du projet* ». L'entrée en vigueur de cette disposition est toujours dépendante de l'édiction d'un nouveau règlement qui modifiera le Règlement sur les substances minérales autres que le pétrole, le gaz naturel et la saumure. Le projet de règlement modifiant le Règlement sur les substances minérales autres que le pétrole, le gaz naturel et la saumure, a fait l'objet d'une prépublication le 6 mai 2015 dans la Gazette officielle du Québec (GOQ).

Ces dispositions viendraient préciser le fonctionnement du comité de suivi pour fournir des balises quant à la formation, la fréquence des rencontres, les dépenses de fonctionnement et le soutien technique.

La Commission d'enquête a fait le constat que le gouvernement du Québec a modifié la Loi sur les mines afin d'y incorporer la formation obligatoire, par le promoteur, d'un comité de suivi pour favoriser l'implication de la communauté locale sur l'ensemble du projet et qu'il a publié un projet de règlement qui précise certains éléments du comité de suivi incluant sa composition, ses réunions statutaires et son financement. Cependant, rien n'est proposé quant aux rôles des membres du comité ainsi que les attentes et les limites de leur implication.

De son côté, le promoteur, de son plein gré, a très tôt pris des initiatives visant à favoriser l'acceptabilité sociale de son projet, dont plusieurs rencontres avec les gens du milieu. Le comité de suivi a été formé en s'inspirant des modifications apportées à la Loi sur les mines en 2013 et cela avant même qu'elles ne soient en vigueur.

Le comité de suivi s'est lui-même doté d'une charte à l'appui de la mission donnée au comité :

- établir et maintenir la communication entre Arianne Phosphate et ses parties prenantes;
- faire le suivi du projet, des engagements d'Arianne Phosphate et des conditions du certificat d'autorisation;
- faire des recommandations à Arianne Phosphate pour, entre autres, l'aider à atteindre ses objectifs de développement durable, ses engagements et ses obligations.

L'obligation récente concernant la mise en place de comités de suivi soulève du questionnement concernant le fonctionnement de tels comités. Ce point a été souligné par une participante, c'est-à-dire l'auteure du présent mémoire, qui, comme membre du comité de suivi du projet Arianne Phosphate, cherchait des exemples à suivre qui pourraient la guider dans ses nouvelles fonctions.

Les exemples analysés sont peu nombreux et il n'existe pas de guide ou de document pouvant appuyer les opérations d'un comité de suivi. La dernière étude sur la performance de comités de suivi date des travaux de Côté et Gagnon (2005). D'ailleurs, ces derniers notent que : « *Sur le plan des résultats, malgré l'ampleur des moyens déployés, le bilan de la participation à l'évaluation et au suivi des impacts est plutôt mitigé* ».

Deux catégories de raisons expliquent cette situation : les lacunes des dispositifs participatifs et la conduite des acteurs. En outre, il ressort de l'étude que les dispositifs participatifs ont contribué à l'application de normes sociales favorisant l'autocensure et la construction d'un consensus cherchant à assurer la réalisation du projet, perçu

par la communauté comme essentiel à sa survie. Cette étude détaillée réalisée sur un seul cas est aussi révélatrice des difficultés rencontrées par les comités de suivi, surtout s'ils sont formés en amont d'un projet, comme ce fut le cas pour le projet de l'Alcan.

Ils notent au passage que le comité de suivi : *« n'a établi aucune procédure de suivi des impacts au sens propre du terme, c'est-à-dire une procédure par laquelle on relève et analyse les impacts pouvant résulter de changements non prévus ou de changements qui ont été anticipés, mais mal évalués dans l'étude d'impact, ce qui n'est pas sans conséquence. »*

Dans l'ajout dans la Loi sur les mines, la Commission d'enquête voit, dans l'obligation faite aux promoteurs de constituer un comité de suivi, une occasion de développer une meilleure compréhension des comités de suivi et de les soutenir en mettant à leur disposition divers outils susceptibles de les aider à atteindre leurs objectifs et les attentes du milieu.

La Commission a d'ailleurs formulé deux avis à ce sujet.

◆ *Avis 1 – La commission d'enquête est d'avis que le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles devrait, avec la collaboration du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, préparer un guide de soutien à la mise en place, à la gestion et au fonctionnement d'un comité de suivi afin d'aider les promoteurs dans l'élaboration de leur comité et d'assurer le plus de transparence possible dans leurs activités et leurs relations avec le milieu.*

◆ *Avis 2 – La commission d'enquête est d'avis, au nom du principe de l'accès au savoir et considérant que chaque comité de suivi de projets miniers pourrait être en fonction pendant plusieurs dizaines d'années, que le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, avec la collaboration du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, devrait maintenir un suivi scientifique visant à identifier les adaptations les plus susceptibles de soutenir la poursuite des objectifs établis par les comités de suivi.*

La conduite des acteurs et les lacunes des dispositifs participatifs sont essentielles. À cet égard, le chapitre 3, où nous aborderons la perspective éthique, devrait nous permettre d'offrir des pistes de solution intéressantes pour soutenir le développement du comité de suivi spécialement à ces niveaux.

Considérant les valeurs rencontrées quant à ce sujet aux audiences qui sont les suivantes : autocensure, coopération, compréhension, consensus, conduite des acteur, efficacité, excellence, intégration, persévérance, réussite, transparence, c'est à notre avis à cet endroit que devrait se réaliser un réalignement du projet dans une perspective éthique, au regard des préoccupations soulevées lors des audiences et dans une analyse *a posteriori* de la démarche de consultation de réalisation du projet. Nous traiterons, au chapitre 3, de la question à savoir comment le comité de suivi pourrait bonifier la conduite des acteurs.

## **1.2 En guise de synthèse**

Nous avons vu dans ce chapitre les composantes du projet. Pour chaque partie du projet, nous avons relevé des expressions qui décrivent les sentiments ou l'état d'esprit des citoyens, des représentants élus de la communauté et des organisations, et même du BAPE face au projet.

Le projet est analysé dans un cadre de développement durable, avec des critères précis, inclus et définis dans un cadre réglementaire (économique, social, environnemental). Mais un projet qui offre des réponses aux critères de développement durable n'est pas automatiquement acceptable socialement.

Avec les tableaux, on a pu relever des signes de mécontentement et des préoccupations qui ne peuvent s'inscrire dans le cadre du développement durable ni se proclamer acceptables socialement.

Nous avons dès lors fait ressortir les valeurs portées dans le débat par les participants. Certaines parties du projet en réveillent plus que d'autres, alors que certaines parties n'en soulèvent aucune de la part des participants. À cet égard, on peut constater que le transport du concentré, la qualité de vie et le port maritime sont les trois secteurs

qui ont soulevé le plus de critiques. Les expressions qui sont offertes par les participants, via leur mémoire et le rapport du BAPE, nous permettent de faire ressortir une liste de valeurs prépondérantes.

### Liste des valeurs prépondérantes

---

<b>Autocensure</b>
<b>Collaboration</b>
<b>Collectivité</b>
<b>Compétence</b>
<b>Compréhension</b>
<b>Conduite des acteurs</b>
<b>Confiance</b>
<b>Consensus</b>
<b>Contribution</b>
<b>Conviction</b>
<b>Coopération</b>
<b>Désintéressement</b>
<b>Détachement</b>
<b>Écologie</b>
<b>Efficacité</b>
<b>Équilibre</b>
<b>Équité</b>
<b>Excellence</b>
<b>Flexibilité</b>
<b>Intégration</b>
<b>Ouverture d'esprit</b>
<b>Persévérance</b>
<b>Profit</b>
<b>Progrès</b>
<b>Prudence</b>
<b>Qualité de vie</b>
<b>Quiétude</b>
<b>Ressourcement</b>
<b>Réussite</b>
<b>Sacrifice</b>
<b>Transparence</b>

---

Bien que non exclusives et, possiblement, qu'elles peuvent être soumises à la discussion concernant la nomenclature privilégiée, elles témoignent de vives émotions vécues par les participants et pourront certainement être utilisées afin de trouver une voie pour atteindre l'acceptabilité sociale d'un projet. Nous verrons dans le chapitre 3 que les émotions fortes sont très liées aux valeurs de chaque individu et, qu'à cet égard, elles doivent nous renseigner sur la présence de valeurs en confrontation.

De cette première lecture, nous avons cru bon de saisir, par la même occasion, des valeurs qui se dégagent du discours des acteurs et du projet en lui-même. Il n'est cependant pas possible de dire à cette étape-ci comment ces valeurs affectent l'acceptabilité sociale du projet, ni comment elles jouent un rôle dans l'expression ou la confirmation d'une démarche de développement durable. Ce sera le rôle du troisième chapitre.

Dans ce prochain chapitre, nous allons revisiter les concepts de développement durable et d'acceptabilité sociale en prenant soin de les analyser à la lumière de critères reconnus. Pour le développement durable, nous verrons comment le projet répond, selon les participants et la Commission, aux critères environnementaux, économiques et sociaux. Pour l'acceptabilité sociale, nous utiliserons les recommandations du Conseil patronal de l'environnement pour voir jusqu'à quel point le discours des acteurs limite ou pas les conditions d'acceptabilité sociale aux seules valeurs de transparence, d'écoute et d'intégrité.

**Chapitre 2**

**Perspectives du  
développement durable  
et de l'acceptabilité  
sociale du projet**



## **2. Perspectives du développement durable et acceptabilité sociale du projet**

Nous avons décrit le projet minier et cerné les parties de celui-ci qui soulèvent le plus de préoccupations. À travers les expressions, nous avons cerné des valeurs qui ressortent chez les participants aux audiences.

Dans l'usage que l'on fait généralement des deux expressions, une confusion a tendance à régner entre les concepts de développement durable et d'acceptabilité sociale. On confond souvent développement durable et acceptabilité sociale d'un projet de développement. D'où proviennent les concepts et comment ont-ils évolué dans notre société? Comment et pourquoi doit-on les distinguer? C'est ce que nous clarifierons dans un premier temps. Cette clarification faite, nous entrerons dans l'analyse du projet Ariane Phosphate. Nous distinguerons les éléments relevant des critères du développement durable ainsi que ceux de l'acceptabilité sociale et nous revisiterons les valeurs associées aux expressions des participants aux audiences.

Pour ce qui est du développement durable, nous ferons ressortir, à travers les expressions recueillies au premier chapitre, la façon dont le projet et chacune de ses parties répond aux critères environnementaux, économiques et sociaux. Pour ce qui est de l'acceptabilité sociale, nous partirons des recommandations du Conseil patronal de l'environnement pour voir jusqu'à quel point, d'après eux, le fait de limiter les conditions d'acceptabilité sociale aux seules valeurs de transparence, d'écoute et d'intégrité ne nous laisse pas sur une certaine insatisfaction.

### **2.1 Amorcer les distinctions : développement durable et acceptabilité sociale**

Le développement d'un projet de mise en valeur des ressources naturelles d'un territoire doit désormais répondre à des prémisses sociales et environnementales, au même titre qu'économiques, avant d'obtenir un certificat d'autorisation de

développement de projet du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de Lutte contre les changements climatiques.

De plus en plus, les promoteurs des projets doivent démontrer que leur projet est socialement acceptable.

## **2.2 Les acteurs en action et les mécanismes d'intervention**

Lorsqu'un projet de développement sur les ressources naturelles est soumis à la communauté, il suscite des attentes. La première préoccupation du promoteur s'attarde à la rentabilité du projet pour les investisseurs. Pour la communauté, élus, entreprises et citoyens, c'est la perspective des retombées qui prime. D'abord par les emplois qui seront créés, par les emplois directs et par les contrats qui seront générés auprès des entrepreneurs locaux. Désormais, cette préoccupation s'accompagne d'autres valeurs. Des emplois oui, mais pas à n'importe quel prix. Au-delà des retombées économiques, le prix doit maintenant être justifié sur les plans sociaux, environnementaux et économiques. Il y a donc ici toute une série de valeurs sociales que nous constaterons avec le présent exercice, et dont le promoteur devra tenir compte et qui fera pencher la balance en faveur ou non du projet de la part de tous les gens qui se sentent concernés.

C'est par des consultations publiques que la mesure de ce prix est évaluée. Cette façon de mener des consultations au Québec est encadrée par le Bureau des audiences publiques en environnement (BAPE) dans le milieu même où se déroulera le projet. Il s'agit d'un processus décentralisé, puisqu'on va à la rencontre des gens concernés par la proximité du projet.

Depuis la création du BAPE, l'objectif principal visé par la tenue d'audiences publiques est de permettre au promoteur de présenter les justifications à la réalisation de son projet et lui permettre de démontrer tous ses efforts mis de l'avant pour contrer les effets négatifs sur l'environnement. L'audience publique permet aussi aux gens concernés par l'implantation dudit projet de présenter leurs préoccupations en regard de celui-ci et de faire état de leurs attentes. Parmi les critères d'analyse, l'acceptabilité sociale du projet représente un facteur important dans la recommandation favorable

à un projet par les commissaires. Il semble donc évident, pour les groupes d'environnement et de citoyens, que plus un projet est stigmatisé par le manque d'acceptabilité sociale, plus il risque d'avoir une recommandation non favorable de la part des commissaires du BAPE auprès du gouvernement.

Par exemple, l'utilisation des ressources naturelles répond de plus en plus à ces prémisses de gestion qui doivent tenir compte des préoccupations des gens qui occupent le territoire et aussi de ceux de l'ensemble du Québec. Ces changements dans la vision de la gestion apparaissent tout à fait légitimes.

Bien que l'importance de décentraliser les pouvoirs soit mieux défendue politiquement, un fait demeure : ces mesures favorisant l'implication citoyenne font ressortir ce phénomène du manque d'acceptabilité sociale. L'emphase est alors mise sur les aspects négatifs du projet et semble enfreindre le développement des communautés dans les régions ressources. Ce manque d'adhésion à l'acceptabilité sociale exerce une pression morale sur les citoyens qui se côtoient. Les valeurs se confrontent. Pour certains, la démarche de consultation du promoteur est suffisante, ainsi certains affirment qu'ils ont été écoutés par le promoteur, alors que pour d'autres, cette même démarche est insuffisante et ils affirment le contraire. Certains disent que des faits leur sont cachés, qu'il y a un manque de transparence alors que d'autres félicitent le promoteur pour sa transparence.

Dans cette approche de consultation des communautés, le gouvernement a mis en place des outils de consultation décentralisés, selon des concepts de développement durable, dans le but d'obtenir des décisions plus près des attentes locales. Dans cette approche décentralisée, on y sent l'esprit de la Loi sur le développement durable et de la Loi sur la consultation publique du ministère des Ressources naturelles. Cet esprit de la loi vise la considération des attentes des citoyens qui sont en relation avec les retombées du projet. La réalité des attentes et les objectifs de même que les besoins locaux ne correspondent pas nécessairement aux enjeux de région, de nation et même internationaux. Selon la situation économique d'une localité, un projet peut être envisagé comme étant porteur d'avenir, alors que dans une perspective nationale

ou internationale, il ne correspond pas aux prémisses d'un développement durable et suscite de l'opposition.

Cette mécanique de fonctionnement est désormais bien rôdée par les groupes sociaux et environnementaux. Il suffit de monter la grogne publique contre un projet pour que celui-ci soit décoté dans la population. Il risque alors de subir le revers politique et il sera finalement abandonné. *(INM, 2014)*

Les nombreuses revendications de décentralisation et de régionalisation ont permis la création de nouvelles structures de concertation visant une meilleure intégration des préoccupations dans le secteur des ressources naturelles. C'est le cas du Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE).

Ce fut le cas des Commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) dans toutes les régions du Québec. Ces dernières, qui ont été mises en place en 2007, ont été abolies en 2015. Des priorités de développement à prévalence régionale y ont été identifiées en matière forestière, minière et faunique.

Essentiellement, dans cette obligation de consultations publiques auprès des milieux concernés par le développement des projets, on peut affirmer que les valeurs rencontrées visent la considération des citoyens, « l'équité entre les citoyens de toutes les régions ». Les valeurs sont révélées par les participants lors des consultations via les mémoires.

### **2.3 Le développement durable**

Nous avons donc vu les efforts mis en place d'écouter les milieux. Toutes ces démarches de décentralisation et de mécanismes d'écoute des milieux touchés par le développement sont axées sur des critères définis comme étant tributaires d'un développement durable. Pour analyser les projets, le développement durable est devenu la référence. Les critères pour le faire sont clairs, comme nous voulons le démontrer.

Les critères de développement durable ont permis de construire une nouvelle façon d'aborder la gestion des ressources autrefois axée sur les aspects économiques. Il est admis qu'un développement tenant compte également des aspects sociaux et des aspects environnementaux présente un équilibre permettant aux communautés de mieux s'inscrire dans une perspective de développement durable.

### 2.3.1 Évolution du concept

Longtemps, on a attribué la définition de la ressource à sa dimension naturelle. Pour Vergnolle (2006), ces ressources naturelles sont « *considérées comme source de richesses et sont alors abordées sous l'angle de leur exploitation et des activités qu'elles permettent* » (p. 3), soutenant ainsi que la richesse d'un territoire se mesurait à l'étendue des ressources qu'on y retrouve, que ce soit celles couvrant le sol ou s'y retrouvant en dessous. Pour Jacques Lévy et M. Lussault (2003), la ressource est « *une réalité entrant dans un processus de production et incorporée dans le résultat de celui-ci* », soit un moyen qui sert à satisfaire les besoins et à créer de la richesse.

Traditionnellement, les ressources naturelles sont celles qui sont utilisées pour illustrer cette définition (Glon, 2007). À partir des processus biophysiques, on distingue celles qui sont renouvelables, comme la forêt, et celles qui ne le sont pas, comme les ressources minières.

Pour les secteurs des sciences économiques et sociales, les ressources ont un prix sur le marché et leur importance est étroitement corrélée à leur valeur monétaire. Un courant de pensée émerge depuis une trentaine d'années et les ressources cognitives s'ajoutent aux premières, créant ainsi un concept élargi de la ressource. Le caractère marchand n'est plus le seul critère à être retenu pour la définir. De nouveaux éléments sont considérés comme étant des ressources, comme le paysage, le climat, la forêt et l'eau. Bien qu'elles n'aient pas de valeur marchande, elles retiennent l'attention des acteurs et sont devenues de nouvelles préoccupations de notre société. On leur attribue désormais de nouvelles fonctions, le paysage devenant un élément d'attraction touristique et le secteur économique influençant désormais les secteurs de développement dits traditionnels des ressources naturelles. Ce changement de

cap s'explique de plusieurs manières, à la fois d'ordre économique, social et environnemental.

### **2.3.1 Les ressources du milieu dans un concept élargi du développement durable**

Ainsi, tous les objets du territoire acquièrent de nouvelles valeurs, les perceptions changent et tout devient une ressource potentielle et un élément de différenciation. Le concept de ressources passe donc d'un stock de matières disponibles sur le territoire à celle d'une construction par les acteurs qui qualifient et requalifient l'ensemble des objets du territoire. Cette qualification est étroitement associée aux valeurs que les acteurs souhaitent leur attribuer, elles-mêmes dépendantes des évolutions sociales et culturelles de la société globale (Lamara, 2009). Ce dernier affirme que la ressource n'est plus un simple intrant de matières mobilisé dans les processus productifs, mais bien un résultat d'une mobilisation, d'une concertation et d'une coordination des acteurs autour d'un objet, pas nécessairement matériel, qui peut être une histoire, un mythe, une identité ou une valeur commune. Ceci influence leurs besoins et ils réclament davantage de sécurité, de produits de qualité. Ces bouleversements sociaux sont à l'origine de la reconsidération du territoire et des ressources qui lui sont associées.

Des préoccupations environnementales ont émergé et le développement n'est plus seulement une question économique et marchande, il doit maintenant se faire dans un souci d'équité sociale, de préservation de la nature et des ressources. Cette nouvelle vision de la notion de ressources se soucie à la fois de l'exploitation raisonnable de celle-ci et de sa durabilité. Les acteurs du territoire sont appelés à revoir leur conception de la ressource dans un souci de durabilité (Peyrache, 2007). Voilà donc comment le développement des ressources naturelles nous conduit au concept du développement durable.

C'est d'ailleurs ce lien entre les acteurs qui nous conduit vers l'acceptabilité sociale par les valeurs. Nous verrons comment dans le chapitre 3.

Plusieurs prétendent que l'atteinte du développement durable passe par le respect de critères définis par une démarche rigoureuse d'éléments à respecter. Par cette façon de procéder, la communauté devrait percevoir les bénéfices et satisfaire les membres de cette communauté. Le BAPE utilise d'ailleurs une telle grille incluse dans la Loi sur le développement durable du Québec. Voici les treize critères utilisés par le BAPE.

- a) « *santé et qualité de vie* » : les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature;
- b) « *équité et solidarité sociales* » : les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociales;
- c) « *protection de l'environnement* » : pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement;
- d) « *efficacité économique* » : l'économie du Québec et de ses régions doit être performante, porteuse d'innovation et d'une prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement;
- e) « *participation et engagement* » : la participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique;
- f) « *accès au savoir* » : les mesures favorisant l'éducation, l'accès à l'information et la recherche doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en œuvre du développement durable;

- g) « *subsidiarité* » : les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité. Une répartition adéquate des lieux de décision doit être recherchée, en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernés;
- h) « *partenariat et coopération intergouvernementale* » : les gouvernements doivent collaborer afin de rendre durable le développement sur les plans environnemental, social et économique. Les actions entreprises sur un territoire doivent prendre en considération leurs impacts à l'extérieur de celui-ci;
- i) « *prévention* » : en présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source;
- j) « *précaution* » : lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement;
- k) « *protection du patrimoine culturel* » : le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement. Il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent;
- l) « *préservation de la biodiversité* » : la diversité biologique rend des services inestimables et doit être conservée pour le bénéfice des générations actuelles et futures. Le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui entretiennent la vie est essentiel pour assurer la qualité de vie des citoyens;
- m) « *respect de la capacité de support des écosystèmes* » : les activités humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des écosystèmes et en assurer la pérennité;



n) « *production et consommation responsables* » : des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation en vue de rendre ces dernières plus viables et plus responsables sur les plans social et environnemental, entre autres par l'adoption d'une approche d'écoefficiente, qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources;

o) « *pollueur payeur* » : les personnes qui génèrent de la pollution ou dont les actions dégradent autrement l'environnement doivent assumer leur part des coûts des mesures de prévention, de réduction et de contrôle des atteintes à la qualité de l'environnement et de la lutte contre celles-ci;

p) « *internalisation des coûts* » : la valeur des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie, de leur conception jusqu'à leur consommation et leur disposition finale.

Soulignons que l'expression « acceptabilité sociale » du projet n'est retrouvée dans aucun de ces critères.

Lorsqu'on analyse les critères du développement durable utilisés dans le cadre d'analyse des projets du BAPE, on peut répertorier de nombreuses valeurs qui s'en dégagent.

### **Les valeurs rencontrées**

Collaboration	Progrès
Connaissance	Prudence
Conscience	Rectitude
Coopération	Respect des communautés
Écologie	Respect du sacré
Engagement	Responsabilité
Environnement	Richesse
Équilibre	Santé
Équité	Savoir-vivre
Érudition	Simplicité
Instruction	Solidarité
Pondération	Spiritualité
Prosperité	Tradition

Bien qu'exhaustive, mais non exclusive ou non limitée, cette liste nous fait prendre conscience qu'à travers les critères du développement durable, on peut clairement dégager les valeurs sous-entendues de ces critères. Retenons la saveur positive des valeurs qui s'en dégagent. En matière d'acceptabilité sociale, comment pouvons-nous utiliser ces valeurs?

## **2.4 L'acceptabilité sociale**

L'acceptabilité sociale est un terme récent généralement associé à une situation vécue comme problématique, au sens où des projets d'aménagement et de développement ne reçoivent pas spontanément l'appui des populations, faisant l'objet de critiques et d'oppositions. Souvent de grands projets de développement sont susceptibles de susciter des changements importants dans le paysage, l'environnement, la qualité de vie, la santé, etc. Les projets peuvent alors provoquer de nouvelles tensions au sein des communautés ou alors en raviver d'anciennes.

### **2.4.1 Les définitions**

Plusieurs définitions circulent. Celles-ci révèlent des approches différentes, tantôt centrées sur les perceptions et les jugements d'individus ou de groupes, tantôt sur des processus collectifs de délibération et d'élaboration de compromis.

Les définitions divergent parfois grandement. Les auteurs Fortin et Fournis (2011) le présentent comme un processus, celui de « *l'évaluation cognitive et normative de l'impact [d'un] projet sur la société locale* » (p. 7). Cette définition s'approche de celle de Rousseau (2008), qui considère l'acceptabilité sociale comme un jugement, basé sur des valeurs et influencé par des références personnelles et des normes sociales, et s'inscrivant dans un processus de comparaison avec des alternatives. L'auteure fait référence à une forme de tolérance des individus vis-à-vis une condition ou une situation. Saucier *et al.* (2009) montrent toutefois que l'acceptabilité sociale est un construit social, qui

découle de l'interaction entre les parties prenantes d'un projet et non d'un simple amalgame d'avis individuels.

Fortin, Devanne et LeFloch affirment qu'il s'agit plutôt d'une « *interprétation globalement positive d'un projet qui est partagée et affirmée par un ensemble d'acteurs et qui résulte d'une mise en perspective du projet et de ses impacts par rapport aux attendus et idéaux portés en matière de développement et d'aménagement durables du territoire concerné* ».

Le géographe finlandais Wolsink a creusé profondément la question dans de nombreux ouvrages. Il pousse plus loin en spécifiant trois types d'acceptabilité sociale :

- L'acceptabilité sociopolitique (quelles sont les conditions favorables?)
- L'acceptabilité communautaire (comment intégrer le projet au sein d'une communauté?)
- L'acceptabilité du marché (le marché est-il favorable sur le plan des investissements et de la demande?)

Au-delà des particularités de chacune des définitions, on retrouve tout de même de grands principes généralement partagés :

Au Québec, la définition la plus populaire est celle de Caron-Malenfant et Thierry Conraud, dans leur *Guide pratique de l'acceptabilité sociale : pistes de réflexion et d'action* : « *Le résultat d'un processus par lequel les parties concernées construisent ensemble les conditions minimales à mettre en place, pour qu'un projet, programme ou politique s'intègre de façon harmonieuse, et à un moment donné, dans son milieu naturel et humain* » .

#### **2.4.2 L'acceptabilité sociale et le BAPE**

L'acceptabilité sociale au Québec est une notion qui émerge dans le développement des processus d'audiences publiques menées par le Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE) à partir des années 1986.

Au fil du temps, la notion d'acceptabilité sociale semble avoir surtout permis de polariser les acteurs, ceux qui sont pour un projet et ceux qui sont contre.

Gauthier et Simard dressent le bilan du BAPE depuis son existence et démontrent que l'expérience du BAPE permet aussi d'observer une évolution marquée de la question de l'objet du débat sur les projets relativement à trois éléments : l'environnement, l'acceptabilité sociale et la diversification des projets. Dès sa période de fondation, le BAPE adopte une définition large de la notion d'environnement, et ce, avant même la formalisation du concept de développement durable (CMED, 1988). En effet, celle-ci doit contenir les dimensions biophysique, sociale, économique et culturelle. De même, à partir du début des années 1990, la notion de développement durable deviendra un cadre de référence pour analyser les projets. Par ailleurs, l'étude des plus récents projets majeurs examinés par le BAPE laisse entrevoir la montée des enjeux mondiaux (les gaz à effet de serre, la mondialisation et la biodiversité) lors des débats et, parmi les composantes de la notion de développement durable, il semble que ce soit la dimension sociale, l'acceptabilité sociale des projets, qui s'impose en cours de route. Au tournant des années 1990, ce critère, bien qu'il demeure généralement flou, se précisera.

Dorénavant, l'appréciation d'un risque ne concerne plus uniquement les décideurs ou les experts et elle relève non seulement de facteurs quantifiables, mais aussi de la perception de la population. L'importance de l'acceptabilité sociale des projets fait en sorte qu'en plus de diminuer les effets négatifs, les promoteurs sont tenus de maximiser les incidences positives (retombées économiques) et de compenser les effets résiduels.

L'Institut du Nouveau Monde (2014) a établi quelques pistes à retenir de ce qu'est ou ce que n'est pas l'acceptabilité sociale :

- L'acceptabilité sociale n'est pas l'acceptation passive d'un projet par une majorité silencieuse.

- L'acceptabilité sociale ne se résume pas à une vision binaire, pour ou contre un projet.
- L'acceptabilité sociale met en débat des valeurs, des visions des territoires et des modèles de développement.
- L'acceptabilité sociale exige la mise en place de processus d'interaction, sous forme collaborative ou conflictuelle, de nombreux acteurs : personnes élues, société civile, promoteurs, État.
- Ces processus doivent être situés dans leur contexte particulier, en lien avec les valeurs et l'histoire des territoires concernés. Ils doivent tenir compte du fait que certains contextes peuvent poser des contraintes à l'expression de vues alternatives et à la participation (ex. : économie en difficulté, populations vulnérables, environnement dégradé, etc.).
- Les meilleurs processus ne mènent pas toujours à une acceptation.
- Quoique jamais définitivement acquise, l'acceptation peut avoir des fondements solides si les finalités et les changements apportés par le projet ont été explicitement exposés puis admis comme souhaitables, car jugés cohérents avec les valeurs sociales et l'avenir du territoire.

Autre acteur concerné par le développement des projets, le Conseil patronal en environnement du Québec identifie trois valeurs essentielles pour réussir l'acceptabilité sociale d'un projet. Aussi donne-t-il le conseil suivant aux entreprises : *« L'état d'esprit dans lequel les entreprises entreprendront une démarche en vue d'une acceptabilité sociale d'un projet s'avère un élément primordial qui influencera le niveau de succès ou l'échec de la démarche. L'écoute, la transparence et l'intégrité, de part et d'autre, constituent les trois piliers de la démarche. »*

Ce qui ressort de ces pistes sur ce qu'est l'acceptabilité sociale, c'est le rapport aux valeurs. Ce rapport présente une cohérence entre les valeurs sociales et l'avenir du territoire. On y retrouve des valeurs en lien avec le

territoire, avec des valeurs sociales et celles qualifiant le processus d'interaction entre les parties prenantes.

Dans tous les cas, il s'agit d'implanter un projet d'exploitation de ressources naturelles dans une communauté et de qualifier sa faisabilité en considérant la réaction de la communauté. Le terme « implantation » est la clé parce que l'objectif est vraiment de tester la résistance et d'obtenir une réaction positive. Dans le cas contraire, on pourra cesser les procédures à temps pour minimiser les pertes.

Pour un promoteur qui doit démontrer l'acceptabilité sociale de son projet aux autorités gouvernementales, dans le but d'obtenir son permis d'activité, la définition importe beaucoup moins à court terme que la façon dont il peut mettre en place les conditions pour l'obtenir et démontrer, hors de tout doute, qu'il l'a obtenue! C'est aussi ce que s'évertuent à faire, à l'inverse, les opposants à un projet : démontrer que l'acceptabilité sociale n'est pas au rendez-vous, mesure à l'appui si possible. On assiste alors à la multiplication et à la sophistication des processus de participation mis en place par les promoteurs, laissant se profiler à l'horizon des écueils. (INM 2014)

*LesAffaires.com* renchérit en reconnaissant que « *l'actualité nous fait prendre conscience que récemment, plusieurs grands projets ont fait les frais d'une forte mobilisation citoyenne* », c'est donc dire l'importance que le secteur du développement des affaires accorde à l'acceptabilité sociale.

C'est donc dans le giron entourant les débats concernant les impacts environnementaux de la mise en œuvre des projets industriels, de toutes natures, que se développe la notion d'acceptabilité sociale.

### **2.4.3 L'acceptabilité sociale en pleine évolution**

Le chemin de l'acceptabilité sociale n'est pas tracé. L'Institut du Nouveau Monde et l'Université du Québec à Rimouski ont tenu un Forum sur l'acceptabilité sociale au Québec en mars 2015.

Les objectifs des organisateurs du forum étaient les suivants :

- Offrir aux acteurs du développement du Québec une plateforme d'échange et de réflexion sur les grands enjeux liés à l'acceptabilité sociale au Québec ;
- Contribuer à faire émerger auprès des acteurs du développement un langage commun en matière d'acceptabilité sociale ;
- Favoriser le partage d'expériences et de pratiques prenant en compte les défis de l'acceptabilité sociale ;
- Faire émerger des consensus au sujet des enjeux les plus importants et des pistes de solution ou principes à adopter. À défaut de consensus, identifier les sujets qui méritent de plus amples discussions, recherches ou expertises;
- Offrir aux autorités publiques et privées des éléments de réflexion qui alimenteront leurs propres chantiers.

Le terme « acceptabilité » oblige l'individu à se positionner, accepter ou refuser. Les processus de consultation sont mis en cause et la notion « manque de respect » revient souvent dans les expressions liées à l'acceptabilité sociale. Les participants affirment que l'acceptabilité sociale repose sur le dialogue, l'écoute, la transparence, l'ouverture à l'autre et la délibération.

Alors, à partir de quels critères personnels l'individu se positionne-t-il dans un projet?

*« Ajoutons, qu'il est difficile pour un développeur de s'y retrouver devant la multiplication des acteurs et la rigidité de certains processus dits participatifs. Sur le terrain, on voit d'ailleurs se multiplier les consultants qui désignent des approches de participation publique comme des démarches d'acceptabilité sociale. Il n'est pas étonnant de voir des promoteurs désillusionnés par l'échec de certaines démarches, ou encore incapables de répondre à des questions qui dépassent le cadre de leur projet, comme par exemple les impacts cumulatifs, les enjeux de santé publique, la hausse de la valeur foncière. Un promoteur*

*ne peut répondre à cela, mais on ne peut reprocher aux citoyens de soulever ce genre de questions. » (INM, 2014)*

*« En l'absence de balises, personne ne semble apte à répondre aux citoyens inquiets. On se retrouve d'une part avec des promoteurs qui convient la population à des rencontres où l'ordre du jour est limité au projet et à ses impacts directs, d'autre part avec des citoyens déçus, méfiants ou démobilisés, qui ne font pas confiance au promoteur pour veiller au bien commun. Sans parler de toutes les positions qui se situent entre les deux extrémités du spectre ». (INM, 2014)*

#### **2.4.4 Points de convergence : écoute, transparence, intégrité**

En relevant de nombreux articles, l'approche pour atteindre l'acceptabilité sociale dans un projet de développement des ressources naturelles est nécessaire. Cependant, aucune forme n'est définie dans le comment y arriver. Souvent confondue dans les approches de développement durable, elle est parfois un critère ou d'autres fois une démarche qui permet de l'atteindre. Comme on a pu le constater, certains définissent l'acceptabilité sociale par secteur (les marchés, le politique, le communautaire) maintenant les débats en silo, alors que d'autres voient l'acceptabilité sociale comme un concept qui doit être intégré (tout le monde participe au développement du projet), mais aucune garantie pour le promoteur qui investit le financement.

Or, les approches, discussions, forums, articles scientifiques ou de vulgarisation s'entendent pour relever des éléments essentiels à l'acceptabilité sociale, soit le dialogue, la transparence, l'écoute, la confiance. Mais encore faut-il savoir ce qui nourrit le dialogue, que faut-il écouter et sur la transparence de quelles données doit-on miser?

Il semble donc que l'acceptabilité sociale est un cheminement basé sur des valeurs qui s'expriment dans un dialogue gouverné par l'écoute, la transparence et l'intégrité.



#### 2.4.5 Le gouvernement du Québec et l'acceptabilité sociale

Les consultations publiques et l'assentiment des communautés sont désormais des obligations incluses dans les processus légaux. En février 2016, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) a déposé son Livre vert sur l'acceptabilité sociale.

Ce Livre vert est issu d'un chantier sur l'acceptabilité sociale initié par le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles à l'automne 2014. L'objectif de cette démarche consistait à cibler des pistes de solution et à élaborer des orientations en vue de moderniser les outils et les pratiques du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. La démarche visait également à adapter ces outils afin de favoriser une meilleure prise en compte des facteurs d'influence de l'acceptabilité sociale lors de la mise en valeur du territoire public et des ressources énergétiques et minérales.

Ce Livre vert est le fruit de cette réflexion qui se traduit par de grandes orientations qui établiront les bases sur lesquelles le MERN adaptera ses mécanismes de consultation afin de favoriser une meilleure conciliation des usages ainsi que l'acceptabilité sociale des projets en développement.

Le Livre vert définit que :

*« L'acceptabilité sociale est essentiellement la résultante d'un processus de consultation dans lequel promoteur, élus, organismes, groupes et citoyens discutent ensemble sur les conditions permettant la réalisation ou non d'un projet de développement. L'acceptabilité sociale s'impose comme un élément déterminant dans la réalisation d'un projet tant pour le promoteur que pour les gouvernements. La mise en place d'un processus de consultation par un promoteur n'implique d'aucune façon que son projet sera accepté et autorisé par le gouvernement. Un tel processus peut également se traduire par le refus d'une communauté d'accepter un projet de développement. C'est au gouvernement ultimement qu'il appartient de déterminer les conditions d'autorisation d'un projet en prenant en compte l'acceptabilité qu'il suscite dans la communauté concernée. »*

Nous venons de voir les éléments qui conditionnent l'acceptabilité sociale : échanges, réflexions, développement, langage commun, consensus, dialogue, ouverture, délibération, transparence. Ces éléments sont influencés par la géographie et les acteurs d'où l'importance de décentraliser les démarches vers les communautés concernées par les projets, Puisque ce sont des paramètres essentiels qui influencent l'acceptabilité sociale, voyons comment les acteurs, la communauté et le territoire influencent celle-ci.

## **2.5 Un territoire et son développement**

Chaque communauté est liée à un territoire. Ce qui fait un territoire, ce n'est pas juste le sol où l'on y pose le pied ou les ressources qui le composent. Aujourd'hui, le territoire est également un construit social résultant de la combinaison d'une coordination des acteurs, non résolument économiques, réunis pour résoudre un problème productif inédit et de ressources territoriales qui sont activées pour une dynamique renouvelée du territoire. (Hadjou Lamara, 2009)

Ce dernier est donc caractérisé par la mobilisation des acteurs, qui entrent dans une logique de coopération et de coordination de leurs actions. Ces coopérations peuvent se traduire par la concrétisation de modes de gouvernance variés, autres que des modes de régulation traditionnelle qu'est le marché. Des contrats, conventions, ententes, réseaux et coopération formelle font partie de la panoplie des modes de régulation qui sont mobilisés par les acteurs pour créer un espace en tant que territoire dynamique. (Lamara, 2009)

En deuxième lieu, le territoire repose sur la révélation des ressources latentes, de préférence spécifiques, non transférables, identifiées et activées par la mobilisation des acteurs. (Lamara, 2009)

Dans le cadre de la démarche d'obtention d'un certificat d'autorisation par l'entreprise Ariane Phosphate, l'analyse du rapport du BAPE sur le projet Ariane Phosphate permet de distinguer clairement ces éléments qui

composent le territoire. À travers les ressources naturelles qui composent le territoire, les acteurs sont mobilisés à cause d'intérêts différents, selon les valeurs qui les animent.

### **2.5.1 Impact de la mondialisation sur la dynamique locale**

Depuis une trentaine d'années, nous assistons à l'émergence d'un nouveau paradigme du développement qui participe à la réanimation de la science régionale (Lacours, 1996). Ainsi, le territoire est considéré comme la « découverte » principale de la science régionale depuis les années 1980 (Samson, 2004). Il y aurait, selon Pecqueur (2006), « *un moment territoire dans la régulation globale du système économique* » résultant de la dialectique local/global. À cet instant où la mondialisation offre une opportunité qui favorise la mobilité des firmes pour se relocaliser en fonction des espaces qui offrent des coûts de production les moins coûteux, confortant l'idée d'un capitalisme mondial a-territorial, la mondialisation redonne également de la valeur au local avec ses spécificités et à l'ancrage territorial des entreprises. Pour Guigou (1997), la mondialisation de l'économie entraîne une territorialisation croissante des comportements. L'auteur avance cinq raisons majeures qui expliquent le retour du local : « *la mobilité* », qui caractérise l'économie mondiale, suscite en retour *le besoin de sédentarité*; « *l'éphémère* » engendre *le besoin de repérer*; « *l'homogène* » entraîne *le besoin de différences*; « *la perte d'identité nationale* » suscite *la montée en puissance des régionalismes*; « *la mondialisation* » des marchés redonne *une valeur accrue aux produits locaux*. (Guigou, 1997, p. 14)

Le territoire serait l'envers de la mondialisation, peu préoccupé par les contextes géographiques et culturels locaux (Lamara, 2009). Ainsi, le développement et l'innovation seraient secrétés non plus par les grandes entreprises, fer de lance du système fordiste, mais par le territoire et le milieu (Tabariès, 2005). Ce dernier « *précède l'entreprise, c'est lui qui est à l'origine des entreprises et donc des dynamiques de développement et de croissance* ». (Camagni, Maillat, 2006)

La mondialisation, l'action et le développement local et l'intégration des acteurs du milieu sont fondamentaux dans la dynamique des échanges et de réalisation d'un projet, dans la visée du développement durable et d'acceptabilité sociale, comme le disent Maillat, Quévit, Senn, 1993. Le milieu est défini comme « *un ensemble territorialisé dans lequel les interactions entre agents économiques se développent par l'apprentissage qu'ils font des relations multilatérales génératrices d'externalités spécifiques à l'innovation et par la convergence des apprentissages vers des formes de plus en plus performantes de gestion en commun des ressources* ». Le milieu est donc créé par l'interaction des agents et par les relations d'échanges continues qu'ils entretiennent. La proximité fluidifie les relations de coordination entre les différents acteurs du milieu, elle est donc une source d'innovation. Crevoisier (2000) articule le milieu innovateur autour de trois axes, soit technologique, organisationnel et territorial.

Pour Éric Rousseau (1999), l'innovation est créée en dehors du marché, elle est sécrétée par la coordination hors marché des firmes qui mettent en commun leurs compétences ou leurs ressources. Cependant, cela souffre d'une limite fondamentale liée au fait que l'approche évolutionniste pense l'innovation en termes de coordination. Ici, on explique l'effet des liens créés entre les acteurs, mais on n'explique pas comment celle-ci est construite entre les acteurs.

### **2.5.2 Penser globalement, développer localement**

Ainsi, ces descriptions sur le milieu novateur évoquent bien les acteurs et les éléments propices et nécessaires au développement. Cependant, elles ne proposent pas les mécaniques ou éléments essentiels au développement de relations harmonieuses entre ceux-ci et ne garantissent pas l'acceptabilité sociale des projets.

Cependant, elles tendent à démontrer l'importance, en développement durable, des communautés locales et de leur implication dans le projet. Ainsi, la régulation au niveau local correspond à deux évolutions majeures de la

conception du développement. Sur le plan empirique, elle correspond au constat établi dans les années 1980 de l'échec de la régulation hiérarchique, centralisée. Les politiques publiques, venant « d'en haut » ne prennent pas en compte les particularités du local, qui est assimilé à un échelon de mise en application de la planification centralisée. L'interventionnisme étatique est remis en cause par la prise de conscience des acteurs locaux sentant qu'il leur fallait agir et participer à la gestion des affaires locales. C'est à partir de ces années qu'une véritable décentralisation s'amorce visant à renforcer les dynamiques locales « endogènes ». Les gouvernes locales sont apparues de ces mouvements coïncidant avec l'émergence des initiatives locales et le désengagement de l'État, par un transfert accru des responsabilités des acteurs locaux. De nouveaux échelons d'intervention pour les politiques publiques apparaissent pour une « gouvernance coordonnée des acteurs d'un territoire ». (Leloup, Moyart, Pecqueur, 2004)

C'est à cette époque, au début des années 80, que le BAPE prend son envol afin d'analyser les projets d'un point de vue environnemental et également social afin de prendre en compte les préoccupations des citoyens sur les projets présentés soumis à des processus d'examen des impacts environnementaux nécessitant des audiences publiques.

L'acceptabilité sociale est donc tributaire d'attitudes comme l'écoute, la transparence, l'intégrité, mais elle est aussi la résultante de l'interaction des acteurs qui composent un territoire. Cette interaction se moule à l'expression des acteurs du milieu influencés par leurs valeurs individuelles et tend à qualifier si l'acceptabilité sociale est présente ou absente.

Voyons si ces valeurs sont au cœur de l'acceptabilité sociale pour tout le monde et les limites de leur applicabilité. Comment pavent-elles la voie à l'acceptabilité sociale et comment influent-elles sur l'acceptabilité sociale du projet, comme celui d'Arianne Phosphate?

## **2.6 Le projet Ariane Phosphate, le développement durable et l'acceptabilité sociale**

Comme énoncé dans la méthodologie, à partir du rapport du BAPE sur le projet Ariane Phosphate, nous avons relevé les énoncés retenus dans le rapport par les commissaires qui mettent en lumière l'absence d'acceptabilité sociale du projet. Jusqu'à quel point les critères de développement durable sont-ils tributaires de l'acceptabilité sociale dans le projet?

Voyons comment l'acceptabilité sociale et le développement durable se présentent dans le projet minier d'Ariane Phosphate. Nous allons distinguer les critères de deux variables de recherche, soit le développement durable et l'acceptabilité sociale à partir des critères qui leur sont identifiés : pour le développement durable avec les critères environnementaux, sociaux et économiques et pour l'acceptabilité sociale, les critères d'écoute, de transparence et d'intégrité. Puis, nous intégrons les autres valeurs qui ont été identifiées au chapitre 1 pour chaque partie du projet.

Le rapport du BAPE de 218 pages met en lumière suffisamment d'éléments qui permettront de réaliser une réflexion sur le cheminement en matière de développement durable et d'acceptabilité sociale du projet. On y retrace aisément l'expression des valeurs en confrontation.

### **2.6.1 Le rapport du BAPE comme grille d'analyse**

Afin de mesurer l'acceptabilité sociale du projet, nous avons utilisé le rapport du BAPE. À la lecture de ce dernier, nous avons distingué les intervenants et consigné les déclarations et constats selon les critères de développement durable (environnement, social, économique). Pour l'acceptabilité sociale, nous avons consigné les propos dans une grille référant aux critères d'écoute, de transparence et d'intégrité.

### **2.6.1.1 Identifier les éléments de mesure de l'acceptabilité sociale**

Déjà, en avant-propos, on signale que deux ministères ont demandé au promoteur, sans toutefois l'obtenir, l'application d'une pondération aux différents critères environnementaux, économiques, techniques et sociaux utilisés pour réaliser ses analyses comparatives de scénarios. Cette pondération a finalement été appliquée. Or, soulignent les commissaires, en vertu des principes de participation et engagement et accès au savoir, la Commission d'enquête est d'avis que, pour construire l'acceptabilité de son choix de scénario de transport auprès des différentes parties prenantes, le promoteur devrait les consulter pour définir une valeur relative à chacun des critères écologiques, sociaux et économiques retenus dans l'analyse des scénarios de transport.

Cette grille de critères et d'analyse de valeurs à partager n'a pas été réalisée. Selon la Commission, cela semble un facteur de résolution de problème important qui aurait pu avoir un impact majeur sur l'acceptabilité sociale du projet. On voit également que les critères d'identification de l'acceptabilité sociale diffèrent complètement.

La Commission d'enquête affirme que pour construire l'acceptabilité sociale, cela passe par l'action du promoteur à consulter pour définir une valeur relative à chacun des critères (écologique, social, environnemental). Ce qui est confondant ici, c'est la nature du mot valeur. On réfère à des valeurs accordées en format numérique dans une grille de critères. On laisse sous-entendre que si une valeur numérique avait été accordée après consultation de l'ensemble des intervenants, on en serait venu à l'acceptabilité sociale. Cela sème la confusion.

Voyons si ces critères sont au cœur de l'acceptabilité sociale pour tout le monde et s'il y a d'autres valeurs en cause dans l'acceptabilité sociale. À l'aide de tableaux, pour chaque partie du projet, nous avons distingué les participants aux audiences publiques en trois catégories.

Citoyens : Une personne ou une famille concernée directement par le projet

Communauté : Élus ou organismes publics

Organisation : Regroupements de citoyens ou organisations sans but lucratif  
officiellement déclarés

Le rapport d'audience publique du BAPE relève les préoccupations des participants citoyens, élus, organisations. On y voit les préoccupations en matière de développement durable. Les commissaires ont mis en relief les commentaires susceptibles de contribuer au développement durable, selon les treize critères de développement durable utilisés par le BAPE, et ceux concernant les critères d'acceptabilité sociale énoncés par le Conseil patronal en environnement, soit la transparence, l'écoute et l'intégrité. Nous avons relevé, à partir du même rapport, les expressions utilisées par les participants reprises dans le rapport du BAPE pour les intégrer dans notre grille d'analyse créée pour le présent exercice.

Nous avons divisé les intervenants par catégorie et identifié, avec :

- L'indice O : Pour les commentaires favorables
- L'indice X : Pour les commentaires défavorables

Nous avons fait un tableau des critères pour chaque partie du projet traitée, en analysant les commentaires formulés.

Pour l'acceptabilité sociale, nous n'avons conservé que les commentaires formulés à l'égard du promoteur directement selon la catégorie des participants. Par exemple : « *Le syndicat des salariés...ajoute que le promoteur a semblé à l'écoute de la preuve et qu'ils ont été en mesure d'obtenir des ententes avec les organismes et les citoyens en bordure du chemin utilisé pour le transport* » (p. 17). Il s'agit d'un commentaire favorable, donc, à la ligne du tableau pour l'écoute, nous avons mis un O.



## 2.7 Tableaux d'analyse des critères

Pour les tableaux, nous avons respecté l'ordre présenté dans le rapport, mais nous n'avons conservé que les éléments centraux du projet qui ont soulevé des commentaires, préoccupations et recommandations de la part des intervenants, y compris le BAPE.

À la fin de chaque tableau, nous avons relevé les valeurs répertoriées dans l'analyse de cette partie du projet intégrée au chapitre 1.

### 2.7.1 Le transport du concentré

Le transport du concentré est l'élément de préoccupation principal dans ce projet de développement d'apatite. Rappelons que le promoteur a évalué plus d'options, comme le train, le pipeline et plusieurs scénarios de chemins, mais au terme de la comparaison, il a retenu le transport par voie de camion hors normes sur 240,1 km avec 61 camions, 50 000 passages par année, soit 232 passages par jour et 10 passages à l'heure. Aucune portion du projet ne se retrouve en milieu urbain.

Tableau 6 Préoccupations sur le transport du concentré

Développement durable	Citoyens	Communautés	Organisations	BAPE
Social	x	xo	xxxx	
Économique	x	o	xo	
Environnement	x	xo	o	o
Acceptabilité sociale				
Écoute			o	
Transparence		x		
Intégrité	xx			

Le transport du concentré soulève beaucoup de commentaires de la part des participants aux audiences. Les citoyens semblent unanimes et particulièrement en défaveur du choix réalisé par le promoteur, car cela affectera leur qualité de vie, mais les avis sont partagés dans les

communautés et les organisations. En référant aux points 1.1.4, 1.1.7 et 1.1.8, les valeurs en regard de la qualité de vie ressortant des mémoires sont identifiées comme étant les suivantes : collaboration, contribution, conviction, écologie, équité, flexibilité, progrès, profit, qualité de vie, ressourcement, sacrifice, compétence, équilibre, flexibilité, prudence, assurance, certitude.

### 2.7.2 La démarche de consultation du promoteur

Le promoteur a consulté les citoyens, la communauté et les organisations. Les sentiments soulevés par ces consultations sont partagés.

**Tableau 7 Préoccupations sur la démarche de consultation du promoteur**

Développement durable	Citoyens	Communautés	Organisations	BAPE
Social				
Économique				
Environnement				
Acceptabilité sociale				
Écoute	xx		oxo	o
Transparence	o	x	oo	
Intégrité		x		

La Commission constate que dans sa démarche pour atteindre l'acceptabilité sociale de son projet, le promoteur a réalisé les efforts nécessaires pour avoir des ententes de bon voisinage avec différents individus et groupes qui seraient touchés par les répercussions du projet, notamment les nuisances concernant le transport du concentré. On voit dans le tableau que les commentaires sont équitablement partagés en faveur et en défaveur du projet pour les critères d'acceptabilité sociale.

Dans le but de réduire les plaintes et de contribuer à l'acceptabilité sociale du projet, la Commission recommande au MDDELCC et au MFFP de développer un document d'accompagnement et un contrat type au sujet des ententes pouvant être conclues avec un promoteur. Ces documents contribueraient à

mieux informer les personnes concernées sur leurs droits et les aspects juridiques à cet égard.

Au point 1.1.5, l'analyse des commentaires a fait ressortir des valeurs supplémentaires, soit les valeurs de collaboration, de désintéressement, de détachement et d'ouverture d'esprit. Les intervenants aux audiences auraient souhaité collaborer et sentir l'ouverture d'esprit de la part du promoteur.

### 2.7.3 L'évaluation environnementale (le projet de terminal maritime à Sainte-Rose-du-Nord)

Le projet de mine d'apatite nécessite le transport du produit outremer. Le promoteur n'est pas le porteur du projet de port maritime qui assurera le transbordement du produit. Ce port maritime doit être construit et c'est l'organisme Port Saguenay qui est le porteur de projet et qui en assurera la gestion, si le projet de mine d'apatite se concrétise.

**Tableau 8 Préoccupations sur le terminal maritime**

Développement durable	Citoyens	Communautés	Organisations	BAPE
Social				x
Économique				x
Environnement	x		x	x
Acceptabilité sociale				
Écoute	xx			x
Transparence	xx		x	x
Intégrité	xx	o		x

L'ensemble des intervenants, ou presque, aurait souhaité que le projet de port maritime rive nord du Saguenay soit inclus dans la démarche de projet de mine d'apatite. L'acceptabilité sociale est grandement affectée par cette partie du projet. Le BAPE constate que la séparation du projet de terminal maritime et cette séparation du terminal au projet global ont eu un impact négatif sur la recommandation de la Commission. Celle-ci a fait une recommandation négative en conséquence auprès du ministre de l'Environnement. Il affirme

que le fait de soustraire cette partie du débat public ne permet pas de mesurer le projet dans sa globalité. Cependant, le processus fédéral d'évaluation environnementale réalisera une consultation auprès du public<sup>2</sup>.

En référant au point 1.1.6, d'autres valeurs ressortent clairement. Cette partie a soulevé un très large mécontentement. À travers les expressions, une grande variété de valeurs transparait : cohérence, confiance, conformité, discernement, droiture, équité, immaturité, transparence, persévérance. Il semble que les intervenants aux audiences ont ressenti un manque de transparence et certaines valeurs révèlent qu'ils n'ont pas cru les raisons avancées par le promoteur qui a renoncé à devenir porteur du développement de cette partie du projet.

#### 2.7.4 La santé et la qualité de vie

La santé et la qualité de vie sont des sections du rapport du BAPE ayant suscité de nombreuses réactions. Les expressions relevées dans la partie 1.1.7 démontrent que les impacts de la qualité de vie ont une incidence sur l'acceptabilité sociale. Les éléments de la qualité de vie sont un peu distribués à l'intérieur de plusieurs parties du projet. Les participants interpellent la qualité de vie et la santé dans la section où l'on parle du bruit et du transport du concentré et aussi dans la section santé et qualité de vie. Les préoccupations sont donc relevées en fonction des différentes parties du projet.

**Tableau 9 Préoccupations sur la santé et la qualité de vie**

Développement durable	Citoyens	Communautés	Organisations	BAPE
Social	xoo	x	x	

<sup>2</sup> <http://news.gc.ca/web/article-fr.do?nid=1019109> 97 386,51 \$ ont été accordés aux organisations pour les supporter dans la rédaction des mémoires et favoriser la participation du public aux audiences publiques du port maritime. Ces montants ont été accordés par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale pour le **projet Terminal maritime en rive nord du Saguenay**.

Économique				
Environnement	xx	x	x	
Acceptabilité sociale				
Écoute	x		o	
Transparence			x	
Intégrité	x			

Des citoyens mettent à l'avant-plan leur intérêt personnel et expliquent la peur qu'ils ressentent face au projet en regard de la tranquillité de leur « coin de paradis » pour une retraite bien méritée qui deviendra un enfer non mérité.

Nous avons inclus les commentaires sur le bruit dans cette section puisque les commentaires renvoient à la qualité de vie. Au niveau de la qualité sonore, le ministère de la Santé et des Services Sociaux (MSSS) ne se range pas de l'avis du promoteur affirmant le peu d'impact encouru par le projet. Il signale que la grille d'analyse du ministère des Transports du Québec (MTQ) utilisée par le promoteur est inappropriée dans le contexte du projet.

Dans cette partie, les autres valeurs rencontrées en regard de la qualité de vie, au point 1.1.7, sont les suivantes : collaboration, contribution, conviction, écologie, équité, flexibilité, progrès, profit, qualité de vie, ressourcement, sacrifice. Ces valeurs expriment que les intervenants aux audiences qui se sont manifestés contre ont le sentiment de sacrifier leur qualité de vie au profit d'un développement qui nuit à leur ressourcement et ils sentent que c'est inéquitable.

### **2.7.5 La préservation du milieu naturel**

Une espèce animale était particulièrement visée dans cette section, le caribou forestier. Des commentaires liés aux aspects environnementaux ont été formulés.

**Tableau 10 Avis sur la préservation du milieu naturel**

Développement durable	Citoyens	Communautés	Organisations	BAPE
Social				
Économique				
Environnement	xx		xxx	
Acceptabilité sociale				
Écoute				
Transparence				
Intégrité				

Pour le caribou forestier, une espèce désignée vulnérable, le MFFP souhaite des compensations financières afin de réaliser des études sur l'impact du projet à long terme. L'entreprise a pris des engagements de 3,9 millions de dollars (Décret d'autorisation 1139-2015<sup>3</sup>).

On voit ici que seuls les aspects critiques du développement durable sont retenus. Les avis sont donnés en regard du besoin d'études et non en termes de valeurs ou d'émotions personnelles. Des garanties sont également offertes en regard de ces études et du suivi des populations fauniques.

### 2.7.6 Les aspects économiques

Les retombées économiques sont importantes et reconnues par les instances, mais pas par les citoyens. Ils font l'objet d'analyse en fonction de la grille de développement durable.

**Tableau 11 Avis sur les retombées économiques**

Développement durable	Citoyens	Communautés	Organisations	BAPE
Social	x			
Économique		ooo	oooooo	o
Environnement				

<sup>3</sup> <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/autorisations/documents/mine-arianne-phosphate.pdf>

Acceptabilité sociale				
Écoute				
Transparence				
Intégrité				

Le BAPE constate que la demande de roche phosphatée est croissante et que les producteurs seraient en mesure de répondre à la demande future en raison de la demande alimentaire mondiale croissante.

On peut également constater qu'il y a reconnaissance de la pertinence économique du projet, mais pas par les citoyens. À cet égard, les valeurs économiques du projet sont reconnus par les organisations et la communauté, et ce, presque unanimement.

### 2.7.7 La raison d'être du projet

La raison d'être du projet est relevée dans le rapport du BAPE.

**Tableau 12 Avis sur la raison d'être du projet**

Développement durable	Citoyens	Communautés	Organisations	BAPE
Social				
Économique			xx	
Environnement				
Acceptabilité sociale				
Écoute				
Transparence				
Intégrité				

Les commentaires des organisations qui ont parlé de ce point se limitent à signaler qu'elles ne sont pas convaincues de la rentabilité du projet.

### 2.7.8 L'approche d'analyse comparative du promoteur

Lors de l'élaboration du tracé de transport du concentré, le promoteur a fait des analyses comparatives de choix de tracés. Il a retenu celui qui avait le moins d'incidences, à sa connaissance, sur l'environnement, sur les villégiateurs et qui engendre les coûts les plus bas. Cependant, l'approche qu'il a utilisée a été contestée, car elle n'a pas permis d'inclure plusieurs intervenants. Les critères de sélection du choix sont également remis en cause.

Tableau 13 Avis sur l'approche d'analyse comparative du promoteur

Développement durable	Citoyens	Communautés	Organisations	BAPE
Social			x	x
Économique				x
Environnement				x
Acceptabilité sociale				
Écoute			x	
Transparence				
Intégrité				

Le MSSS mentionne que le promoteur ne justifie pas son choix dans une démarche de développement durable, mais dans le but de chercher à minimiser l'impact auprès des populations exposées. Le MDDELCC mentionne que la démarche ayant conduit à l'identification de nouveaux choix s'appuyait sur des critères précis et pondérés, mais ce n'est pas démontré dans les réponses fournies. Les précisions sont sommaires, voire anecdotiques, et cela ne permet pas d'évaluer objectivement les impacts des variantes de trajets proposés.

Malgré la demande des ministères, ceux-ci n'ont pas reçu l'écoute attendue de leur demande. Cette demande est aussi formulée par une municipalité et plusieurs participants.



Le promoteur a effectué un tri préliminaire qui aurait dû, selon la Commission et des organisations, faire l'objet de discussions plus poussées avec une grille d'analyse en intégrant les participants.

Ici, le point 1.1.9 nous rappelle les valeurs associées à l'importance qu'ils accordaient à participer à la comparaison du choix du tracé, soit la compétence, l'équilibre, la flexibilité et la prudence.

### 2.7.9 Le site minier

Le site minier, localisé à 200 kilomètres du Saguenay est un élément essentiel des analyses. Les critères d'analyse du site soulèvent des questionnements en regard des critères du développement durable relevant des aspects environnementaux.

**Tableau 14 Avis sur le site minier**

Développement durable	Citoyens	Communautés	Organisations	BAPE
Social				
Économique				
Environnement				x
Acceptabilité sociale				
Écoute				
Transparence				
Intégrité				

Plusieurs lacunes sur la caractérisation environnementale sont relevées en regard de paramètres indicateurs de contamination ultérieure. Aucune recommandation de la part des citoyens, communautés ou organisations n'a été formulée.

### 2.7.10 Le comité de suivi

Le comité de suivi a pour objet de favoriser l'implication de la communauté locale sur l'ensemble du projet. Nouvellement inclus dans les obligations

légales des projets miniers, il n'existe pas de format ou de cadre de fonctionnement.

**Tableau 15 Avis sur le comité de suivi**

Développement durable	Citoyens	Communautés	Organisations	BAPE
Social				
Économique				
Environnement				o
Acceptabilité sociale				
Écoute				o
Transparence	x			o
Intégrité				

Les citoyens ont soulevé le manque de transparence sur la façon dont les membres du comité de suivi sont sélectionnés.

La Commission fait des recommandations concernant l'encadrement du comité, son fonctionnement et la sélection des membres. Elle invite à la préparation d'un guide de soutien dans l'élaboration du comité, dans le but visé d'assurer le plus de transparence dans leurs activités et leurs relations avec le milieu de même que le maintien du suivi scientifique visant à identifier les adaptations les plus susceptibles de soutenir la poursuite des objectifs établis par les comités de suivi.

Elle fait également des recommandations sur des éléments pertinents qui devraient faire l'objet d'un suivi, comme la qualité de l'air.

Le point 1.1.11 nous présente les valeurs rencontrées quant à ce sujet aux audiences et qui sont les suivantes : autocensure, coopération, compréhension, consensus, conduite des acteurs, efficacité, excellence, intégration, persévérance, réussite, transparence. Le comité de suivi devrait être un lieu de consensus où la conduite des acteurs qui y siègent devrait faire

l'objet d'un assentiment par le milieu pour son excellence, sa représentativité, sa persévérance et sa transparence.

## **2.8 Élément de discussion**

Peut-on mesurer l'acceptabilité sociale? Offrir des points de référence sur l'état de réussite? Si tous les critères, selon ceux associés au développement durable et ceux de l'acceptabilité sociale, recommandés par le Conseil patronal de l'environnement sont remplis, peut-on dire que le projet reçoit l'acceptabilité sociale?

L'Institut du Nouveau Monde (2014) explique que les mesures sociopolitiques sont traversées par des valeurs, la mesure est difficile, voire impossible, car l'acceptabilité sociale repose sur un état intérieur de satisfaction des personnes mues par des intérêts différents qui sont alimentés par des valeurs antagonistes face au projet. Il n'y a donc pas de consensus possible sur ce à quoi devrait ressembler l'acceptabilité sociale dans ce projet. Il faut donc identifier les repères qui nous permettraient d'évaluer si le projet se réalise dans la visée de l'acceptabilité sociale. Ces repères se retrouvent dans les valeurs, repères qui reflètent la satisfaction des intervenants qui participent à des audiences ou des consultations publiques.

D'ailleurs, le projet n'a pas été recommandé par le BAPE, principalement pour des considérations techniques, soit que le port en eau profonde a été exclu de la démarche, soustrayant ainsi au débat public une des composantes du projet (p. 47, Rapport du BAPE n° 317).

Au-delà des mécanismes, le processus de construction de la relation entre un promoteur et un milieu d'accueil demeure complexe. Il relève de dynamiques sociales, culturelles, historiques, économiques, et fait appel à des facteurs tant individuels que collectifs. La qualité de la relation qui s'établit entre les acteurs est cruciale dans toute démarche d'acceptabilité sociale. La fluidité de la communication, l'ouverture, l'accessibilité et la transparence sont des attentes des parties prenantes et des communautés à l'égard des promoteurs, et

réciroquement. Or, on observe régulièrement des situations où la communication est rompue, où les positions se polarisent, où les manchettes font état de la perte de confiance des uns envers les autres. Des valeurs telles que l'écoute, l'ouverture, l'honnêteté, la transparence, le respect et l'humilité sont mises de l'avant. (INM, 2014)

On insiste beaucoup plus sur la gouvernance, l'éthique, la responsabilité sociale et le développement durable, au sens de critères normés ou mesurables. Ces principes s'adressent aux entreprises et aux municipalités. Quelle est la responsabilité de celui qui est devant le projet, en regard des valeurs et des principes que nous venons d'énoncer?

La Commission constate que dans sa démarche pour atteindre l'acceptabilité sociale de son projet, le promoteur a réalisé, ou est en voie de réaliser, des ententes de bon voisinage avec différents individus et groupes qui seraient touchés par les répercussions du projet, notamment les nuisances concernant le transport du concentré.

Elle est également d'avis qu'au nom du principe d'équité et de solidarité sociale, les ministères concernés devraient développer un ou plusieurs documents d'accompagnement. Ces documents contribueraient à mieux informer les personnes concernées par ces ententes sur leurs droits et les aspects juridiques à plusieurs égards. La recette n'est donc pas complète, ni uniforme.

## **2.9 En guise de synthèse**

Bernard Généreux, longtemps maire d'une petite municipalité au Lac Saint-Jean, préfet d'une municipalité régionale de comté (MRC), ancien président de l'Union des municipalités du Québec disait, au Forum de l'INM 2014 :

*« Il faudrait revoir nos modèles, élaborer une nouvelle vision du développement, notamment dans les régions dont l'économie est traditionnellement fondée sur les ressources naturelles. Les citoyens veulent à présent participer, définir le développement, se l'approprier, l'influencer. Si les décisions sont prises par les élus*

*municipaux, elles doivent de plus en plus s'appuyer sur un consensus social. Or les élus sont mal préparés à cette nouvelle façon d'anticiper, d'accompagner le développement plutôt que de le définir. On parle de concertation depuis des années, mais il ne s'agit plus de se concerter entre élus, il faut se concerter avec le milieu, avec les citoyens. Il faut prendre la mesure de ces transformations dans la gouvernance : l'intelligence collective, la compétence de nos citoyens (qui en savent souvent bien plus que les promoteurs), n'est pas suffisamment intégrée dans la réflexion et dans la définition des projets. Il faut à présent se doter de mécanismes permettant un accompagnement à la hauteur de nos ambitions, car pour développer le Québec, l'approche en silos ne fonctionne plus ».*

M<sup>me</sup> Julie Caron-Malenfant, de l'INM, affirme que selon le langage des chercheurs, la notion d'acceptabilité sociale n'est pas encore stabilisée. Elle fait encore l'objet de travaux sur sa nature même. Pendant ce temps, sur le terrain, la réalité force les acteurs à jongler avec l'acceptabilité sociale en tentant d'en faire une notion opérationnalisable, voire mesurable, malgré l'absence d'une définition commune et partagée.

Bien que le gouvernement exige des promoteurs d'obtenir l'acceptabilité sociale de leur projet, il n'offre aucun cadre de référence sur les cibles précises à atteindre, ni les limites dans lesquelles on peut affirmer avoir réussi à obtenir l'acceptabilité sociale. L'absence de cadre de référence laisse place à l'arbitraire. Le promoteur et la communauté sont laissés à eux-mêmes. Différents dispositifs sont mis en œuvre : actions de négociation, concertation des intervenants, soirées de consultation ou autres dispositifs de participation dans le but d'entendre les préoccupations et d'informer les intervenants. Les citoyens sont parfois intimidés et démunis face à ces rencontres. Formuler leurs inquiétudes et leurs préoccupations peut devenir une source d'anxiété. Qui leur dit comment se préparer, quelle est la limite de leur intervention, jusqu'où peuvent-ils influencer le processus de décision?

Ces processus de dialogue sont exigeants, car ils sont difficiles à établir et à maintenir. Les processus deviennent des cartes de visite et les résultats qui en découlent sont évalués et appréciés de façon variable, sans aucune ligne directrice, laissant l'appréciation à l'entité responsable de l'émission des

permis, à tutelle d'un ou plusieurs individus dont on ne connaît pas l'expertise pour l'apprécier. Ainsi, la démonstration des efforts pour la recherche de l'acceptabilité sociale, par la présentation de bilans de consultation et d'engagements qui s'en suivent auprès de la communauté, est suffisante pour répondre aux attentes du délivreur de permis. (INM, 2014)

Si l'intérêt individuel peut être compensé, la valeur, de son côté, est non négociable, ne peut être calculée et encore moins monétisée. Par ailleurs, une fois que le projet a suscité la controverse, les processus identitaires inhérents à la mobilisation des nouveaux mouvements sociaux (Melucci, 1983) tendent à cristalliser les positions pour donner forme à une véritable irréversibilité, peu importe les stratégies et la bonne foi ultérieures des décideurs. Loin d'une posture de compromis, les contestataires se construisent et se renforcent dans le conflit. (Thériault, 1994, p. 30)

Dans ce chapitre, nous avons distingué le développement durable de l'acceptabilité sociale, et ce, à partir de trois critères chacun qui sont énoncés et reconnus.

La difficulté à mesurer les critères pour l'acceptabilité sociale est manifeste. Comment évaluer la transparence, l'écoute et l'intégrité dans le cheminement d'un projet de développement de ressources naturelles? La mesure de ces indicateurs devient un défi puisqu'ils relèvent de la perspective éthique, du mieux faire, mieux être, mieux vivre ensemble.

Les valeurs occupent une place prépondérante dans le cheminement d'un projet qui obtient la faveur du public qui le côtoie, qui en vit ou qui en subit les conséquences, de manière favorable et défavorable. Ce mieux faire, mieux être et mieux vivre ensemble relève de la perspective éthique. Il sollicite la communauté et interpelle un cheminement dans une perspective éthique.

Le troisième chapitre traitera de ce sujet afin de voir comment on peut inscrire un projet dans cette perspective éthique pour davantage se rapprocher de l'acceptabilité sociale.

## **Chapitre 3**

### **Du développement durable à l'acceptabilité sociale**

#### **Cadre d'interprétation éthique**

### **3. Cadre d'interprétation éthique**

Dans les chapitres précédents, nous avons présenté le projet minier Ariane Phosphate. Ce projet est le fruit d'une concertation à propos du développement minier de la région issu de nombreuses années d'investissements pour favoriser le développement économique. Dans le premier chapitre, nous l'avons présenté de manière globale afin d'expliquer d'où vient le projet et quels sont les impacts appréhendés sur le milieu en terme de retombées. Avec le rapport du Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE) réalisé en 2015, nous avons pu identifier les expressions des citoyens traduisant des valeurs en présence, et ce, selon les parties du projet analysé dans le cadre des audiences.

Ainsi, dans le premier chapitre, nous avons pu distinguer les expressions des citoyens pour le transport du concentré, la démarche de consultation du promoteur, le projet de terminal maritime, la santé et la qualité de vie, l'approche du choix du trajet, le site minier et le comité de suivi. De ces expressions, pour chaque partie du projet, nous avons identifié et relevé les valeurs en présence.

Dans le deuxième chapitre, nous avons vu les variables que sont le développement durable et l'acceptabilité sociale. Nous avons également constaté comment le territoire et le lien entre les acteurs influencent la dynamique de l'acceptabilité sociale. Nous avons utilisé des critères, en distinguant ceux du développement durable et ceux de l'acceptabilité sociale. Pour le développement durable, nous avons retenu les critères « environnement », « économie » et « social ». Pour l'acceptabilité sociale, nous avons retenu ceux recommandés par le Conseil patronal de l'environnement, soit « transparence » « écoute » et « intégrité ». Pour chaque partie du projet, nous avons relevé les expressions utilisées par les participants reprises dans le rapport du BAPE pour les intégrer dans notre grille d'analyse créée pour le présent exercice. Pour chaque partie du projet, nous avons aussi ramené à la fin de chaque tableau les valeurs identifiées dans le chapitre 1, afin de montrer leur quantité plus nombreuse et la diversité des valeurs.



Nous avons ainsi constaté la difficulté de mesurer les critères d'acceptabilité sociale. De même, nous pouvons remarquer que les trois valeurs recommandées par le Conseil patronal de l'environnement pour atteindre l'acceptabilité sociale relèvent plus d'un état ou d'une prédisposition d'état du promoteur pour cheminer vers l'acceptabilité sociale. Mais cet état, cette prédisposition d'état de transparence, d'écoute et d'intégrité, c'est pour entendre quoi, qui et comment exactement?

Puisque la rencontre des critères de développement durable ne pave pas la voie à l'obtention de l'acceptabilité sociale, nous posons l'hypothèse que le mieux faire, mieux être et mieux vivre ensemble passe peut-être par la perspective éthique. Mais comment aborder l'éthique dans les dossiers de gestion des ressources naturelles?

### **3.1 Prendre la voie de l'acceptabilité sociale autrement**

Puisqu'il faut composer avec l'utilisation des ressources naturelles, il est de mise de trouver la façon d'apprendre à vivre ensemble et faire des choix qui visent à mieux faire, mieux être et mieux vivre ensemble. La façon détermine et colore la démarche dans laquelle s'inscrit l'éthique. C'est l'une de celles-ci que nous souhaitons faire ressortir dans cette étude, celle de Paul Ricœur.

Bien des moyens sont mis à contribution pour tenter d'inscrire les décisions dans une perspective d'écoute, de transparence, d'intégrité, mais peut-on affirmer qu'ils s'inscrivent dans la perspective de l'éthique pour autant? L'acceptabilité sociale, c'est le reflet de cette capacité de mieux faire, mieux être et mieux vivre ensemble. Plusieurs organisations cherchent la meilleure solution pour y arriver. Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de Lutte contre les Changements climatiques peut compter sur l'instance du Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE) pour assurer les consultations publiques et le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles a déposé un Livre vert en 2015 sur l'acceptabilité sociale.

On peut se demander si ces innovations auront un impact sur la différenciation du rôle des acteurs gouvernementaux dans l'éthique sociale du projet. Toutes ces démarches de création d'instances et ces outils d'intervention développés dans le cadre du

développement durable devraient être pleinement utiles. Ils font partie des outils de l'éthique.

Pourtant, certaines personnes, organisations ou communautés sont mécontentes de la réalisation du projet, même après tout ce déploiement de consultations, de séances d'information, d'affirmation et de démonstration de la part du promoteur qu'il a écouté, du mieux possible, leurs revendications.

Ces outils ne semblent donc pas être suffisants pour permettre de développer des interventions dans une perspective éthique. Ils constituent alors des arguments de justification du promoteur auprès des instances décisionnelles gouvernantes pour affirmer qu'il a consulté le milieu, mais demeurent sans impact sur les gens qui sont mécontents de la réalisation du projet. De quelle manière alors peut-on aider les acteurs en jeu à agir dans une perspective éthique dans la démarche de réalisation du projet?

Comment trouver un cheminement qui soit en mesure de favoriser la place de chacun dans le discours et sans mettre en péril la mise en œuvre du développement des communautés locales? Quelles sont les pistes de solution pour éviter qu'après un exercice d'audience publique ou de consultation publique sur un projet, les citoyens exprimant leur manque d'adhésion au projet en ressortent avec le sentiment qu'ils ont été abandonnés? Un cheminement réalisé dans la perspective éthique devrait permettre d'atténuer ce sentiment.

### **3.2 Contexte québécois**

Depuis les années 60, les régions du Québec n'ont cessé de réclamer plus de pouvoirs sur les décisions qui les concernent. Ces pouvoirs s'articulent dans la capacité d'influencer le développement des régions par les programmes de financement adaptés à la région, par l'autonomie de gestion de ces programmes et aussi par un retour des redevances que le gouvernement du Québec perçoit de la vente des différentes ressources naturelles qui proviennent de ces régions : bois, énergie, mine, forêt, faune, etc.

Depuis des années, des revendications de décentralisation ont été portées par les instances municipales et régionales, comme le Conseil régional de concertation et de développement (CRCD) devenu la Conférence régionale des élus (CRÉ), par les municipalités régionales de comté (MRC) et les villes et les villages qui les composent.

Tous les schémas ou modèles de développement durable prônent une gestion plus près des populations locales. Par exemple, il y a déjà une quinzaine d'année, lors du congrès forestier mondial en 2003 qui s'est tenu à Québec, l'une des recommandations était de s'assurer que les décisions soient prises par ou avec les gens concernés ou impactés par un développement par le biais des stratégies et actions suivantes :

- Formuler et appliquer les dispositions législatives qui traitent de l'aménagement durable des forêts.
- Reconnaître et respecter les droits des propriétaires, des peuples autochtones, des utilisateurs et des travailleurs, ainsi que protéger les valeurs culturelles.
- Établir des ententes de gouvernance efficaces assurant une participation réelle, un partage équitable des bénéfices et permettant la création de différents modèles de régimes fonciers et d'accès aux ressources, appropriés au contexte local.
- Élaborer des politiques forestières et mettre en œuvre des programmes afin de réduire le déboisement et la dégradation des forêts en cohérence et en synergie avec les politiques des secteurs connexes.
- Encourager les mesures incitatives positives et abolir les mesures incitatives ayant des impacts négatifs.

La nouvelle Loi sur les mines présente également des stratégies d'actions visant à impliquer davantage les citoyens dans les décisions pour favoriser l'acceptabilité sociale des projets de développement (Loi sur les mines du Québec, février 2015<sup>4</sup>).

- *Dans le cas d'un bail minier, le promoteur doit, préalablement à ladite demande, procéder à une consultation publique dans la région concernée et selon les modalités fixées par règlement*
- *Le plan de réaménagement et de restauration doit être accessible au public au moins 30 jours avant le début de la consultation*
- *Le ministre juge de la suffisance de la consultation et peut imposer toute mesure additionnelle*
- *Le ministre peut assortir le bail minier de conditions visant à éviter les conflits avec d'autres utilisations du territoire et prendre en considération les commentaires reçus lors de la consultation publique*
- *Le titulaire du droit minier doit constituer un comité de suivi, selon les modalités déterminées par règlement, afin de s'assurer du respect des engagements qu'il a pris à la suite des observations qui lui ont été faites lors de la consultation publique*

Les obligations de consultation des communautés ont été mises en place dans les lois comme celles sur les mines et la forêt afin d'éviter de se servir des communautés locales comme d'une simple source de ressources naturelles qu'on abandonne après, rendant ainsi la communauté dévitalisée et les gens qui la composent en détresse.

Toutes ces obligations de consultation visent à éviter une impasse, soit celle d'avoir un projet de développement qui remplit des promesses de développement économique sans prendre en compte les préoccupations des personnes directement ou indirectement touchées par le projet. Il y a donc des valeurs en cause dans ce cheminement d'acceptabilité sociale. La transparence, l'écoute et l'intégrité sont des

---

<sup>4</sup> <https://www.mern.gouv.qc.ca/lois/lois-mines.jsp>

valeurs qui ont été identifiées comme étant prioritaires par le Conseil patronal de l'environnement pour atteindre l'acceptabilité sociale d'un projet. À travers le rapport du BAPE, nous avons donc recherché, entre autres, la manifestation de ces trois valeurs. Cependant, nous avons également porté une attention sur l'ensemble des valeurs rencontrées tout au cours des deux premiers chapitres et les avons identifiées afin de comprendre si elles peuvent contribuer à un diagnostic de l'état de l'acceptabilité sociale d'un projet.

### 3.2.1 Comment utiliser les valeurs dans la perspective de l'éthique

Pourquoi l'éthique dans l'acceptabilité sociale? Levinas (1998) dit que l'éthique naît du rapport à l'autre. C'est parce que nous vivons avec les autres que nous sommes confrontés à des enjeux d'ordre éthique. Ce rapport à l'autre prend plusieurs formes, mais c'est sur la qualité de ce rapport que se construit la confiance et d'où découle la prise de ce qu'on appelle de bonnes décisions. L'éthique se situe au-delà de ce qui est légal ou illégal, ou encore du bien ou du mal. Quand nous sommes confrontés à plusieurs choix et qu'ils sont tous acceptables quant au respect des lois et des règles, c'est l'éthique qui permet de prendre la meilleure décision. René Villemure dit que l'éthique est une réflexion fondée sur les valeurs qui cherche à déterminer le sens de ses actions. Quoi faire pour bien faire? L'action éthique se situe donc en amont de la prise de décisions. L'éthique éclaire dans l'incertitude.

Le ministère du Patrimoine canadien résume en ces mots la différence entre les valeurs et l'éthique : « *Les valeurs sont les principes personnels et collectifs qui guident nos façons de penser, nos décisions et nos comportements, ainsi que la priorité que nous accordons sur le plan émotif à ce qui nous entoure. L'éthique, pour sa part, fait référence à la manière dont nous agissons.* »<sup>5</sup>

---

<sup>5</sup> Code des valeurs et d'éthique du Patrimoine canada <http://www.pch.gc.ca/trans-trans/fra/1365592714960/1365594956848>

Dans ce troisième chapitre, nous allons présenter les principaux éléments de la théorie de l'éthique, selon M. Paul Ricœur. Nous verrons que c'est avec l'approche par le « JE-TU-IL » de M. Paul Ricœur que nous pourrions trouver ce qui doit être entendu pour inscrire explicitement le projet de développement minier dans la perspective de l'éthique pour le rendre plus acceptable socialement.

Nous allons donc évaluer comment l'approche de l'estime de soi par le « JE-TU-IL », de M. Paul Ricœur, permet de soutenir le cheminement d'un projet dans une perspective éthique, et ce, dans le but de soutenir le comité de suivi dans ses interventions futures. Nous verrons plus loin comment le comité de suivi pourrait être utile dans l'acceptabilité sociale d'un projet.

Les enjeux d'éthique sont logés entre le développement durable et l'acceptabilité sociale, dans les valeurs et le rapport à l'autre (le « TU » de Paul Ricœur) s'exerçant sur la base de ces valeurs. Voyons comment la présence des valeurs exprimées lors d'audiences publiques nous permet de faire cheminer le projet vers l'acceptabilité sociale.

Avec M. Paul Ricœur, par « *l'Approche de la personne* » qu'il a développée, nous procéderons par l'identification des interlocuteurs du « JE-TU-IL » dans le projet. Suivront des explications sur le discours des acteurs et comment en faire le traitement dans une analyse *a posteriori* (après les audiences) afin d'évaluer si un projet de développement des ressources naturelles, en l'occurrence le projet d'une mine d'apatite au lac à Paul d'Arianne Phosphate, se réalise ou peut se réaliser dans une perspective éthique. Comment l'opérationnalisation du « TU » de Paul Ricœur (1990) peut-elle contribuer à la réalisation du projet dans une perspective éthique? Enfin, nous traiterons des conflits, à la lumière du « JE-TU-IL » et quelles avenues seraient à privilégier pour viser cette perspective éthique?

Michel Rainville (1993), Paul Ricœur (1990) et Bruno Cadoré (1997) affirment qu'il faut considérer que lorsqu'une approche de travail est fondée sur des valeurs, il sera plus facile d'affronter des situations complexes.

C'est donc à travers les valeurs que nous pourrions trouver le sens que chacun des acteurs cherche dans le projet et ce qu'il attend du promoteur. Et c'est avec l'approche de l'estime de soi avec le « JE-TU-IL » de Paul Ricœur que nous tenterons d'évaluer dans laquelle de ces positions pronominales, les interlocuteurs peuvent faire une différence afin d'inscrire le projet dans une perspective éthique.

### 3.2.2 L'éthique pour cheminer vers l'acceptabilité sociale

Dans l'acceptabilité sociale, l'interaction, le rapport entre les individus, se fonde sur les valeurs et l'intégration des valeurs se fait via une démarche éthique, car elle utilise une logique d'autonomie et de responsabilisation des personnes. Elle appelle la créativité et le sens novateur des acteurs organisationnels dans le cadre de la réflexion ayant les valeurs comme principale source d'inspiration, avec un mécanisme plus souple de régulation, le dialogue. (René Villemure, 2010)

## 3.3 Notions essentielles

### 3.3.1 L'éthique

Avant de nous concentrer sur la compréhension que M. Paul Ricœur se fait de l'éthique et, en même temps, pour aller jusqu'à lui, disons que l'éthique est tirée du mot grec « ethos » qui signifie « manière de vivre », l'éthique naît du rapport à l'autre (Levinas, 1998).

Durand (1999) indique que le mot éthique admet des significations différentes selon les auteurs. Vu la variabilité philosophique de chacun d'entre eux, il est parfois difficile de les comparer et de les classer. Dionne-Proulx et Jean (2007) différencient l'éthique, la morale, le droit et la déontologie ainsi :

**Tableau 16 Concepts de régulation éthique selon Paul Ricœur**

Concept de régulation	Définition
Éthique	Ce sont des valeurs communes qui orientent l'action
Morale	Ce sont des règles, mœurs, us et coutumes partagés dans la liberté visant l'harmonisation sociale

Droit	Ce sont des règles qui assurent la sécurité et la justice
Déontologie	Détermine les valeurs professionnelles ainsi que les obligations, les droits et les responsabilités associés à la pratique professionnelle

Dionne-Proulx et Jean (2007) expliquent que l'éthique a des effets sur les comportements de vie qui tient compte de l'évolution des progrès scientifiques et biologiques. Elle fait appel à des valeurs. Elle tend vers le bonheur et la sagesse, et porte sur la liberté. Le droit, la morale et la déontologie tendent vers la vertu. Ce sont des termes qui désignent un ensemble de règles régissant la vie en société. Ce sont des déterminants des règles de conduite aux individus.

L'éthique sociale est la branche de l'éthique qui s'intéresse encore plus explicitement aux actions des groupes, des institutions, des communautés. Elle s'intéresse à la façon dont nous devons nous organiser collectivement pour résoudre une situation, plutôt que comment nous devons nous comporter individuellement. (Claude Ferron, 1999)

Distinguons, comme le rappelle Jacques Beauchemin, que l'éthique individuelle vise les rapports moraux des individus entre eux, alors que l'éthique sociale cherche à surpasser l'intérêt individuel pour atteindre l'intérêt collectif. Cette distinction est importante lorsqu'il faut faire des choix concernant les projets auxquels on attribue des vertus servant la dynamique communautaire, mais qui génèrent des impacts au plan individuel.

Précisons que l'éthique se veut d'abord un vivre-ensemble dans lequel les existences individuelles trouvent sens et s'épanouissent. L'éthique sociale contribue, d'une part, à l'insertion sociale de l'individu dans le cadre d'un discours disciplinaire voué à la reproduction de l'ordre et, d'autre part, à la production du lien social à travers la représentation de l'être-ensemble de la société. (Jacques Beauchemin, 1997)

M. Jean-François Malherbe (2007) dit de l'être humain, que « *ce qu'il y a de plus humain en lui : l'aptitude au dialogue, l'aptitude à la parole et à l'écoute, l'aptitude à*



*entendre le point de vue de l'autre, à tenter de le comprendre, à apprendre sa norme d'une certaine façon* », c'est ce qui en fait un être capable d'éthique, ce qui le différencie des autres espèces vivantes.

### **3.4 Approche de la personne selon M. Paul Ricœur par l'estime de soi**

M. Paul Ricœur est l'un de ceux qui a réfléchi à ces aptitudes humaines. Il a publié de son vivant une trentaine de livres, une œuvre philosophique exceptionnelle. Ricœur représente pour beaucoup le modèle même de l'intellectuel toujours interpellé par l'événement et essayant d'y répondre simplement en penseur, et non en maître penseur. Philosophe reconnu au cours des années 1980, il se situe à la croisée de trois grands fleuves, de trois traditions philosophiques : la philosophie réflexive française, la philosophie dite continentale européenne et la philosophie analytique anglo. À la confluence de ces courants, Paul Ricœur peut reprendre à nouveaux frais la question du sujet et publie en 1990 aux éditions du Seuil, *Soi-même comme un autre*, véritable somme synthétique riche de ces cercles successifs de lectures. Ce sont ces travaux, plus précisément dans son « *Approche de la personne* » que naît son approche par le « JE-TU-IL », que nous avons utilisés pour analyser le projet afin d'évaluer comment il s'inscrit dans la perspective de l'éthique et qualifier l'acceptabilité sociale.

Ses thèses sont mises à contribution afin d'éclairer les choix dans des conflits graves, comme la Nouvelle-Calédonie, l'affaire du sang contaminé, ceux des sans-papiers ou celle du foulard. M. Ricœur cherche une parole juste, entre le bon et le légal, où il tente d'éviter les dictons sur des bases purement dictées par les procédures ou purement morales. Il a recours à la notion de bonté et rappelle les intentions du vivre ensemble. (Dosse et Abel, 2010)

M. Paul Ricœur (1990) présente les éléments dont il faut tenir compte pour favoriser ce mieux être, mieux vivre et mieux faire ensemble en distinguant en quatre classes les phénomènes à discerner pour permettre de réaliser une approche dans une perspective éthique.

1- Le langage, 2- L'action, 3- Le récit, 4- La vie éthique ou dit autrement, l'humain parlant, l'humain agissant, l'humain narrateur, l'humain responsable.

Dans son essai « *Approche de la personne* », Ricœur explique quelles constituantes de l'être émergent dans le désir d'agir. Selon lui, le souhait d'une vie accomplie s'inscrit dans l'éthique par la profondeur du désir, soulignant son caractère de souhait, antérieur à tout impératif. C'est cette profondeur du désir qui motive ainsi l'agir de la personne. Il l'a traduit ainsi par la notion d'estime de soi. En ce sens, il n'y aurait pas de sujet responsable si celui-ci ne pouvait s'estimer soi-même en tant que capable d'agir intentionnellement, c'est-à-dire selon des raisons réfléchies et, en outre, capable d'inscrire ses intentions dans le cours des choses par des initiatives qui entrelacent l'ordre des intentions à celui des événements du monde. Il est en résumé le « JE » qui ose questionner une situation, un projet.

Pour Paul Ricœur, la personne est une géométrie variable du social. Elle cherche la totalité des capacités de l'humain, ces capacités sont nombreuses : dire, faire, s'imputer, narrer, auxquelles s'ajoutent la capacité de souffrir, de choisir, la capacité de s'auto-contraindre, de s'auto-analyser. On peut encore rechercher des capacités ludiques, politiques, religieuses, etc.

M. Paul Ricœur passe par l'estime de soi et propose une définition de l'éthique à partir du triptyque « JE, TU, IL ». Cette figure pronominale lui permet de penser la rencontre d'un « JE » dépositaire d'une liberté à expérimenter par la personne qui prend connaissance du projet, d'un « TU » appelant à lui reconnaître une liberté identique à la sienne et donc porteuse de la même légitimité, le promoteur et l'interlocuteur en alternance, et d'un « IL » qui est ici le tiers (la communauté ou le projet lui-même), celui de la norme instituée par laquelle sera balisée la liberté de « JE » et seront civilisés les appétits émancipateurs des uns et des autres, ancrés dans le « TU ».

Tableau 17 « JE-TU-IL » dépositaires personnalisés

Figure pronominale	Dépositaire personnalisé
JE	Promoteur et citoyens
TU	Les représentants du promoteur (Arianne Phosphate) et citoyens en alternance
IL	La communauté ou le projet

Avec l'approche de Ricœur, nous verrons que l'opérationnalisation du « TU » n'est pas accomplie et que l'acceptabilité sociale réside dans cette capacité à l'opérationnaliser. L'écoute véritable n'est pas là. Comment peut-on le mesurer et peut-elle se réaliser?

Dhondt affirme que l'éthique « sociale », le « IL » de Ricœur, est dominée par le dualisme de deux théories dont l'articulation est périlleuse : d'une part, la conception de sauvegarder la primauté de la personne individuelle et se voit obligée de limiter les droits de la communauté causés par l'accomplissement de ses propres désirs; d'autre part, la conception opposée, visant le caractère entièrement social de la destinée humaine et on finit par affirmer la primauté absolue de la communauté. De là naît le conflit entre l'individualisme et le collectivisme (ou totalitarisme social), un conflit auquel il semble bien qu'on ne puisse échapper, mais qui semble conditionner la dynamique de l'acceptabilité sociale.

Donc, dans une démarche de projet de développement, comment prendre le recul nécessaire pour faire le tri entre ces deux conceptions, circonscrire les valeurs au centre du conflit afin d'arriver à départager la priorité pour le bien de tous?

À première vue, la mise à distance des émotions semble être le premier pas à accomplir. Aussi, doit-on revisiter le projet et la perspective des intervenants afin de faire le tri? L'une des façons de le faire est proposée par M. Bruno Cadoré, « *a posteriori* », approche qui ressemble à celle utilisée dans le cadre des audiences publiques du BAPE.

Ainsi, dans une perspective d'éthique selon Ricœur, nous verrons que le « *social* » loge dans le « IL ». Comment devrait-on envisager une structure d'intervention pour

permettre à un projet de s'inscrire dans une perspective éthique? C'est en passant par le « TU » que nous pensons que cela est possible. Voyons comment.

Paul Ricœur distingue éthique et morale (tableau 16), celle-ci étant la codification de celle-là, sous forme de normes et de règles. C'est dire que du côté de l'éthique se trouve « l'intention », c'est-à-dire le désir de vivre le monde comme rencontre, comme lieu d'intersubjectivité, alors que du côté de la morale se trouvent les normes qui traduisent cette intention.

Urbain Dhondt soulève la question fondamentale de toute éthique sociale, soit de savoir comment l'humain doit ordonner son comportement pour que sa vie en société puisse être considérée comme moralement bonne. Elle est de savoir quelles relations l'humain doit entretenir avec les autres humains pour atteindre et poursuivre cette perfection qui est sa destinée. Aussi, il y identifie un premier problème à surmonter : la société a-t-elle une valeur de fin et dans quel sens le bien commun peut-il être considéré comme un bien moral? Ajouté à cela, sur quelle base les choix de la communauté doivent-ils primer?

Toute l'éthique sociale semble être dominée par le dualisme de deux théories extrêmes : d'une part, la conception qui veut sauvegarder la primauté de la personne individuelle et se voit obligée de limiter les droits de la communauté (les citoyens impactés par exemple); d'autre part, la conception opposée, qui souligne le caractère entièrement social de la destinée humaine et finit par affirmer la primauté absolue de la communauté (les retombées économiques d'un projet qui créera des centaines d'emplois, permettant à une communauté de prospérer). L'enjeu de l'acceptabilité sociale d'un projet semble se trouver au centre de ce dualisme. C'est à dire faire des choix pour la collectivité « IL » tout en considérant vraiment les impacts au plan individuel « TU ».

Urbain Dhondt nous fait prendre conscience également que la complexité croissante d'une société de plus en plus différenciée augmente les possibilités de conflit entre individus et société.

Cette différenciation peut se mesurer par la multiplication des valeurs rencontrées lors de l'analyse d'un projet, bien que le Conseil patronal de l'environnement limite l'acceptabilité sociale du projet à trois valeurs, soit l'écoute, la transparence et l'intégrité, affirmant que si elles sont rencontrées, l'acceptabilité sociale est à portée de main du promoteur (Conseil patronal de l'environnement, 2012). C'est ici que l'identification des valeurs que nous avons réalisée aux deux premiers chapitres, pour chaque partie du projet, contribuera à déterminer l'état de l'acceptabilité sociale.

Dans le projet d'Arianne Phosphate, on peut voir qu'il y a d'autres valeurs qui sont réveillées par le projet et qui devraient être considérées dans le phénomène d'acceptabilité sociale du projet. La longue liste d'autres valeurs rencontrées, consignées au tableau suivant (18), relevée dans l'analyse du projet est un reflet du conflit entre l'individualisme et le collectivisme. Le nombre de valeurs grandement différenciées entre les intérêts personnels et collectifs nous permet de confirmer qu'il y a un conflit entre individus et société, d'où découle cette incapacité d'atteindre l'acceptabilité sociale.

**Tableau 18 Identification des items conflictuels par les valeurs et le « JE-TU-IL »**

<b>Partie du projet discutée</b>	<b>JE</b>	<b>TU</b>	<b>IL</b>	<b>Autres valeurs rencontrées</b>
Transport du concentré	Satisfait	Insatisfait en majorité	Insatisfait	Équité entre région Collaboration Compétence Contribution Conviction Écologie Équilibre Équité Flexibilité Progrès Profit Prudence Qualité de vie Ressourcement Sacrifice
	Ici le promoteur a évalué de multiples scénarios	Certaines organisations sont satisfaites de l'écoute reçue, mais pas les citoyens, ni des représentants de la communauté	Beaucoup de représentants sont insatisfaits du tracé et sont inquiets de l'impact du tracé sur la communauté	
La démarche de consultation du promoteur	Satisfait	Partagé	Satisfait	Compétence Équilibre Flexibilité Prudence Collaboration Désintéressement Détachement Ouverture d'esprit Transparence
	La Commission reconnaît que le promoteur a réalisé les efforts nécessaires pour obtenir des ententes de bon voisinage	Certains ont affirmé ne pas avoir été écoutés, que le promoteur a manqué de transparence et l'intégrité est mise en cause. D'autres ont admis avoir été	Bien que sujet à des améliorations, le BAPE reconnaît les efforts du promoteur dans sa façon de présenter le projet aux intervenants	

Partie du projet discutée	JE	TU	IL	Autres valeurs rencontrées
		écoutés et affirment que le promoteur fait preuve de transparence		
Projet de terminal maritime	Satisfait	Insatisfait	Insatisfait	Cohérence Confiance Conformité Discernement Droiture Équité Immaturité Transparence Persévérance
	Le promoteur s'est souscrit à la gestion d'un terminal maritime, car il dit ne pas être un gestionnaire de port maritime	L'ensemble des intervenants aurait souhaité se prononcer sur cette partie du projet en même temps.	Pour l'ensemble de la collectivité, la séparation du projet de terminal maritime aux audiences est inacceptable, suffisamment pour être l'objet d'une recommandation négative du projet auprès du ministre	
Préservation du milieu naturel	Satisfait	Aucun commentaire	Aucun commentaire	
	Le promoteur a pris des engagements pour le caribou et rencontré les attentes du MDDELCC			

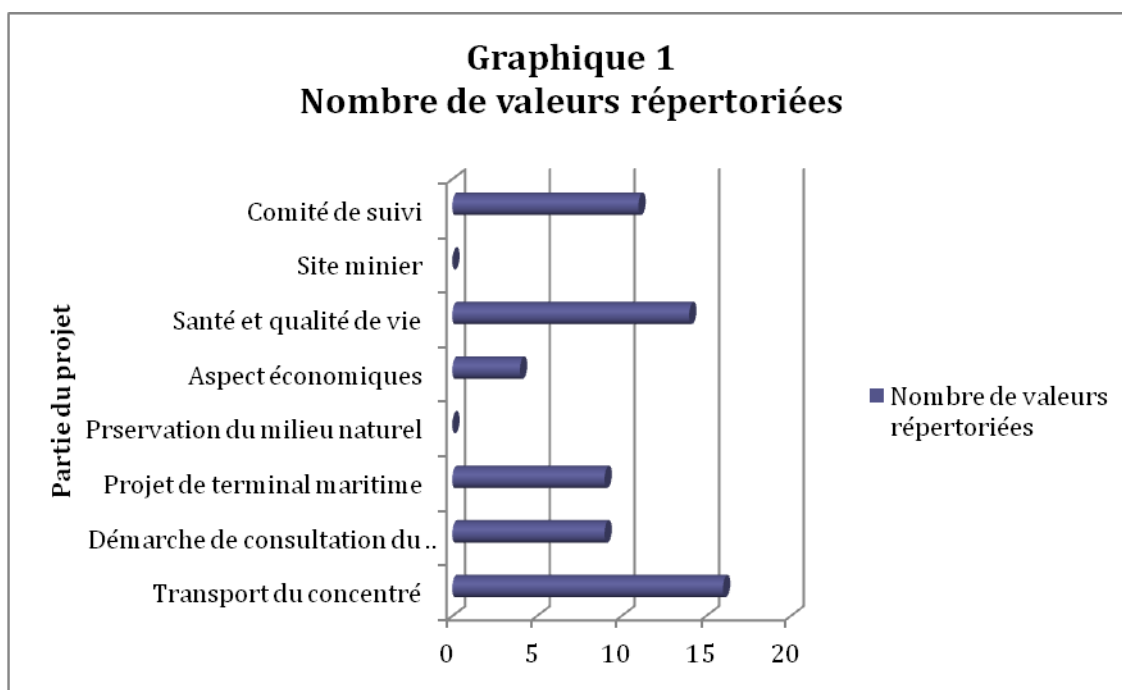
Partie du projet discutée	JE	TU	IL	Autres valeurs rencontrées
Les aspects économiques	Satisfait	Satisfait en majorité	Satisfait	Autosuffisance régionale Équité Richesse collective
		Les retombées économiques sont importantes et reconnues par les instances, mais pas par les citoyens		
Santé et qualité de vie	Satisfait	Insatisfait	Insatisfait	Assurance Certitude Collaboration Contribution Conviction Écologie Équité Flexibilité Progrès Peur Profit Qualité de vie Ressourcement Sacrifice
	Le promoteur a réalisé les analyses requises minimales par le projet	Les citoyens affirment ne pas avoir eu l'écoute espérée auprès du promoteur et mettent à l'avant plan leurs intérêts personnels et droits acquis	Les organisations gouvernementales sont d'avis que la grille d'analyse du ministère principal (Transports) est inappropriée dans le contexte du projet	



<b>Partie du projet discutée</b>	<b>JE</b>	<b>TU</b>	<b>IL</b>	<b>Autres valeurs rencontrées</b>
Site minier	Satisfait	Sans commentaire	Partagé	Aucune autre valeur mentionnée
	Le promoteur a rempli les exigences demandées	Aucun commentaire sur le sujet	Le BAPE a relevé plusieurs lacunes dans la caractérisation environnementale, mais en matière d'acceptabilité sociale, aucun commentaire n'est formulé	
Comité de suivi	Satisfait	Satisfait en majorité	Satisfait	Autocensure Coopération Compréhension Consensus Conduite des acteurs Efficacité Excellence Intégration Persévérance Réussite Transparence
	Le promoteur a créé un comité de suivi, malgré que la loi, à ce moment, n'avait pas encore formulé l'obligation de le créer	La manière de faire le choix des membres est questionnée par des citoyens	Le BAPE reconnaît l'effort de l'entreprise et souligne l'écoute et la transparence que peut apporter ce comité au milieu et au projet et il fait des recommandations à son attention	

Le tableau 18 présente un résumé des avis contenus dans la partie de l'acceptabilité sociale de chaque tableau du chapitre 2. Les tableaux de ce chapitre soulignaient les éléments en regard de l'écoute, la transparence et l'intégrité. Pour identifier les items conflictuels par le « JE-TU-IL » et les valeurs, nous avons porté un jugement en constatant la présence ou l'absence d'avis à l'égard du sujet analysé et par le nombre de valeurs rencontrées.

Ci-bas, au graphique 1, les valeurs répertoriées ont été compilées sous forme de graphique afin de rendre plus visuels la diversité et le nombre de valeurs pour chaque partie du projet.



Dans ce graphique, on peut voir les parties du projet où le nombre de valeurs est en relation directe avec le manque d'acceptabilité sociale des parties du projet concernées. (Nombre de valeurs identifiées au Tableau 18)

L'éthique est une réflexion sur les questions fondamentales de l'agir humain (Durand, 1993). On ne passe pas automatiquement des faits à l'affirmation de valeur. On doit dépasser le réflexe du jugement ou de l'instinct. Un cheminement de réflexion est nécessaire, car ce qui existe n'est pas nécessairement à inscrire dans une perspective

éthique. L'éthique s'intéresse au comment; s'intéresse aussi aux valeurs et aux habitudes qu'adopte l'humain pour façonner et étoffer son caractère. Il faut donc réaliser un exercice d'identification des valeurs présentes dans un projet. Cet exercice se réalise à partir de l'expression de l'autre dans le dialogue.

### **3.5 Le dialogue dans le cheminement de la visée de l'éthique**

L'être humain est un être de parole (Dionne-Proulx, J. et Marc Jean, 2007), si on le considère dans son évolution sociale, et est d'abord quelqu'un de qui l'on parle. Comme le stipule Malherbe (2007), il s'agit des mots que l'on utilise pour dire nos manques, notre souffrance, nos frustrations, nos désirs, nos joies, nos espoirs. L'existence humaine s'inscrit dans les trois dimensions de la parole : code, communication et corps.

Dans l'éthique, la démarche de la conduite humaine est orientée par des questions et des propositions plutôt que par l'imposition de règles. L'imposition de règles et de lois est insuffisante pour garantir une société favorisant le maintien de l'ordre dans celle-ci. L'autonomie civique est indispensable, mais pas suffisante pour construire une société conviviale. Elle appelle une éthique. Malherbe (2007) interpelle les mots comme sincérité, efficacité du rapport, authenticité, spiritualité, valeur, conscience morale, tradition, transparence.

Pour Paul Ricœur (1990), l'éthique procède d'une intégration des concepts de « JE-TU-IL » et vise une intention de résultat qui tient compte du souhait de vie accomplie (JE), de la sollicitude (TU) visant le soi vers l'autre à l'interpellation du soi par l'autre et finalement, les institutions justes (IL) désignant soit la cause, l'entreprise ou l'autre plus grand que soi, pour lequel nous sommes en recherche de solution. La résultante sera de permettre le mieux être pour chacun, le mieux vivre ensemble et le mieux faire ensemble.

### **3.6 Le rapport du BAPE, source des valeurs en cause**

Donc, les mots, les paroles, l'expression par l'écrit sont des éléments essentiels pour retracer les valeurs. Nous avons utilisé le rapport du BAPE pour les retrouver.

Rappelons que le rapport du BAPE est clair, le mandat de la Commission d'enquête est d'examiner et d'analyser les répercussions environnementales du projet dans le but de formuler des constats et des avis afin d'éclairer les recommandations que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques fera au Conseil des ministres. Un constat porte sur une observation alors qu'un avis traduit l'opinion de la Commission (Rapport du BAPE sur le projet d'Ariane Phosphate). Peut-on faire des observations, à partir des éléments retenus par la Commission, qui démontreront si le projet se déroule dans la perspective de l'éthique ou non?

Si les enjeux d'éthique sociale sont logés entre le développement durable et l'acceptabilité sociale, à quel moment peut-on dire qu'un projet est acceptable socialement?

Le projet, malgré la rencontre des critères de développement durable, ne semble pas rencontrer le mieux être, le mieux vivre et le mieux faire ensemble (Ricœur, 1990) qui sont les critères de réussite d'un projet dans une perspective éthique. Nous pouvons affirmer cette position, car certains participants restent opposés au projet. Comment procède-t-on?

### **3.6.1 Le « JE-TU-IL » de Paul Ricœur**

Paul Ricœur définit des paramètres permettant d'évaluer si un processus est réalisé dans une perspective éthique. Ces paramètres sont le « JE-TU-IL » constituant un soubassement à la constitution éthique de la personne.

- Souhait d'une vie accomplie « JE »
- Sollicitude : du soi vers l'autre à l'interpellation du soi par l'autre; autre, mon semblable devenant moteur de la reconnaissance « TU »
- Institutions justes : l'autre, ce vis-à-vis sans visage « IL »

Ces paramètres « JE-TU-IL » constituent aussi la triade de l'ethos personnel.

- Estime de soi « JE »
- Avec et pour les autres « TU »
- Dans les institutions (organisations) justes « IL », ces dernières distinguant la relation à autrui dans l'institution de la relation d'amitié dans le face-à-face, décrites au cours des prochaines pages.

M. Ricœur met en lumière que l'estime de soi est l'élément de la personne qui inscrit la réussite d'un cheminement positif entre deux personnes. La réussite étant le résultat de l'attitude qui permet de se rendre jusqu'au contentement d'une situation pour deux personnes face à face afin de convenir d'arrangement dans une situation potentiellement conflictuelle.

Cette estime de soi est la résultante de la considération de chaque personne pour son semblable devant soi. Mais comment s'explique le chemin de cette considération de l'un pour l'autre qui est placé dans cette posture en raison d'une situation donnée, comme un projet de développement économique?

M. Ricœur explique que la sollicitude s'exprime via le mouvement du soi « JE » vers l'autre « TU ». Cette sollicitude dans la requête éthique la plus profonde est celle de la réciprocité dans laquelle l'autre, comme mon semblable, et moi-même comme le semblable de l'autre.

Cette réciprocité se veut être aussi reconnaissance. Sans elle, il n'y a que soi-même « JE » donc, mise à distance de l'autre « TU ». L'autre, mon semblable, où se joue un jeu de reconnaissance mutuelle, réciproque fortifiant l'estime de soi, dans la sollicitude, telle est la visée de l'éthique.

M. Paul Ricœur distingue le fonctionnement de la sollicitude selon les circonstances résumées dans les termes « amitié » et « professionnel ».

Aussi explique-t-il que dans l'amitié, la sollicitude et la reconnaissance se rapprochent le plus d'une égalité entre deux personnes qui ne peuvent se substituer par n'importe

qui. Dans le cas où il y a échange entre des personnes marquées par une inégalité initiale forte (professionnel), c'est la reconnaissance qui rétablit la sollicitude.

Dans le cas qui nous occupe, l'éthique trouve sa voie dans la reconnaissance des deux parties l'une vers l'autre, promoteur et citoyen « TU ».

M. Ricœur inscrit cette réciprocité dans la forme inégale à l'échelle de l'entreprise ou de l'intervention professionnelle en intégrant le souhait de vivre dans des institutions qui sont justes. En introduisant le concept « institution », il introduit une relation à l'autre qui ne se laisse pas reconstruire sur le modèle de l'amitié. L'autre étant, comme il dit « le vis-à-vis sans visage », le chacun d'une distribution juste. Le chacun étant une personne distincte, se rejoignant par les canaux de l'institution, dans notre cas, l'entreprise Ariane Phosphate.

Si l'institution « IL » devient l'une des parties, ici c'est le projet, la relation s'introduit par la justice où la forme la plus remarquable de justice est appelée justice distributive. La distribution étant le phénomène économique accompagné de droits et devoirs, de même que les avantages et les désavantages, des responsabilités et des honneurs. Dans le cas du projet, ce serait les obligations à rencontrer en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement.

**Tableau 17 « JE-TU-IL » dépositaires personnalisés**

Figure pronomiale	Dépositaire personnalisé
JE	Citoyens, élus, organisations sociales et économiques du milieu impactés par le projet
TU	Les représentants du promoteur (Ariane Phosphate) et les interlocuteurs du milieu (citoyens, élus, organisations sociales et économiques)
IL	Le projet

Ricœur précise que le problème de la justice devient un problème éthique difficile qu'aucune société n'a pu réussir, ni même à proposer une distribution égale, entre les biens et les revenus ainsi qu'entre les charges et les responsabilités.

Ce partage inégal est l'objet même de l'idée de justice distributive auquel le projet est soumis au BAPE pour analyse. Aussi, le processus argumentatif auquel est soumis tout grand projet vise à trouver le point équitable entre les parties.

Donc, les trois dimensions à considérer : « JE » estime de soi, « TU » sollicitude, « IL » institutions justes. Le « TU » constitue la dimension sur laquelle il faudra insister pour cheminer dans la visée d'acceptabilité sociale.

Paul Ricœur distingue ainsi entre les relations interpersonnelles et institutionnelles. Les relations interpersonnelles ayant pour emblème l'amitié et les relations institutionnelles ayant pour idéal la justice.

En distinguant fortement entre amitié et justice, on préserve la force du face à face « TU », tout en donnant une place au chacun sans visage « IL ». Il est donc à considérer que dans les aspects de justice, cela ne s'applique qu'à la sphère institutionnelle, car l'amitié ignore ce genre de médiation.

Ainsi, ce qui distingue la relation à autrui dans l'intuition de la relation d'amitié dans le face à face, c'est précisément cette médiation des structures de distribution, à la recherche d'une proportionnalité digne d'être appelée équitable, c'est le « IL » de la démarche éthique. Le BAPE a pour mission de participer à cette médiation des structures.

Aussi est-il nécessaire de distinguer entre les relations interpersonnelles (amitié) et institutionnelles (justice) pour préserver la force du face-à-face, donnant ainsi une place à chacun. On pourra alors considérer le souci de soi « JE », le souci d'autrui « TU » et le souci de l'institution « IL ».

Cette triade nous aidera à recomposer le processus de considération de chaque partie en utilisant le langage, l'action et le récit à travers le développement du projet qui nous concerne. Cela devrait nous permettre d'évaluer si toutes les parties sont satisfaites équitablement. (Tableau 18)

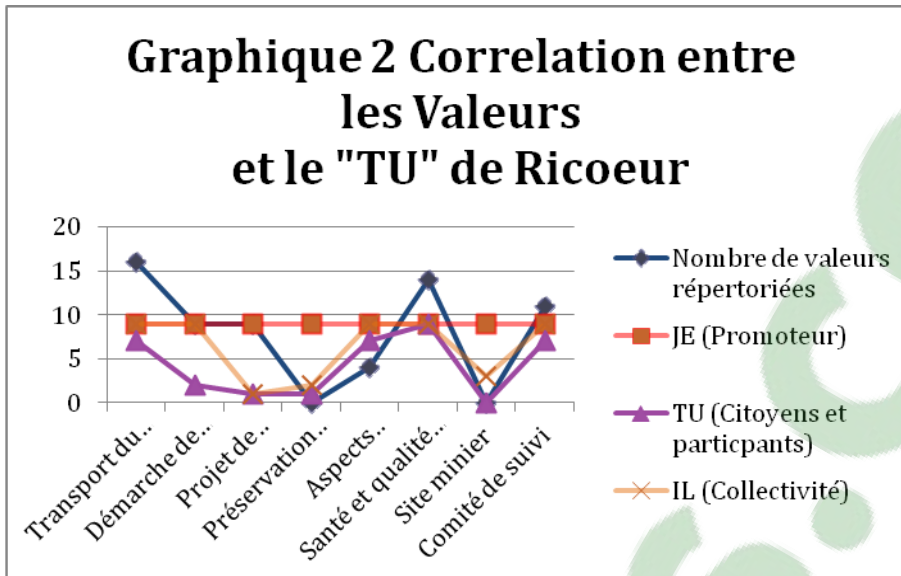
### 3.6.2 Application du JE-TU-IL dans le projet d'**Arianne Phosphate**

Voyons l'analyse à la lumière du « JE-TU-IL » de façon à savoir si cela peut aider à contribuer à l'acceptabilité sociale du projet. On a identifié les parties du projet et pour chaque partie, voyons comment ressort l'acceptabilité sociale selon la place que chaque partie occupe dans le narratif du projet, dans les tableaux, plus spécifiquement, dans les espaces réservés pour l'acceptabilité sociale.

Ainsi, en se référant au tableau 18 :

- le « JE » représente l'entreprise ou l'effort réalisé par l'entreprise dans la recherche de solution
- le « TU » étant soucieux d'autrui, comment est le ressenti des différents interlocuteurs face au projet. Ici, les vis-à-vis sont chaque participant face à l'entreprise (Arianne Phosphate)
- Le « IL » étant la communauté, la collectivité, incluant le BAPE, face au projet. Sont-ils insatisfaits ou satisfaits, en majorité, partagés ou unanimes? À partir des tableaux du chapitre 2 où nous avons cumulé les commentaires favorables et défavorables, plaçons ces commentaires comme des interlocuteurs en « JE-TU-IL ».





Le graphique 2 ci-dessus nous présente le rapport entre le nombre de valeurs versus le taux de satisfaction et d'insatisfaction selon les valeurs pronominales de Ricoeur. Le nombre attribué de valeurs répertoriées est réel (Tableau 18). Cependant, afin d'uniformiser les taux de satisfaction et d'insatisfaction, nous avons attribué une valeur à la satisfaction de 9, aucun commentaire 0, partagé 5 et satisfait en majorité 7.

Le nombre de valeurs suit une ligne corrélée avec le « TU » de Ricoeur. Le nombre de valeurs renvoie une certaine corrélation avec le « IL », mais aucunement avec le « JE ». Ce dernier étant constant, puisque le promoteur a rempli les demandes qui lui ont été formulées dans le cadre du développement du projet par les instances réglementaires. Quant au « IL », ce dernier affiche plus de variabilité que le « TU » en regard des valeurs rencontrées.

Rappelons-nous que Dhondt fait le rapport suivant entre valeur, complexité et conflit. En effet, il indique que la complexité croissante d'une société différenciée augmente les possibilités de conflit et affirme que la différenciation se mesure par la multiplication des valeurs rencontrées. Ainsi, plus la diversité des valeurs est présente, en quantité et en diversité, plus le sujet devient un noyau bloquant l'acceptabilité sociale du projet. Moins il y a de valeurs énoncées, plus l'acceptabilité sociale semble élevée.

Grâce aux graphiques 1 et 2, on peut ainsi voir que le site de la mine en lui-même, les aspects économiques et la préservation du milieu naturel font l'objet d'une acceptabilité sociale relativement élevée par rapport au transport du concentré.

### **3.7 Interprétation de l'approche par le « JE-TU-IL »**

M. Ricœur affirme que tout, dans l'expérience, n'accède au sens que sous la condition d'être porté au langage. C'est par cette façon que l'agir humain se distingue du comportement animal, car porté au langage, il devient signifiant.

Ainsi, via les mémoires déposés par les participants aux audiences, on peut identifier les mots qui tendent à démontrer comment chacun des interlocuteurs reçoit le projet, mais surtout comment il interagit avec les acteurs en cause.

En transposant l'analyse du récit, comme le propose Ricœur, on peut procéder à l'analyse d'un projet de développement, via les mémoires du BAPE. On arrive ainsi à discerner où se loge la difficulté à obtenir l'assentiment envers le projet dans les parties où le nombre de valeurs est le plus élevé. À la lumière de l'approche de la personne, par le « JE-TU-IL », le tableau 18 et le graphique 2 démontrent que l'opérationnalisation du « TU » présente le défi à relever. On relève les valeurs en grande concentration dans les parties où les citoyens considèrent qu'ils n'ont pas été écoutés.

Ces parties du projet où le nombre de valeurs est très élevé illustrent clairement les parties où la dynamique d'écoute entre les parties, soit le « TU » de Ricœur, ne rencontre pas de succès, signifiant que l'acceptabilité sociale n'est pas au rendez-vous.

Que se passe-t-il donc avec le « JE »? Dans le « JE », le promoteur est, dans l'ensemble, toujours satisfait de son interaction avec les interlocuteurs. Il a rempli les obligations auxquelles il est confronté dans l'élaboration du projet et les exigences techniques. Il y a donc des cadres de référence, telles que les lois et les règlements des ministères auxquels il doit répondre et ces exigences sont mesurables. Dans un cas, le cadre de référence du ministère des Transports, pour le bruit, est remis en

question par le BAPE. L'obligation non rencontrée relève donc non pas de la volonté du promoteur, mais bien des exigences gouvernementales d'un ministère trop faibles, selon l'analyse d'autres ministères, tels que celui la Santé.

Par l'analyse du processus expérientiel en « TU », on constate que les citoyens ou les représentants de la communauté démontrent leur insatisfaction. C'est dans cette position de la réciprocité de l'un vers l'autre, comme dit Ricœur, qu'on devrait mesurer, par les mots, que les valeurs sont entendues, assumées par le promoteur et sentir la considération pour les attentes et les préoccupations.

Donc le défi est dans l'opérationnalisation du « TU ». Or, on fait appel au relationnel. En aucun temps, le jugement de valeur ne doit se substituer à la véracité des faits. D'abord, il faut établir les faits, identifier qui est maître des faits et vérifier si les actes reprochés ont été commis hors de tout doute raisonnable. C'est dans cette optique que les lois et les règlements sont édités et le promoteur a des règles claires à suivre. Ces éléments sont essentiels, car on risque de prendre nos croyances pour des faits; de confondre nos préférences avec des jugements de réalité; de tomber dans le panneau du moralisme. (Rainville, 1993)

Dans l'analyse du projet, un promoteur présente des faits qui servent les délibérations techniques. Dans la présentation des mémoires par les participants, particulièrement les citoyens, on voit apparaître des valeurs et des arguments sur la finalité, le but du projet, on est en pleine délibération sur les valeurs. Si la délibération technique concerne le « quoi » et le « comment » des choses, elle ne traite pas nécessairement du pourquoi et au nom de quel bien. Par le langage, via le récit, on peut distinguer les comportements. Aussi, par le récit, on peut analyser l'agir, lorsque l'action qui est posée par quelqu'un est subie par quelqu'un d'autre.

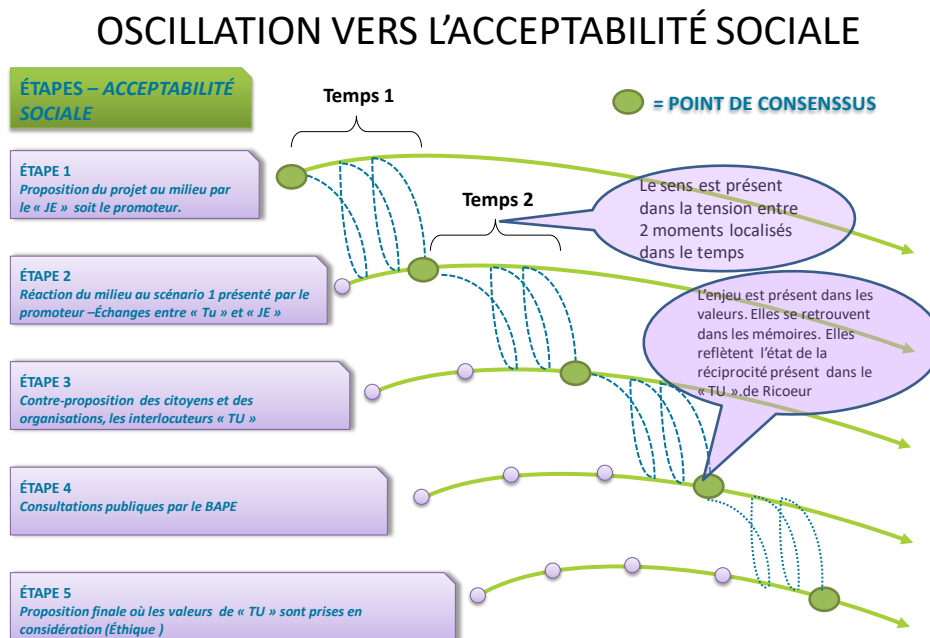
C'est dans ce langage que l'éthique de l'interaction se définit par rapport à la violence et par delà la violence, par rapport à la possibilité de victimisation inscrite dans le rapport agir/subir.

Les valeurs aident à porter un jugement après délibération. Il faut distinguer la délibération technique et celle sur les valeurs. La délibération technique porte sur les

moyens pour atteindre un objectif, alors que la délibération sur les valeurs pour les fins, les buts, la finalité. (Rainville, 1993)

Cette délibération agit comme une oscillation par étape, tel qu'illustré à la figure 1.

Figure 1. Oscillation vers l'acceptabilité sociale



Dans la figure 1, on illustre les étapes du dialogue entre le JE-TU-IL. Si l'enjeu présente des difficultés, c'est dans l'expression orale et le récit que les valeurs s'expriment. C'est donc dire toute l'importance d'écrire et déposer les mémoires et les avis dans le cadre des processus de consultation et d'audiences publiques. Le processus de l'acceptabilité sociale trouve son chemin par étape et il faut du temps entre chaque étape pour trouver des consensus entre les pôles. Entre ces étapes, on ressent les tensions et ces tensions sont d'autant plus grandes que le nombre de valeurs est élevé. Ces valeurs sont retracées et identifiées à travers les écrits.

Les valeurs devraient être utiles dans une démarche de suivi, après que le projet ait été reconnu comme étant dépositaire d'une perspective éthique sociale, soit

répondant au mieux être d'un plus grand nombre. Ces valeurs informent sur les parties du projet qui nécessite une dynamique d'opérationnalisation du « TU » de Ricœur dans le but d'agir dans une dynamique de perspective éthique plus personnalisée.

### **3.8 En passant par le comité de suivi**

Cette démarche pourrait très bien trouver toute sa raison d'être dans le cadre des comités de suivi de projets qui se réaliseront à long terme et ainsi tenir compte des recommandations du BAPE et des préoccupations des citoyens.

Lorsque le processus d'audience est fini et que l'insatisfaction de certains citoyens perdure, le comité de suivi pourrait s'avérer le lieu d'opérationnalisation du « TU » pour les éléments persistants.

Désormais obligatoire par la Loi sur les mines (2015), la mise en place des comités de suivi n'est pas accompagnée par un cadre de fonctionnement. Il faut rappeler qu'un comité de suivi est composé de bénévoles issus de la communauté qui offrent leurs services afin de devenir un élément du rouage entre le projet et la communauté. Ces projets sont généralement d'une grande envergure, aussi peut-on illustrer la situation du bénévole en imageant : bénévole pour un projet d'un milliard de dollars! Outre les champs de compétence qu'ils occupent par leurs fonctions professionnelles, même reconnues, ils ne peuvent se substituer aux professionnels des différents ministères qui doivent assurer le respect des normes et les obligations incluses dans le décret d'autorisation de construction faisant suite au processus d'analyses et d'audiences. Quel rôle devraient-ils accepter d'assumer? Comment peuvent-ils contribuer de façon constructive au suivi du projet sans devenir l'objet de revendications, de semonces et éviter de devenir le bouc émissaire de fautes, de manques, d'irrégularités de la part de l'entreprise ou même des instances gouvernementales? Quels sont les éléments à considérer pour qu'on puisse affirmer qu'un comité de suivi a accompli efficacement sa tâche?

La relation entre le comité de suivi, la communauté et le promoteur pourrait être une clé, puisque ses membres ne doivent pas être en conflit d'intérêts. Que devrait-on retenir à l'analyse *a posteriori* dans un projet? Notamment les éléments de projets qui

soulèvent le plus de conflits sont ceux où les valeurs rencontrées sont multiples et diversifiées.

Aussi modeste que le présent mémoire se veut, cette contribution se propose comme une option à considérer dans l'articulation d'un tel cadre.

### **3.9 En guise synthèse**

Dans une perspective de développement durable, peut-on inclure l'acceptabilité sociale d'un projet comme un élément inclusif ou est-elle additionnelle? Dans une perspective de développement durable, l'atteinte de critères mesurables du développement durable ne peut inclure, *de facto*, l'atteinte de l'acceptabilité sociale. Il s'agit d'un processus qui diffère, car le cheminement dans une perspective éthique se réalise à partir des valeurs intérieures de chaque individu et non à partir de critères mesurables. Mais le nombre et la diversité des valeurs sont inversement proportionnels à l'atteinte de l'acceptabilité sociale. Plus le nombre est faible, plus l'acceptabilité sociale est possible et plus ils sont élevés, plus on peut affirmer que l'acceptabilité sociale n'est pas au rendez-vous.

Ainsi, un projet peut répondre positivement aux critères de développement durable sans être nécessairement accepté socialement.

Alors, que faut-il pour affirmer qu'un projet s'est développé dans une perspective éthique, s'il rencontre l'un ou l'autre ou les deux?

Ricœur (1990) propose d'inscrire l'éthique dans la profondeur du désir, ce que Malherbe appuie dans le sens, mais en ajoutant qu'il faut tenir compte de la motivation intérieure de l'individu à poser un geste avant de juger le geste. Ainsi, l'intervalle des réponses possibles est vaste et ce qui pourrait apparaître comme l'accomplissement d'une vie réussie est trop variable pour faire consensus.

On peut déduire que l'opérationnalisation du « TU » s'appuie sur l'écoute des valeurs et ce défi n'est pas relevé. Par le fait même, on peut envisager que c'est dans cet espace que loge l'acceptabilité sociale. Les ressentis concernant le manque d'écoute,

le manque de transparence et les accusations sur le manque d'intégrité se reflètent dans les échanges accusateurs des intervenants vers le promoteur. La réciprocité n'est pas vivante. On peut le constater par les expressions à charge plutôt négative qui transparaissent dans les mémoires. Là où peu ou pas de valeurs sont énoncées, les conflits sont inexistantes ou peu incommodants pour le projet. Et là où les expressions sont positives, comme celles concernant les aspects économiques, elles ne vont pas à l'encontre de l'acceptabilité sociale.

On peut identifier ces conflits et en mesurer l'ampleur par la quantité de valeurs rencontrées lors de l'analyse des mémoires, constituant le récit, un élément essentiel de l'analyse de la situation selon Ricœur, Cadot, Dhondt et Rainville.

Comme Dhondt le souligne, on peut mesurer la différenciation et la mesure du conflit par la multiplication des valeurs rencontrées lors de l'analyse d'un projet. On peut constater que l'expression des valeurs à travers la lecture du rapport du BAPE nous indique les sections du projet qui préoccupent le plus les participants aux audiences.

On voit bien que les recommandations du Conseil patronal de l'environnement limitant l'acceptabilité sociale du projet à trois valeurs, soit l'écoute, la transparence et l'intégrité, ne constituent pas une démarche à suivre dans le cadre du projet, mais une attitude que le promoteur ainsi que les intervenants devraient développer dans le but de favoriser l'opérationnalisation du « TU » de Ricœur avec l'objectif d'inscrire le cheminement de leur projet dans la prise en compte réelle du « IL », pour tout dire, dans une perspective d'une éthique sociale.

## 4. Conclusion

L'acceptabilité sociale devient incontournable dans le développement des territoires du Québec à des fins minières, énergétiques ou forestières. L'expression a fait son nid dans le langage populaire et scientifique. Malgré les démarches comprenant ces grilles d'analyse de développement durable, un projet répondant aux critères de développement durable ne passe pas automatiquement la rampe de l'acceptabilité sociale.

Plusieurs auteurs l'abordent comme un phénomène global de valeurs collectives. Mais si ces valeurs nous mettent en piste pour constater le nœud du problème, elles ne renseignent pas sur le comportement à adopter dans nos relations pour dénouer l'impasse et réussir à harmoniser les relations entre nous afin de réaliser un mieux être, mieux faire et mieux vivre ensemble.

L'objectif général du mémoire est de tenter de faire le point sur les comportements dans la manière d'agir individuelle qui interfère dans l'acceptabilité sociale.

Pour réaliser l'analyse, nous avons utilisé le projet de développement de la mine d'apatite au Lac Saint-Jean d'Arianne Phosphate. Soumis au processus d'audience publique du Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE), il constitue le plus gros projet de développement de la région à survenir au cours des dix dernières années. À partir du rapport du BAPE, nous avons procédé à l'analyse du projet.

Nous avons traité du sujet sous l'angle du développement durable selon les critères économique, environnemental et social, de l'acceptabilité sociale selon le Conseil patronal de l'environnement avec l'écoute, la transparence et l'intégrité et de la perspective de l'éthique selon les variables « JE » « TU » « IL » de Paul Ricœur afin de trouver l'avenue offrant le plus de chance de se rapprocher de l'acceptabilité sociale.

Il existe une convergence dans la façon d'aborder l'éthique selon Jean-François Malherbe, Paul Ricœur et Bruno Cadoré et c'est par le récit. Il faut décrypter les enjeux



du processus de décision. C'est par l'écrit, la narrativité, sans confusion, avec un effort de disjonction dans le temps, que l'on peut dégager ces enjeux. Il faut passer de l'implicite à l'explicite pour aborder une situation de manière systématique qui relève de l'éthique. Il faut l'expliciter, la décrire. Pour ces trois auteurs, toute démarche éthique commence par la narrativité de la situation. L'effort de l'argumentation raisonnée donne la possibilité de réfléchir à propos de la prise de décision. C'est par les processus d'audiences publiques que cela est possible.

Les audiences publiques permettent aux participants de présenter des mémoires. C'est dans ces mémoires que les récits se retrouvent, ils deviennent donc des outils pertinents à l'analyse de la démarche globale pour cheminer dans une perspective éthique.

Nous avons donc utilisé cette narrativité dans le cadre de processus d'audiences publiques pour faire ressortir les valeurs en jeu. Le nombre de ces valeurs de même que la nature des sentiments qu'elles éveillent sont utilisés afin de qualifier les parties du projet qui ne sont pas acceptées socialement, qui nécessitent un effort supplémentaire pour être réalisées dans la perspective de l'éthique.

Dans le projet de développement minier, nous avons distingué les éléments suscitant l'opposition et la faveur du projet par les participants aux audiences. Nous avons mis en lumière les stratégies d'implication des communautés afin de rendre les projets conformes aux attentes des milieux qui les accueillent au Québec, et ce, dans le but de répondre à des orientations de développement durable. Ces stratégies relèvent de dispositions législatives visant les consultations publiques.

Il a été démontré que ces obligations ont pour objectif de dénouer une impasse, soit celle d'avoir un projet de développement qui permet un développement économique prenant en compte les préoccupations des personnes impactées par le projet.

Ces démarches de consultation sont axées sur le développement durable. Le BAPE utilise d'ailleurs la grille de développement durable déterminée par la Loi sur le Développement durable du Québec. Ces treize critères dégagent une série de valeurs.

L'acceptabilité sociale ne peut pas se référer à une liste de critères pour obtenir une confirmation de sa réalisation. Selon Caron-Malenfant et Thierry Conraud, l'acceptabilité sociale est le résultat d'un processus par lequel les parties concernées construisent ensemble des conditions minimales à mettre en place, pour qu'un projet s'intègre de façon harmonieuse dans son milieu humain.

À ce jour, la fin des audiences publiques marque la fin du débat. Souvent les participants en désaccord avec le projet restent en plan avec le sentiment d'avoir été floués, mal compris et insatisfaits, et ce, malgré des améliorations significatives au projet. À notre avis, le comité de suivi du projet minier pourrait prendre cette responsabilité.

Dans le cas d'Arianne Phosphate, nous avons extrait des valeurs transparaissant des expressions des participants au processus d'audiences publiques.

Pour chaque partie du projet, grâce au rapport du BAPE, nous avons relevé des expressions décrivant les sentiments et l'état d'esprit des participants. Par la suite, nous avons identifié les valeurs portées dans le débat par les participants révélant ainsi les parties du projet qui en réveillaient plus que d'autres.

Puis, à la lumière des critères reconnus du développement durable et de l'acceptabilité sociale selon le Conseil patronal de l'environnement, nous avons distingué les approches pour chaque partie du projet afin de trouver la ou les manières de favoriser le processus de développement de l'acceptabilité sociale.

Pour chaque partie, grâce au rapport du BAPE, nous avons retracé les valeurs en confrontation dans une grille référant aux critères du développement durable (environnement, économie et social) et ceux de l'acceptabilité sociale (transparence, écoute et intégrité).

Alors que la démonstration que le processus de consultation a été réalisé et qu'il est suffisamment satisfaisant pour obtenir la délivrance du permis d'exploitation, nous avons démontré que la difficulté à mesurer les critères est manifeste puisque la mesure des indicateurs de l'écoute, de la transparence et de l'intégrité devient un défi

puisqu'ils relèvent de la perspective éthique : mieux faire, mieux être et mieux vivre ensemble.

Puisque la rencontre des critères ne peut paver la voie à l'obtention de l'acceptabilité sociale, le mieux faire, mieux être et mieux vivre ensemble passe peut-être par la perspective éthique, une manière de faire. Mais comment y arriver?

Alors que des moyens sont mis à contribution pour inscrire les décisions dans un état d'écoute, de transparence et d'intégrité, ils ne s'inscrivent pas dans une perspective éthique pour autant. De quelle manière peut-on aider les participants à agir dans la perspective de l'éthique?

C'est avec les valeurs et les principes personnels et collectifs guidant nos actions que nous allons faire cheminer le projet dans la perspective de l'éthique. Avec « *L'approche de la personne* » développée par M. Paul Ricœur, nous avons pu évaluer comment, par le « JE-TU-IL », il est possible d'identifier où se situe l'enjeu des relations dans le projet et, *a posteriori*, soit après les audiences publiques, comment il est possible de continuer de faire cheminer un projet dans la perspective de l'éthique.

Grâce à l'approche du « JE-TU-IL » et l'identification des valeurs dans chaque partie du projet, nous pouvons faire ressortir les éléments de conflits les plus importants et les valeurs qui y sont associées.

Ces valeurs traduisent le sens que chacun cherche dans le projet et ce qu'ils attendent du promoteur. Il est donc possible, pour les participants en présence, de savoir sur quelle problématique il faut mettre l'emphase.

Urbain Dhondt nous a fait comprendre que la complexité croissante d'une société peut se mesurer par la multiplication des valeurs rencontrées, ce que nous avons pu constater. En effet, le graphique 1 nous permet de voir les parties du projet où le nombre élevé de valeurs est en relation directe avec le manque d'acceptabilité sociale pour chaque partie du projet.

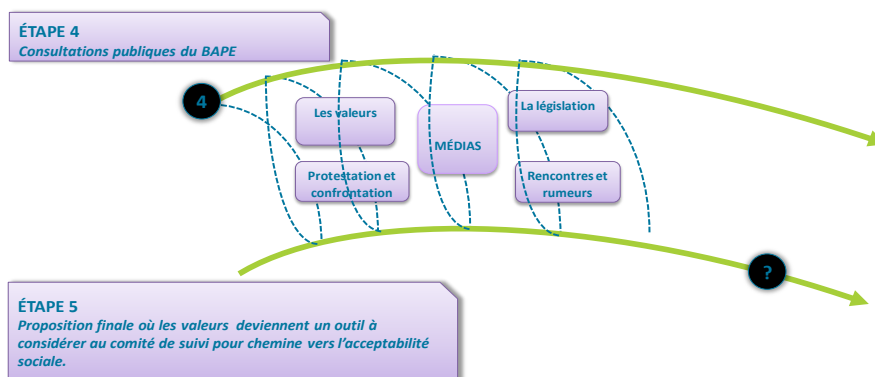
Comme le travail se fait *a posteriori*, l'acteur le mieux placé pour exercer la médiation des structures locales et régionales est le comité de suivi.

On peut constater que l'opérationnalisation du « TU » de Ricœur s'appuie sur l'écoute des valeurs. Par le fait même, on peut envisager que c'est dans cet espace précis que se logerait l'acceptabilité sociale. Les ressentis concernant le manque d'écoute, le manque de transparence et les accusations du manque d'intégrité se reflètent dans les échanges accusateurs des intervenants vers le promoteur. La réciprocité n'est pas vivante. On peut le constater à travers les expressions plutôt défavorables qui transparaissent dans les mémoires et les expressions relevées dans le rapport de la Commission du BAPE.

Là où peu ou pas de valeurs sont énoncées, les conflits sont peu incommodants et là où elles sont positives, comme celles concernant les aspects économiques, elles ne vont pas à l'encontre de l'acceptabilité sociale.

Les participants peuvent se référer à la loi ou tenter d'interpréter l'esprit du législateur (loi) avec leurs propres valeurs pour s'exprimer. Cette rencontre des valeurs entre les acteurs agit comme une oscillation. Elle appelle la créativité et le sens novateur des acteurs organisationnels dans le cadre de la réflexion ayant les valeurs comme principale source d'inspiration.

## CHEMINEMENT DE L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE



L'oscillation entre chaque étape devient une phase du cheminement de l'acceptabilité sociale où entrent en scène tous les acteurs. On doit alors composer avec la diversité des valeurs qui sont utilisées pour alimenter la protestation et les confrontations, les médias, les rencontres et les rumeurs.<sup>6</sup>

Le présent travail a démontré que l'acceptabilité sociale se niche dans les valeurs des intervenants concernés par un projet de développement. L'acceptabilité sociale loge dans la cohérence entre les valeurs sociales et l'avenir du territoire, valeurs en lien

---

### <sup>6</sup> Recommandations

Afin de compléter ce mémoire, nous terminerions par quelques recommandations pour la suite. L'une de nos recommandations est que le comité de suivi devrait être nommé par le milieu et non par l'entreprise. S'il doit exercer une fonction de médiation de structures locale et régionale, il devrait pouvoir compter sur une expertise adéquate pour y arriver.

Ce cheminement d'identification des parties conflictuelles du projet et des valeurs qui y sont spécifiquement rattachées à ces éléments du projet, font partie de « l'écoute », utilisable *a posteriori*, pour accomplir le « TU » de Ricœur. À partir de ces valeurs, un processus d'évaluation selon l'axe objectif et cognitif des valeurs de Rainville pourrait être appliqué via le comité de suivi.

Pour les recherches pertinentes suivant le présent travail, il serait intéressant d'élaborer une méthode d'identification des valeurs autour du développement des projets afin de circonscrire plus précisément les valeurs qui sont heurtées chez les participants.

avec le territoire, valeurs sociales et dans le processus d'interaction entre les parties prenantes au débat.

On peut donc conclure que les critères du développement durable incluent des valeurs qui contribuent à la réalisation d'un projet dans une perspective éthique, mais à eux seuls, ils sont insuffisants pour être garants de l'acceptabilité sociale d'un projet. Chaque projet est porteur des valeurs énoncées par les gens concernés que les audiences ou processus de consultation doivent permettre d'identifier. Le nombre et la nature de ces valeurs permettent d'identifier ce qui empêche le mieux être, le mieux vivre et le mieux faire ensemble. À partir d'elles, il devrait être possible d'envisager la réalisation d'un projet de développement des ressources naturelles dans la perspective de l'éthique, une voie favorisant l'acceptabilité sociale du projet.

## 5. Bibliographie

Beauchamp, André, 1993. *La transformation des valeurs*. Un article publié dans la revue de l'Action nationale. Montréal, vol. 83, no 9, novembre 1993, pp. 1248-1265.

Beauchamp, André, 1994. *La construction du champ de l'éthique en environnement*. Un article publié dans la revue PHILOSOPHER, revue de l'enseignement de la philosophie au Québec, no 16, 1994, pp. 125-132.

Beauchemin Jacques, 1997. *Les formes de l'état et la production de l'éthique sociale dans la perspective de la sociologie politique*. Politique et Sociétés, vol. 16, n° 2, 1997, p. 67-89. <http://www.erudit.org/revue/ps/1997/v16/n2/040067ar.pdf>

Bégin, Luc, 2008. *Titulaires de rôles et acteurs moraux : tensions et paradoxes de l'éthique organisationnelle*. Pyramides 16/1. La régularisation éthique dans les administrations publiques – Volume 1.

Bibeau, Vincent, 2011, *L'éthique et la déontologie dans la fonction publique québécoise : complémentarité ou confusion?*. Éthique publique vol. 13, n° 1 (2011) Faire des lois sur l'éthique?

Beaulieu, L. (2013). *L'acceptabilité sociale au Québec, polarité entre préoccupations citoyennes et projets de développement*. UQAM- Chaire de responsabilité sociale et de développement durable – Bulletin Oeconomia Humana. <http://www.crsdd.uqam.ca/Pages/2asociale.aspx>

Bureau d'audiences publiques en environnement, 2015. *Projet d'ouverture et d'exploitation de la mine d'apatite du lac à Paul au Saguenay–Lac-Saint-Jean*. Rapport d'enquête et d'audience publique # 317. 218 pages.

BAPE. Sommaire Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, Rapport 317 viii *Projet d'ouverture et d'exploitation de la mine d'apatite du lac à Paul au Saguenay–Lac-Saint-Jean*. Ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Brousseau E., 1997, « *Néo-institutionnalisme et Évolutionnisme : Quelles convergences?* », *Économies et Sociétés*, HS 35, N° 1, 1/1999.

Brundtland G. H., (1987), *Notre avenir à tous*, Montréal (Édition 1988), Les Éditions du Fleuve.

Cadoré, Bruno, 1997. *L'éthique clinique comme philosophie contextuelle*. Éditions FIDES. 61 pages

Camagni R., Maillat D., 2006. *Milieus innovateurs, théorie et politique*, Ed. Economica.

Capron, M. (2005). *Les nouvelles responsabilités sociétales des entreprises : De quelles « nouveautés » s'agit-il?* La Revue des Sciences de Gestion : Direction et Gestion, 40(211), 47-54.  
<http://search.proquest.com.sbioproxy.uqac.ca/docview/220816290?accountid=14722>

Caron-Malenfant, J., & Conraud, T.(2009). *Guide pratique de l'acceptabilité sociale : pistes de réflexion et d'action*. Éditions D.P.R.M. Conseil patronal de l'environnement du Québec. (2012). *Guide des bonnes pratiques pour favoriser l'acceptabilité sociale des projets*. Consulté à l'adresse <http://www.cpeq.org/index.php?q=guide-de-bonnes-pratiques-afin-de-favoriserlacceptabilite-sociale-des-projets>

Chaire en éco-conseil de l'UQAC. Villeneuve, C. et coll. (2014). *35 questions pour une réflexion plus large sur le développement durable*. Département des sciences fondamentales, Université du Québec à Chicoutimi.

Congrès forestier mondial 2003. <http://www.iisd.ca/crs/wfc12/sdvol10num12f.html>

Conseil patronal de l'environnement du Québec, 2012. « *Guide des bonnes pratiques afin de favoriser l'acceptabilité sociale des projets* ». [http://www.cpeq.org/files/guides/guide\\_bonnespratiques\\_web.pdf](http://www.cpeq.org/files/guides/guide_bonnespratiques_web.pdf)

Commission mondiale sur l'environnement et le développement, 1988. *Notre avenir à tous*. Éditions du fleuve. Montréal. 461 pages

Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean, 2012. *Portrait minéral du Saguenay–Lac-Saint-Jean*. [http://www.creslsj.ca/data/images/CRRNT\\_Documents/PRDIRT\\_portraits\\_et\\_plan\\_s/Portrait\\_mines\\_CORRIGE\\_FINAL\\_21\\_OCTOBRE\\_2011.pdf](http://www.creslsj.ca/data/images/CRRNT_Documents/PRDIRT_portraits_et_plan_s/Portrait_mines_CORRIGE_FINAL_21_OCTOBRE_2011.pdf)

Côté Gilles et Christiane Gagnon, 2005. « Gouvernance environnementale et participation citoyenne : pratique ou utopie ? Le cas de l'implantation du mégaprojet industriel Alcan (Alma) » *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 18, n° 1, 2005, p. 57-72. URI: <http://id.erudit.org/iderudit/012196ar>



Crevoisier O., Camagni R., 2000. *Les milieux urbains : innovation, systèmes de production et ancrage*, éditions EDES.

Dionne-Proulx, J. et Jean, M. (2007). *Pour une dynamique éthique au sein des organisations*. Sainte-Foy : Télé-Université, Presses de l'Université du Québec.

Durand, Guy. 1999, *Introduction générale à la bioéthique; histoire, concepts et outils*. Montréal, Fidès, 1999. 565 p. Local : Bibliothèque médicale

Dhondt Urbain. *Fondements d'une éthique sociale*. In : Revue Philosophique de Louvain. Troisième série, Tome 59, N°63, 1961. pp. 494-514.  
[http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/phlou\\_0035-3841\\_1961\\_num\\_59\\_63\\_5086](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/phlou_0035-3841_1961_num_59_63_5086)

Dosse, François et Olivier Abel, 2010 colloque consacré à Paul Ricœur.  
<http://azadehthiriez.com/colloque-fonds-ricoeur-decembre-2010/>

Ferron Claude, 1999. *Initiation à l'éthique sociale*. Chronique bibliographique (1999) 30 R.D.U.S.  
[https://www.usherbrooke.ca/droit/fileadmin/sites/droit/documents/RDUS/volume\\_30/30-1-ferron.pdf](https://www.usherbrooke.ca/droit/fileadmin/sites/droit/documents/RDUS/volume_30/30-1-ferron.pdf)

Feurtey, É., Joncas, M., Saucier, C., Côté, G., Jean, B., Sakout, A., Vaillancourt, M. (2008). *Énergie éolienne et acceptabilité sociale : Guide à l'intention des élus municipaux du Québec*. Unité de recherche sur le développement territorial durable et la filière éolienne, rattachée au Centre de recherche sur le développement territorial (CRDT), Université du Québec à Rimouski. Consulté à l'adresse  
<https://depot.erudit.org/id/003298dd>

Fortin, M.-J., & Fournis, Y. (2011). *L'acceptabilité sociale de projets énergétiques au Québec : la difficile construction par l'action publique*. Présenté à Colloque « Territoire et environnement : des représentations à l'action ». Consulté à l'adresse  
[http://www.uqar.ca/fiche-individuelle/files/developpementterritorial/5293/fortin\\_fournis\\_acceptabilite%20sociale\\_tours11.pdf](http://www.uqar.ca/fiche-individuelle/files/developpementterritorial/5293/fortin_fournis_acceptabilite%20sociale_tours11.pdf)

Gauthier, M. et L. Simard (2011). « *Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement du Québec : genèse et développement d'un instrument voué à la participation publique* », *Télescope*, vol. 17, n° 1, p. 39-67.  
[http://uqo.ca/sites/default/files/fichiers-uqo/medias/nouvelles/article\\_mario\\_gauthier\\_telescope.pdf](http://uqo.ca/sites/default/files/fichiers-uqo/medias/nouvelles/article_mario_gauthier_telescope.pdf)

Glou E., 2007. *Les ressources territoriales, une notion clé pour une meilleure reconnaissance des territoires dans le global*, in Les dynamiques territoriales

Gouvernance : l'arbre qui cache la forêt : [http://synapse.uqac.ca/wp-content/uploads/2012/06/Forets et humains Etude complete Chap 05.pdf](http://synapse.uqac.ca/wp-content/uploads/2012/06/Forets_et_humains_Etude_complete_Chap_05.pdf)

Gouvernement du Québec, Loi sur le Développement durable. [http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/D\\_8\\_1\\_1/D8\\_1\\_1.html](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/D_8_1_1/D8_1_1.html)

Guigou J.-L., 1997, « *Le paradoxe : Mondialisation-Territorialisation* », in Guy Loinger et Jean-Claude Némery, 1997, « *Construire la dynamique des territoires. Acteurs, institutions, citoyenneté active* », Ed. L'Harmattan, collection administration et aménagement du territoire.

Hadjou Lamara, 2009 « *Les deux piliers de la construction territoriale : coordination des acteurs et ressources territoriales* », Développement durable et territoires [En ligne], Varia, mis en ligne le 07 juillet 2009, consulté le 28 janvier 2016. URL : <http://developpementdurable.revues.org/8208> ; DOI : 10.4000/developpementdurable.8208 *débats et enjeux entre les différentes approches pluridisciplinaires*, XLIII<sup>e</sup> colloque de l'ASRDLF, Grenoble-Chambéry, 11, 12, 13 juillet 2007.

Institut du Nouveau Monde, 2014. Forum sur l'acceptabilité sociale. [http://www.inm.qc.ca/Centre\\_doc/ActesForumAS.pdf](http://www.inm.qc.ca/Centre_doc/ActesForumAS.pdf)

LCPE, 199 Loi canadienne sur la protection de l'environnement. <http://www.ec.gc.ca/lcpe-cepa/default.asp?lang=Fr&n=EE479482-1&wsdoc=08911AB8-D8D7-B548-3C28-9A134BD20ED1>

Lacour C., 1996. « La tectonique des territoires : d'une métaphore à une théorisation », in Pecqueur B., (ed.) *Dynamiques territoriales et mutations économiques*, L'Harmattan, Paris.

Leloup F., Moyart L., Pecqueur B., 2004. « La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale? », 4<sup>ème</sup> journées de la proximité. DOI : [10.3166/ges.7.321-331](https://doi.org/10.3166/ges.7.321-331)

Lévy J., Lussault M., 2003. *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Ed. Belin.

Levinas Emmanuel, 1998. L'éthique comme philosophie première, coll. Rivages-poche, Paris, Rivages, p.24.

Malherbe, Jean-François, 2007. Sujet de vie ou objet de soin? Introduction à la pratique de l'éthique clinique, Fides, 2007.

Maillat, Quévit et Senn (éds), 1993. *Réseaux d'innovation et milieux innovateurs : un pari pour le développement régional*, GREMI/EDES 1993.

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec, 2016 Livre vert sur les ORIENTATIONS DU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES EN MATIÈRE D'ACCEPTABILITÉ SOCIALE, 2016, 32 pages <http://mern.gouv.qc.ca/publications/territoire/acceptabilite/LivreVert.pdf>

Ferron, Claude, 1999, Initiation à l'éthique sociale. Chronique bibliographique 30 RDUS. Pages 225 à 231.  
[https://www.usherbrooke.ca/droit/fileadmin/sites/droit/documents/RDUS/volume\\_30/30-1-ferron.pdf](https://www.usherbrooke.ca/droit/fileadmin/sites/droit/documents/RDUS/volume_30/30-1-ferron.pdf)

Pecqueur B., 2006. Le tournant territorial de l'économie globale, revue Espace et Société, n° 124-125 2006. DOI : [10.3917/esp.124.0017](https://doi.org/10.3917/esp.124.0017)

Peyrache-Gadeau V. 2007. Modes de développement et vulnérabilités : quels enjeux pour l'économie territoriale?, in *Les dynamiques territoriales débats et enjeux entre les différentes approches pluridisciplinaires*, XLIII<sup>e</sup> colloque de l'ASRDLF, Grenoble-Chambéry, 11, 12, 13 juillet 2007.

Rainville, Michel. Pour comprendre les valeurs, Tome 1. Chapitre VO Le processus d'évaluation : L'axe objectif et cognitif des valeurs. De l'art du bon jugement. Texte inédit. pp 135-168.

Rainville, Michel. 1993. Pour comprendre les valeurs (version préliminaire). Éditions du Machin, Carignan, 1993.

Ricœur, Paul. 1990, Approche de la personne. Revue Esprit. 16 p.

François Dosse (Historien, Professeur des Universités à l'IUFM de Créteil) et Olivier Abel (Philosophe, Professeur à l'Institut Protestant de Théologie, Faculté de Paris) Biographie de Paul Ricœur

Ricœur Paul, 1984, « Avant la loi morale, l'éthique », dans Encyclopedia Universalis.

Rousseau, Marie-Hélène. (2008). L'acceptabilité sociale de l'aménagement forestier sur l'île d'Anticosti, un territoire à vocation faunique (mémoire de maîtrise). Université Laval, Québec.

Samson I., 2004. Territoire et système économique, communication aux 4èmes journées de la proximité : Proximité, Réseaux et Coopération, Marseille les 17 et 18 juin 2004.

Saucier, C., Côté, G., Feurtey, É., Fortin, M.-J., Jean, B., Lafontaine, D., Wilson, J. (2009). Développement territorial et filière éolienne. Des installations éoliennes socialement acceptables : élaboration d'un modèle d'évaluation des projets dans une perspective de développement territorial durable. Consulté à l'adresse <https://depot.erudit.org/id/003300dd>

St-Arnaud Yves, 2009 L'autorégulation. Pour un dialogue efficace. Les Presse de l'Université de Montréal. Collection « Paramètres » 160 pages • août 2009.

Tabariés M., 2005. Les apports du GREMI à l'analyse territoriale de l'innovation ou 20 ans de recherche sur les milieux innovateurs, Matisse, Cahiers de la MSH, Centre National de la Recherche Scientifique.

Terrade, F., H. Pasquier, J. Reerinck-Boulanger, G. Guingouain, A. Somat. 2009/4 L'acceptabilité sociale : la prise en compte des déterminants sociaux dans l'analyse de l'acceptabilité des systèmes technologiques. Le travail humain, (Vol. 72) Pages : 104, ISBN : 9782130573258, DOI : 10.3917/th.724.0383, Éditeur : Presses Universitaires de France. <http://www.cairn.info/revue-le-travail-humain-2009-4-page-383.htm>

Vergnolle Mainar C., 2006. Géographie et EEDD : la notion de ressource, à la croisée des approches disciplinaires et interdisciplinaires, colloque international des journées d'études de didactique de l'histoire et de la géographie, Reims, 23-24 octobre 2006.

Villemure René et Institut d'éthique appliquée, 2010. « L'éthique et les élus municipaux : Faire une différence éthique » notes de présentation, consultation particulières, projet de loi 109. p. 5.

Wolsink, Maarten, 2012. "Wind Power: Basic Challenge Concerning Social Acceptance". in Encyclopedia of Sustainability Science and Technology, vol. 17, édité par Robert A. Meyers. New-York: Springer. pp 12218-12254